



Institut des
Politiques Publiques

Rapport IPP n°63 – Janvier 2026

L'impact du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires

Mathilde Badufle
Isacco Berte
Maria Cano
Francesco Filippucci
Audrey Rain
Nadia Zargouni

A large, semi-transparent version of the IPP logo is positioned in the bottom right corner of the page. It features the lowercase letters 'ipp' in a dark teal color, flanked by two lighter teal curved lines above and below it, mirroring the design of the smaller logo at the top left.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

www.ipp.eu





RAPPORT IPP – Janvier 2026

L'impact du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires

Mathilde Badufle
Isacco Berte
Maria Cano
Francesco Filippucci
Audrey Rain
Nadia Zargouni

LES AUTEURS DU RAPPORT

Mathilde Badufle est actuellement doctorante à l'Institut universitaire européen (EUI) à Florence, et était économiste junior à l'Institut des politiques publiques (IPP) lors de sa participation au rapport.

Page personnelle : <http://www.eui.eu/people?id=mathilde-badufle>

Isacco Bertè était économiste junior au sein du pôle « Formation et insertion » de l'IPP lors de sa participation au rapport. Ancien étudiant de l'université Bocconi, il est titulaire d'un Master en économie de l'ENSAE. Ses intérêts portent sur les questions d'insertion sociale et les politiques éducatives.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/isacco-berte/>

Maria Cano est doctorante à l'École d'Économie de Paris et était économiste junior au sein du pôle « Formation et insertion » de l'IPP lors de sa participation au rapport. Ancienne étudiante à l'École normale supérieure de Paris en économie et titulaire d'un master en Politiques publiques et développement de l'École d'économie de Paris, elle s'intéresse particulièrement aux questions d'insertion sociale et professionnelle des populations vulnérables ou en risque d'exclusion.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/maria-cano/>

Francesco Filippucci est économiste à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et chercheur affilié à l'IPP. Il est titulaire d'un doctorat en économie et sciences sociales de l'École d'économie de Paris. Ses domaines d'expertise couvrent l'économie du travail et l'évaluation des politiques publiques.

Page personnelle : <http://francescofilippucci.eu/>

Audrey Rain est co-responsable du pôle « Travail » à l'IPP. Elle a consacré ses travaux de thèse à l'évaluation des programmes de formation professionnelle et aux politiques liées au marché du travail. Ses travaux portent principalement sur l'économie du travail et l'évaluation de programmes d'insertion.

Page personnelle : <http://www.ipp.eu/annuaire/audrey-rain/>

Nadia Zargouni est assistante de recherche à l'IPP. Etudiante à HEC Paris et à l'ENSAE, elle s'intéresse particulièrement aux questions d'économie urbaine et d'économie du travail.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les membres du comité de suivi de l'appel à projets de recherche consacré à l'évaluation du Contrat d'engagement jeune, en particulier les équipes de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), pour leur soutien au cours de la réalisation de ce projet de recherche et la mise à disposition des données mobilisées dans cette étude. Nous remercions en particulier à la Dares Nathalie Cloarec, Mathilde Gaini, Jorick Guillaneuf, Emma Héard, Anaïs Le Gouguec, Camilia Kashi, Emeline Le Hir, Maxime Pirot et Laure Turner pour leur soutien au cours de la réalisation de ce projet de recherche. Merci enfin aux équipes de la DGEFP pour leurs explications précieuses, notamment à Thomas Aragno et Marine Rouvière. Nous remercions également les services du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) pour l'accès aux données.

Nous remercions également les équipes de recherche qui ont contribué par leurs travaux à l'évaluation du dispositif, et avec qui nous avons pu échanger lors de ce travail, notamment Florence Ihaddadene et Clément Cayol. Nos remerciements vont également à Maddalena Conte, Marc Gurgand et Arne Uhlendorff pour leurs commentaires et aide précieuse.

Nos remerciements vont également à Ahmed El Khadiri, délégué général de l'Union Nationale des Missions Locales au moment de l'étude, pour ses éclairages précieux sur le fonctionnement du CEJ. Nous exprimons notre vive gratitude à la Mission Locale du XIV^e arrondissement de Paris et à son équipe de nous avoir fait

découvrir le centre et répondu à nos différentes questions avec beaucoup d'enthousiasme.

Nous remercions enfin les personnes ayant assisté aux séminaires internes de l'Institut des politiques publiques (IPP) pour leurs retours, en particulier Thomas Breda et Antoine Bozio dont les contributions ont largement enrichi ce rapport.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

La part des jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET, de l'anglais *not in education, employment or training*), reste élevée en France. Cela a conduit les pouvoirs publics à mettre en place différents dispositifs pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés du marché du travail. Dans ce rapport, nous proposons une analyse quantitative du programme « Contrat d'engagement jeune » (CEJ) mis en place en 2022, en remplacement du dispositif « Garantie jeune ».

Le contrat d'engagement jeune

- Le Contrat d'engagement jeune (CEJ) a été mis en place à partir du 1^{er} mars 2022 sur l'ensemble du territoire français à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Il remplace la Garantie jeunes qui était un dispositif en place depuis 2013 dans les Missions locales ; la Garantie jeunes proposait un accompagnement d'un an, avec une allocation mensuelle et une priorité donnée à une mise en emploi rapide, même en présence de freins périphériques.
- Le CEJ introduit plusieurs changements sur l'accompagnement pour les bénéficiaires : une durée plus courte et flexible, généralement de six mois, et un accompagnement intensif avec l'obligation pour le bénéficiaire de participer à des activités diverses pendant au moins 15 heures par semaine.
- Ce dispositif est assorti d'une allocation pouvant atteindre 561,68 euros par

mois (montant au 1^{er} avril 2025), sur une durée maximale de 12 mois.

- Le CEJ consiste également en un élargissement du public cible, incluant non seulement les jeunes sans emploi ni formation (*not in education, employment or training*, NEET), mais aussi les jeunes en situation de précarité professionnelle. Il est proposé par les Missions locales ainsi que par France Travail.

Les données mobilisées

- Pour documenter le profil des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et les modalités d'accompagnement de ces bénéficiaires, nous exploitons les données de gestion du programme Contrat d'engagement jeune des Missions locales et de France Travail.
- Afin de suivre les trajectoires de ces bénéficiaires sur le marché du travail, nous utilisons le dispositif ForCE. Mis en place par la Dares et France Travail (ex Pôle Emploi) en 2020, il s'agit d'un ensemble de bases de données appariées entre elles qui permettent de décrire les périodes en emploi salarié de toutes les personnes qui ont déjà eu un contact avec le service public de l'emploi (les Missions locales ou France Travail), ainsi que leurs relations avec ce service public. Du dispositif ForCE, sont exploitées dans ce rapport les bases de données sur les Mouvements de main d'œuvre (MMO), les bases de données issues du système d'information des Missions locales (I-Milo) et le Fichier historique des demandeurs d'emploi (FH) de France Travail.
- Les sources de données relatives aux bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune étant distinctes entre France Travail et les Missions locales, le rapport adopte une approche différenciée, en analysant successivement chacune de ces deux entités. Il en résulte des éléments de comparaison quant aux modalités de mise en œuvre du dispositif par chacun des opérateurs. Cette compa-

raison est cependant limitée par le fait que les données nécessaires ne sont pas identiques dans les deux systèmes d'information.

Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune

- Entre mars 2022 et juin 2024, près de 700 000 jeunes ont bénéficié du Contrat d'engagement jeune (CEJ), dont environ 64 % ont été accompagnés par les Missions locales (445 868 bénéficiaires) et le reste par France Travail (251 783 bénéficiaires).
- Dans les Missions locales, le flux moyen d'entrées dans le dispositif a été d'environ 16 000 nouveaux contrats débutés chaque mois. A titre de comparaison, sur la période 2018-2022, le nombre moyen de Garantie jeunes entamées chaque mois était d'environ 9 600. Concernant France Travail, le flux moyen d'entrées dans le dispositif est de 7 500 nouveaux contrats par mois, avec un pic de près de 38 000 jeunes à l'introduction du CEJ en mars 2022.
- L'introduction du CEJ prévoit un élargissement de la population bénéficiaire aux travailleurs précaires : la comparaison des caractéristiques des bénéficiaires de la GJ à celles des bénéficiaires du CEJ montre en effet une augmentation de la part de jeunes ayant une expérience professionnelle au cours du trimestre précédent. Parmi les jeunes ayant débuté un CEJ en 2023, 37 % avaient une expérience professionnelle (emploi salarié) au cours du trimestre précédent ; cette part était seulement de 27 % pour ceux ayant commencé une Garantie jeunes en 2021.
- Les bénéficiaires du CEJ ont en moyenne passé plus de temps en Mission locale avant de commencer leur contrat, par rapport aux bénéficiaires de la GJ. L'augmentation de l'ancienneté moyenne en début de mise en œuvre du CEJ pourrait s'expliquer par l'entrée dans le dispositif des jeunes déjà présents en

Mission locale, jusque-là non éligibles à la GJ en tant que travailleurs précaires, et qui ont commencé un CEJ dès sa mise en place.

- Parmi les bénéficiaires du CEJ, on observe un nombre important de jeunes qui intègre le dispositif très rapidement après leur entrée en Mission locale : plus de 20 % des bénéficiaires du CEJ entrent dans le dispositif le mois même de leur inscription en Mission locale. Parmi les bénéficiaires de la GJ en 2021, cette part était de 9 %. Cette différence s'explique en partie par le fait que la Garantie Jeunes nécessitait davantage de temps pour être intégrée, car elle fonctionnait selon une logique de cohortes, ce qui impliquait d'attendre que la cohorte soit constituée et lancée.
- L'analyse de l'évolution des caractéristiques de la population accompagnée dans les Missions locales montre que le profil des jeunes bénéficiaires de la GJ a évolué au fil du temps. En particulier, les jeunes accompagnés durant les dernières phases du dispositif présentent de nombreuses similarités avec les bénéficiaires du CEJ. La population ciblée parmi les dernières cohortes de la GJ apparaît ainsi plus proche du marché du travail et plus qualifiée en termes de niveau scolaire que celle accompagnée au début du dispositif, qui avait fait l'objet de la dernière évaluation d'impact.
- Les bénéficiaires du CEJ accompagnés par France Travail présentent des caractéristiques spécifiques par rapport aux bénéficiaires du programme en Mission locale : ils sont plus âgés et plus diplômés, et semblent plus proches du marché du travail. Les bénéficiaires du CEJ chez France Travail étaient en effet 54% à avoir travaillé en emploi salarié au moins un jour dans le trimestre précédant leur entrée en CEJ, contre 37% pour les jeunes accompagnés en Mission locale en 2023.

L'accompagnement proposé par les Missions locales

- La durée moyenne d'un accompagnement pendant le Contrat d'engagement jeune diminue par rapport à la durée d'un accompagnement en Garantie jeunes : elle passe de 11 mois pour les bénéficiaires de la GJ en 2021 à 7 mois pour ceux du CEJ en 2023.
- La durée du Contrat d'engagement jeune diminue de 37% par rapport aux dernières années de la Garantie jeunes, tandis que le nombre total d'interactions entre le jeune et la Mission locale (ateliers et entretiens individuels principalement) baisse de 17% seulement. La fréquence des interactions entre le jeune et la Mission locale est donc plus élevée dans le cadre du CEJ. Cela se traduit également par un nombre d'interactions avec la Mission locale plus élevé pour les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune : les jeunes ayant débuté un CEJ en 2023 ont effectué en moyenne 3,6 interactions par mois avec la Mission locale, contre 2,3 pour ceux ayant commencé une Garantie jeunes en 2021.
- L'intensité de l'accompagnement dans la Garantie jeunes a diminué au fil du temps : les jeunes ayant commencé la GJ en 2017 avaient réalisé en moyenne 3,3 interactions avec la Mission locale chaque mois, soit un niveau plus comparable à ce qui est proposé dans le cadre du CEJ lors de son déploiement. En revanche en 2017 les interactions les plus fréquentes dans le cadre de la GJ étaient des ateliers tandis qu'en 2023 le CEJ est caractérisé par une intensité plus importante en termes d'entretiens individuels.
- L'intensité de l'accompagnement (mesurée en nombre d'interactions avec la Mission locale par mois) est modulée selon les caractéristiques des jeunes. Les jeunes ayant davantage d'expérience sur le marché du travail bénéficient d'un accompagnement plus léger, tandis que l'accompagnement est plus intense pour les jeunes ayant un faible niveau d'éducation.

- L'une des principales nouveautés du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes réside dans la participation à des "solutions structurantes" au cours du parcours, principalement des formations (dans 60% des cas en 2023). Parmi les CEJ débutés en 2023 en Mission locale, 32% incluaient le passage par au moins une solution structurante.
- À la fin de l'accompagnement, le conseiller doit indiquer la raison de la fin du parcours : 50 % des contrats prennent fin en raison de l'atteinte de la durée maximale de l'accompagnement, 27 % se terminent parce que le jeune est considéré comme "autonome", 6 % en raison du non-respect des engagements, et 4 % à cause de l'abandon du dispositif par le jeune. Le reste des clôtures est lié à l'atteinte de la limite d'âge du jeune, à un déménagement ou à l'entrée dans un autre dispositif. Nous montrons que les jeunes ayant un faible niveau d'éducation et les jeunes de moins de 18 ans sont plus susceptibles d'abandonner le CEJ avant la fin prévue. Les jeunes issus de milieux ruraux et les femmes sont moins susceptibles d'abandonner. Les jeunes ayant travaillé dans les trois mois précédant le début du CEJ atteignent plus fréquemment l'autonomie à la fin de l'accompagnement, tandis que cela est moins fréquent pour les jeunes faiblement qualifiés.

Accompagnement et trajectoires d'emploi des jeunes accompagnés par France Travail

- En moyenne, les jeunes bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail réalisent 2,5 entretiens par mois sur la période considérée (mars 2022 à juin 2024). Pour les jeunes inscrits en Mission locale en 2023 en CEJ, la moyenne est de 1,9 entretien par mois.
- Comme pour le Contrat d'engagement jeune en Mission locale, l'accompagne-

ment est intensif dès les premiers mois, avec un ciblage différencié selon les profils. Les jeunes avec le moins d'expérience sur le marché du travail et ceux qui cumulent le plus de freins à l'emploi bénéficient d'un suivi plus soutenu.

- Au sein de France Travail, 16% des jeunes en Contrat d'engagement jeune en 2023 ont bénéficié d'au moins une solution structurante, soit deux fois moins que les jeunes bénéficiaires du CEJ en Mission locale la même année. Il s'agit la plupart du temps d'une formation.
- La majorité des sorties se fait plus tôt qu'à la date prévue, elles sont plus souvent liées à un retour à l'emploi qu'à un abandon. D'un point de vue descriptif, les jeunes ayant eu accès à des solutions structurantes de type contrat aidé ou service civique montrent de meilleures trajectoires post-CEJ, avec davantage d'emplois durables.

Mesure d'impact du dispositif en Mission locale : méthodologie

- Le Contrat d'engagement jeune a remplacé la Garantie jeunes le 1^{er} mars 2022 sur l'ensemble du territoire national, sans passer par une phase expérimentale. Cette généralisation immédiate rend difficile l'estimation de l'effet *absolu* du Contrat d'engagement jeune, c'est-à-dire l'effet du programme sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires par rapport à celles de jeunes similaires qui n'en auraient pas bénéficié, mais qui auraient pu y être éligibles.
- Dans ce contexte, nous comparons le Contrat d'engagement jeune *par rapport* à la Garantie jeunes, qu'il a remplacée en mars 2022. Cette analyse vise à évaluer si la substitution d'un dispositif par l'autre a eu un impact mesurable sur les trajectoires professionnelles des jeunes bénéficiaires.
- Cette stratégie d'identification est uniquement applicable aux bénéficiaires du

CEJ en Mission locale, où la Garantie jeunes préexistait. Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail sont de fait exclus de l'analyse. Dans le cadre de ce projet de recherche, nous n'avons pas mis en œuvre une stratégie d'identification alternative permettant de mesurer l'effet causal du CEJ pour ses bénéficiaires inscrits à France Travail.

- Afin de comparer l'effet du Contrat d'engagement jeune à celui de la Garantie jeunes, nous retenons un échantillon constitué de jeunes ayant débuté une Garantie jeunes en janvier ou février 2022 — soit les derniers mois d'existence du programme — et de jeunes ayant intégré le Contrat d'engagement jeune en mars ou avril 2022, au moment de son déploiement. Ce choix permet de constituer deux groupes très proches en termes de caractéristiques socio-démographiques et de situation sur le marché du travail au moment de l'entrée dans le dispositif. Par ailleurs, nous nous restreignons aux jeunes qui se sont inscrits en Mission locale le mois de leur entrée dans le programme, afin d'observer des jeunes ayant le même niveau d'ancienneté en Mission locale.
- Si ce choix de population étudiée constitue un échantillon restreint des jeunes bénéficiaires des deux programmes, nous avons comparé ces jeunes aux autres cohortes de la Garantie jeunes et du Contrat d'engagement jeune en Mission locale afin d'évaluer la représentativité de notre échantillon et d'assurer la validité externe des résultats. Il est globalement représentatif de la population d'intérêt ; les bénéficiaires du CEJ y sont légèrement plus diplômés.

Mesure d'impact du dispositif : résultats

- Notre stratégie empirique repose sur l'hypothèse de tendances parallèles des groupes traité et contrôle, c'est-à-dire qu'en l'absence du programme, les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune auraient suivi la même trajectoire

professionnelle que les bénéficiaires de la Garantie jeunes. Cette hypothèse est vérifiée en comparant les trajectoires des deux groupes avant l'entrée dans les dispositifs.

- La part de jours travaillés progresse plus rapidement pour les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à partir du 6e mois, moment où le programme s'achève en moyenne, contrairement à la Garantie jeunes qui dure environ 12 mois. Cet écart reflète un effet de *lock-in*¹ pour la Garantie jeunes, les jeunes étant encore engagés dans le dispositif. Après le 10e mois, cet effet s'atténue et les trajectoires des deux groupes convergent.
- On obtient un effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes légèrement positif (+1,2pp) mais qui n'est pas statistiquement significatif – la taille de l'échantillon est trop faible pour détecter un effet de cet ordre. On peut envisager que cet effet soit lié au caractère plus intensif du CEJ par rapport à la GJ (40 % d'interactions supplémentaires pour l'échantillon étudié, sur une durée réduite de 36 %), ou à l'introduction d'un objectif de nombre d'heures d'activité à réaliser chaque semaine. Toutefois l'effet reste limité dans la mesure où le Contrat d'engagement jeune s'inscrit ainsi dans la continuité de la Garantie jeunes, les deux programmes reposant principalement sur l'accompagnement du jeune à travers des entretiens individuels et des ateliers.
- Les jeunes les moins qualifiés (aucun diplôme ou inférieur au CAP / BEP) et les plus diplômés (supérieur au niveau bac), ainsi que ceux résidant en zone rurale, semblent bénéficier de façon plus importante du CEJ par rapport à la GJ.
- Cette analyse porte sur une période limitée et un public particulier, les jeunes étant sélectionnés car ils ont intégré le dispositif dès leur arrivée en Mission

1. Un effet de *lock-in* correspond à la situation où les bénéficiaires du dispositif ne sont pas disponibles pour effectuer des recherches d'emploi car ils participent au programme.

locale. Sa validité externe reste restreinte, les accompagnements observés autour de mars 2022 n'étant pas pleinement représentatifs des formats stabilisés de la Garantie jeunes et du Contrat d'engagement jeune, ce dernier étant alors en déploiement progressif.

Discussion sur les coûts et les bénéfices du CEJ en Mission locale

- Le coût de l'accompagnement d'un jeune dans le cadre du Contrat d'engagement jeune est plus élevé que celui de la Garantie jeunes, notamment car l'un des objectifs du CEJ était de proposer un accompagnement plus intensif aux jeunes bénéficiaires. En revanche, un bénéficiaire de la Garantie jeunes reçoit des allocations moyennes plus importantes, puisque ce dispositif s'étend sur une durée plus longue. Au final, le coût moyen par jeune reste inférieur en Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes, d'environ 17 % sans tenir compte de l'inflation.
- Le Contrat d'engagement jeune apparaît ainsi légèrement moins coûteux que la Garantie jeunes, pour un effet comparable, et pourrait avoir un impact plus rapide à court terme sur la trajectoire d'emploi. Toutefois, notre analyse ne permet pas de mesurer l'ensemble des effets spécifiques du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes, notamment en ce qui concerne la levée des freins périphériques des jeunes. Par ailleurs, des éléments qualitatifs présentés par l'équipe de recherche UPRAJCEJ mettent en évidence un impact notable de ce nouveau mode d'accompagnement au sein des Missions locales, en particulier sur l'intensité de travail des conseillers.

SOMMAIRE

Remerciements	1
Synthèse des résultats	3
Introduction	15
1 Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune	23
1.1 Les données mobilisées	24
1.2 Nombre de bénéficiaires	25
1.3 Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires	30
1.4 Expérience préalable au sein de la Mission locale	42
1.5 Expérience sur le marché du travail	47
2 L'accompagnement réalisé par les Missions Locales	51
2.1 Durée de l'accompagnement	52
2.2 Interactions entre les jeunes et la Mission locale	57
2.3 L'engagement hebdomadaire	63
2.4 Fin des parcours	65
3 Accompagnement et trajectoires d'emploi des jeunes accompagnés par France Travail	69
3.1 L'accompagnement des jeunes suivis par France Travail	69
3.2 Trajectoires d'emploi	78
4 Impact du Contrat d'engagement jeune sur la trajectoire d'emploi des jeunes en Mission locale	87
4.1 La stratégie empirique : étude d'évènements	88
4.2 Résultats	94
4.3 Discussion sur les coûts	106
Conclusion	109

Annexes	113
Annexe A : Les données	115
Annexe B : La Garantie jeune	119
Annexe C : Caractéristiques des bénéficiaires	123
Annexe D : Éléments complémentaires sur l'accompagnement	131
Annexe E : Résultats supplémentaires	139
Références	147
Liste des tableaux	149
Liste des figures	151

INTRODUCTION

En mars 2022, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) est mis en place afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap), en ciblant prioritairement ceux en difficulté sur le marché du travail. Ce dispositif succède à la Garantie jeunes (GJ), initialement déployée dans les Missions locales. À la différence de la GJ, le CEJ est également proposé par France Travail.

Bien que ces programmes partagent un objectif commun — favoriser l'accès à l'emploi — ils diffèrent à la fois dans leurs modalités de mise en œuvre, dans le public ciblé, et dans la nature de l'accompagnement proposé. Contrairement à la GJ, le CEJ n'a pas été introduit sous forme expérimentale : il a directement remplacé la GJ à compter du 1^{er} mars 2022 dans les Missions locales.² Le CEJ cible un public plus large, notamment les jeunes en situation de précarité ou sans emploi ni formation (NEET), qui, en théorie, ne pouvaient pas bénéficier de la GJ.

Sur le plan de l'accompagnement, le CEJ prévoit un suivi plus personnalisé, d'une durée plus courte que les 12 mois prévus par la GJ, et impose aux bénéficiaires de participer à 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires afin de percevoir l'allocation associée. Ce suivi individuel contraste avec la logique de cohorte qui prédominait dans le cadre de la GJ.

2. Le CEJ a par ailleurs été introduit à France Travail au même moment.

Contexte de l'étude

Dans les pays de l'OCDE, en moyenne 12,7% des jeunes entre 15 et 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) en 2022, alors que cette situation concernait 13,4% des Français âgés de 15 à 29 ans³.

Diverses politiques d'insertion ont été mises en place pour réduire la précarité des jeunes et leur permettre un retour à l'emploi ou à la formation durable. Parmi les plus connus, le *job corps* est le programme d'accompagnement et de formation des jeunes le plus important aux États-Unis. Le programme propose une formation professionnelle intensive, des enseignements académiques, ainsi qu'un accompagnement des jeunes pour trouver un emploi. Schochet et al. (2008) montrent un effet positif du programme sur la reprise d'études et l'obtention d'un diplôme, une baisse de la criminalité et une hausse des salaires même si elle n'est pas significative à long terme. En Europe, un plan de « garantie pour la jeunesse » (*Youth Guarantee Scheme*) a été lancé en 2014.

En France, avant la « garantie pour la jeunesse », le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) avait été mis en place en 2005. Il s'agissait d'un programme d'un an où le jeune rencontrait son conseiller une fois par mois et se voyait proposer des formations, dans le but de construire son projet professionnel. Au vu du taux d'abandon assez élevé, une expérimentation a été mise en place consistant à proposer une allocation de 250 euros par mois pendant un an, puis une allocation dégressive la deuxième année en échange de leur participation au programme. Aeberhardt et al. (2021) montrent que l'allocation permet effectivement de diminuer le taux d'abandon des jeunes mais ne les incite pas à s'impliquer dans la construction de leur projet. En conséquence, le CIVIS n'a pas eu d'effet significatif sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires. Le rapport Wargon et Gurgand (2013) tire les conclusions de ce constat et propose un accompagnement renforcé assorti

3. Données OCDE sur les jeunes déscolarisés sans emploi (NEET), [lien vers les données OCDE](#).

d'une garantie de ressources.

C'est ainsi qu'est né un nouveau programme visant à accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, la Garantie jeunes (GJ). Une des ruptures importantes par rapport au dispositif précédent consiste par ailleurs à viser une première expérience professionnelle rapidement, sans attendre au préalable de lever les freins périphériques à l'emploi. Le dispositif a été évalué et un effet positif sur l'emploi des jeunes est mis en évidence (Gaini et al., 2018; Filippucci, 2025) : au cours de la deuxième année après l'entrée dans le dispositif, la probabilité d'emploi augmente de 21 points de plus en moyenne parmi les *compliers*, qui travaillent 47 heures supplémentaires par trimestre par rapport à des jeunes comparables.

Le 1^{er} mars 2022, le Contrat d'engagement jeune (CEJ) succède à la Garantie jeunes. Parmi les principales innovations, le dispositif est désormais proposé par France Travail (anciennement Pôle Emploi), en plus des Missions locales. Pour France Travail, où la Garantie jeunes n'était pas en vigueur, le Contrat d'engagement jeune devient donc un des programmes intensifs dédiés aux jeunes à France Travail les plus importants. Cette répartition des bénéficiaires entre les deux acteurs majeurs du réseau pour l'emploi qui prennent en charge des jeunes permet de mobiliser leurs panels de prestations respectifs et de ceux de leurs partenaires. Un certain nombre d'heures d'activités doit être réalisé et l'assiduité est davantage suivie. À l'inverse, la logique de cohorte présente dans la GJ, qui amenait les mêmes jeunes à se retrouver pour réaliser des ateliers ensemble le premiers mois du dispositif, disparaît. Le public éligible s'élargit aux jeunes travailleurs précaires et ne vise plus uniquement les jeunes NEET. Plus globalement, il s'agit des jeunes qui peinent à s'insérer de façon pérenne dans le marché du travail.

La volonté derrière le CEJ repose sur deux objectifs : un programme exigeant et intensif ; en vue d'une insertion professionnelle rapide mais surtout durable.

Dans cette perspective, l'exigence et l'intensité du programme passent principalement par un accompagnement individualisé par des conseillers. L'efficacité

de l'accompagnement par un conseiller fait l'objet d'une littérature croissante en économie du travail (Le Barbanchon et al., 2024). Une question centrale est par exemple de savoir si la fréquence et la qualité des interactions entre le conseiller et le bénéficiaire influencent les trajectoires professionnelles⁴. Une autre, en lien étroit avec les objectifs du CEJ et plutôt de l'ordre du *nudge* (ou « coup de pouce »), est de mesurer l'effet de la planification de la recherche d'emploi sur la sortie du chômage⁵. En effet, le CEJ permet notamment aux conseillers et bénéficiaires de co-écrire une feuille de route, prenant la forme d'une succession d'entretiens, activités et immersions professionnelles régulièrement déclarés, vers la sortie du chômage et du travail précaire.

Objectifs de l'étude

Cette étude documente de manière quantitative le programme Contrat d'engagement jeune. Pour cela, le rapport analyse non seulement l'effet du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires d'emploi des jeunes bénéficiaires, mais s'attache également à dresser leur profil ainsi qu'à décrire les modalités de leur accompagnement tout au long du dispositif. Cet accompagnement est principalement assuré par les Missions locales, qui constituent le cœur de notre analyse, mais il est également réalisé au sein de France Travail. Le rapport propose ainsi une caractérisation détaillée des jeunes accompagnés dans les deux contextes.

Le premier objectif de ce rapport est donc de dresser le profil des jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement dans le cadre du CEJ et de comparer leurs caractéristiques à celles des bénéficiaires GJ. L'introduction du CEJ a permis d'élargir le pu-

4. À ce titre, Schiprowski (2020) identifie les effets causaux d'un simple rendez-vous avec un conseiller sur la durée du chômage, montrant qu'un entretien supplémentaire réduit significativement la durée de chômage. Ceci suggère que même des ajustements marginaux dans l'intensité de l'accompagnement peuvent produire des effets économiques substantiels.

5. Sur l'emploi des jeunes, Abel et al. (2019) trouve des effets positifs de la planification de la recherche d'emploi sur l'efficacité de la recherche d'emploi.

blic éligible à l'accompagnement, rendant possible l'inclusion de nouveaux profils. L'analyse de cette population vise à quantifier le nombre de jeunes effectivement accompagnés et à identifier l'émergence éventuelle de groupes jusqu'alors peu représentés. La comparaison est menée d'abord en coupe, puis de façon dynamique, afin d'observer une éventuelle évolution des caractéristiques des bénéficiaires dans le temps ainsi que d'éventuelles dynamiques saisonnières au sein des publics accompagnés dans le cadre de la GJ et du CEJ.

Le deuxième objectif est de caractériser la nature de l'accompagnement proposé dans le cadre du CEJ, en vue d'évaluer dans quelle mesure ce dispositif se distingue de la GJ. Les lignes directrices du CEJ prévoient un engagement hebdomadaire de 15 à 20 heures et une durée d'accompagnement généralement de six mois, avec la possibilité de renouvellement en fonction des besoins. L'analyse vise à présenter le contenu des accompagnements réalisés sur le terrain et à examiner comment cet accompagnement est modulé en fonction des profils des jeunes concernés.

Enfin, le rapport évalue l'impact du CEJ sur les trajectoires professionnelles des jeunes bénéficiaires. En l'absence de phase expérimentale lors de son déploiement, il n'est pas possible de comparer les bénéficiaires à un véritable groupe témoin n'ayant reçu aucun accompagnement. L'analyse repose donc sur une comparaison entre les effets du CEJ et ceux de la GJ.

Plan du rapport

Chapitre 1 : Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune

Dans le premier chapitre, nous nous concentrons sur la description des bénéficiaires du programme. Nous commençons par présenter le nombre total de jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement, en illustrant la répartition de ce nombre

entre les Missions locales et France Travail. Nous poursuivons avec une description des bénéficiaires, à la fois de la population suivie par France Travail et de celle accompagnée par les Missions locales.

Chapitre 2 : L'accompagnement réalisé par les Missions locales

Le deuxième chapitre se concentre sur la description et la caractérisation de l'accompagnement offert dans le cadre du CEJ par les Missions locales. Dans une première phase, nous analysons la durée de l'accompagnement et la manière dont celle-ci est corrélée à certaines caractéristiques des jeunes accompagnés. Le chapitre poursuit avec une analyse de l'intensité de l'accompagnement et de la relation entre les caractéristiques des jeunes et cette intensité. Enfin, en s'appuyant sur les informations saisies par les conseillers à la fin de l'accompagnement, nous examinons le lien entre les caractéristiques des jeunes et les raisons de la fin de l'accompagnement.

Chapitre 3 : Accompagnement et trajectoires d'emploi des jeunes accompagnés par France Travail

Ce chapitre porte sur l'accompagnement offert dans le cadre du CEJ par France Travail. Le chapitre permet d'analyser leur parcours pendant le contrat, notamment en matière d'expériences professionnelles, puis suit leur trajectoire après le CEJ. Dans le cadre d'une analyse purement descriptive, le chapitre présente les taux d'emploi tout au long des mois qui suivent tantôt l'entrée en CEJ, tantôt la sortie du CEJ; puis les taux d'emploi sont déclinés par caractéristiques.

Chapitre 4 : L'impact du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires d'emploi pour les jeunes en Mission locale

Ce chapitre est consacré à l'évaluation de l'impact du Contrat d'engagement jeune sur les trajectoires d'emploi des jeunes bénéficiaires. Nous comparons les effets du Contrat d'engagement jeune à ceux de la Garantie jeunes. Nous réalisons une étude d'événements (*event study*) en considérant principalement la part de jours travaillés et la probabilité d'emploi des individus.

CHAPITRE 1

LES BÉNÉFICIAIRES DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Ce chapitre décrit les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune (CEJ), en Mission locale ainsi qu'à France Travail.¹ Le Contrat d'engagement jeune en Mission locale se prête à l'exercice de comparaison avec la Garantie jeunes (GJ), d'autant plus que le public bénéficiaire de la Garantie jeunes juste avant la mise en place du CEJ était relativement comparable à celui du CEJ. Le cas des jeunes bénéficiaires du CEJ accompagnés par France Travail est différent dans la mesure où le Contrat d'engagement jeune ne remplace pas un dispositif existant, mais coexiste avec l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ), en place depuis 2014. Nous présentons dans la partie 1.1 les données mobilisées dans le cadre de l'étude. La partie 1.2 présente ensuite des éléments relatifs au nombre de jeunes ayant bénéficié du Contrat d'engagement jeune, à la fois au niveau des Missions locales et de France Travail. Nous décrivons dans la partie 1.3 les caractéristiques des bénéficiaires du CEJ, en les comparant à celles de la population générale suivie par les Missions locales ainsi qu'à celles des bénéficiaires de la Garantie jeunes. Nous comparons également les caractéristiques des jeunes accompagnés par France Travail et en Mission locale.

1. Les bénéficiaires du programme CEJ - Jeunes en rupture dans les Missions locales ont été étudiés dans un rapport distinct (Institut des Politiques Publiques, 2026).

L'analyse repose à la fois sur une comparaison des stocks (partie 1.3.1) et sur une analyse dynamique de l'évolution au cours du temps des caractéristiques des bénéficiaires (partie 1.3.3). Ce second type d'analyse permet de suivre l'évolution du profil des bénéficiaires dans le temps et de détecter d'éventuelles dynamiques saisonnières sur certaines variables. Par la suite, nous examinons certains éléments du parcours des jeunes avant leur entrée dans le dispositif. La partie 1.4 s'intéresse à leur expérience au sein de la Mission locale s'ils y ont été inscrits avant d'entrer sur le dispositif, tandis que la partie 1.5 se concentre sur leur trajectoire sur le marché du travail.

1.1 Les données mobilisées

Une des difficultés pour appréhender l'ensemble des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune tient au fait qu'il existe deux sources de données selon l'institution qui met en place l'accompagnement personnalisé des jeunes bénéficiaires, respectivement les Missions locales et France Travail.

Données des Missions locales. Les données utilisées pour l'analyse des bénéficiaires du CEJ en Missions locales proviennent principalement du système d'information I-MILO, qui contient des informations relatives aux caractéristiques des jeunes et à leur parcours en Mission locale.² Nous observons les inscriptions en Contrat d'engagement jeune jusqu'en juin 2024.

En particulier, pour ce qui concerne les informations démographiques des jeunes, nous utilisons les données issues de la base *jeune*, en considérant l'observation du jeune au moment de son entrée en Mission locale. Le choix de se concentrer sur les caractéristiques des jeunes à leur entrée en Mission locale permet d'observer leur

2. Les données I-MILO dont nous disposons sont enrichies par rapport à celles qui sont intégrées au dispositif ForCE (voir annexe A). Sauf mention contraire, toute référence à cette source dans la suite du rapport renvoie à l'exploitation de ces données enrichies.

situation avant toute interaction avec la Mission locale, et donc de les comparer « toutes choses égales par ailleurs » du point de vue de l'intervention de la Mission locale.

Les informations relatives au moment de l'entrée dans un dispositif proviennent de la base *dispositif*. Lorsque l'analyse des caractéristiques porte uniquement sur les jeunes bénéficiaires du CEJ ou GJ, le niveau de qualification académique est extrait de la base *dispositif*, dans laquelle cette information est renseignée au moment de l'entrée dans le dispositif. Cette étude ne mobilise pas de données relatives au versement de l'allocation CEJ ; néanmoins, la Dares a produit plusieurs éléments chiffrés à ce sujet (Kashi et Pirot, 2024).

Données de France Travail. Nous exploitons les données de gestion de France Travail relatives au Contrat d'engagement Jeune. Nous restreignons notre analyse aux premiers contrats de chaque jeune. Cette restriction comprend les renouvellements de contrat, mais ne comprend pas les contrats que certains jeunes ont pu signer ultérieurement à la fin de leur premier contrat (on en dénombre 7 330).

Les informations relatives à l'expérience sur le marché du travail avant le début du contrat proviennent quant à elles de la base *mouvements de main-d'œuvre* (MMO), intégrée dans la base ForCE. Ces informations sont communes à l'analyse des bénéficiaires du CEJ à France Travail et en Missions locales. Des éléments supplémentaires concernant les données sont présentés en Annexe A.

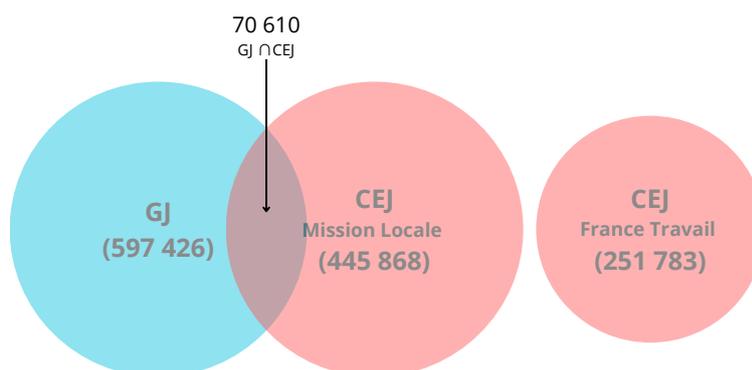
1.2 Nombre de bénéficiaires

Depuis son lancement en mars 2022, et jusqu'à juin 2024, près de 700 000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du Contrat d'engagement jeune. Comme le montre la figure 1.1, 445 868 jeunes ont été suivis par les Missions

locales (64 % du total), tandis que 251 783 ont été accompagnés par France Travail. Parmi les jeunes qui ont intégré le CEJ dans les Missions locales, certains avaient déjà bénéficié d'une Garantie jeunes.

En Mission locale. Depuis sa mise en place, le nombre d'entrées mensuelles en CEJ oscille entre 12 000 et 25 000 (figure 1.2), avec une moyenne de 16 000 nouvelles inscriptions par mois. Les pics d'entrées coïncident avec les mois de rentrée scolaire, en septembre et en octobre.

FIGURE 1.1 – Nombre de bénéficiaires cumulés des programmes du Contrat d'engagement jeune, et de la Garantie jeunes



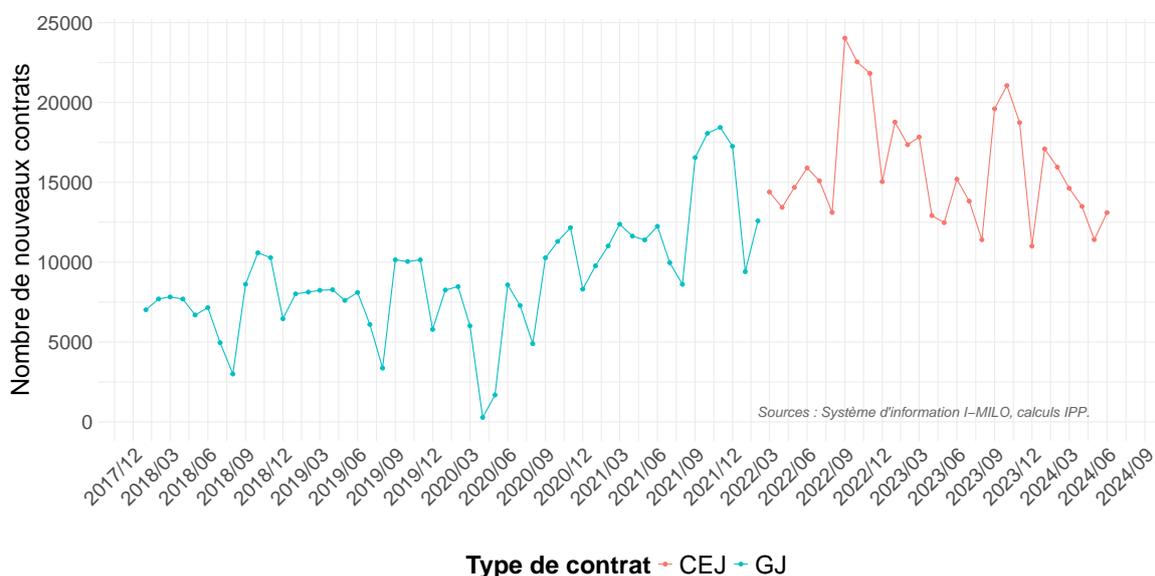
SOURCES : I-MILO et données de gestion France Travail.

LECTURE : Le graphique montre le nombre total de bénéficiaires de chaque dispositif distinguant entre Mission locale et France Travail. Les données relatives à la Garantie jeunes portent sur la période allant de janvier 2017 jusqu'à sa conclusion.

Comme le montre la figure 1.2, pendant le Contrat d'engagement jeune, le flux mensuel d'entrées a augmenté substantiellement, par rapport à celui observé sous la Garantie jeunes.³ Initialement, entre 2018 et l'été 2020, le nombre d'entrées mensuel en Garantie jeunes variait entre 2 500 et 10 000. Nous notons une hausse perceptible du nombre d'entrées à la rentrée scolaire 2020, jusqu'à atteindre près de 20 000 entrées mensuelles entre novembre et décembre 2021. Cela fait suite

3. Nous présentons plus en détail la Garantie jeunes en annexe B.

FIGURE 1.2 – Nombre d’inscriptions par mois en Garantie jeunes ou en Contrat d’engagement jeune dans les Missions locales



SOURCES : Système d’information des Missions Locales (IMILO).

LECTURE : Le graphique montre le nombre de contrats démarrés chaque mois. Il porte sur la période allant de janvier 2018 à juin 2024.

au plan « 1 jeune 1 solution », lancé durant l’été 2020 suite à la crise sanitaire liée au Covid-19. Ce programme consistait principalement à amplifier de multiples dispositifs : parmi eux, la Garantie jeunes a été dotée d’un financement supplémentaire pour permettre une hausse de 50 % du nombre de places (Cour des Comptes, 2022). L’objectif était d’atteindre 150 000 entrées en 2021 ; il a été fixé par la suite à 200 000.

Au total, depuis sa mise en œuvre et jusqu’au 30 juin 2024, 445 868 jeunes (figure 1.1) ont débuté un accompagnement CEJ en Mission locale. Si le nombre de bénéficiaires du CEJ apparaît inférieur au nombre total de bénéficiaires de la GJ (597 426), celle-ci a été déployée sur une période beaucoup plus longue, de près de neuf ans. Un peu plus de 70 000 jeunes ont bénéficié à la fois de la GJ et du CEJ. Ce chiffre représente près de 16 % de l’ensemble des bénéficiaires du CEJ en Mission locale⁴.

4. Avec l’introduction du Contrat d’engagement jeune, les jeunes ont eu la possibilité de transformer leur Garantie jeunes en CEJ. En tentant de quantifier ce phénomène nous avons analysé la

Le nombre de bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune au sein d'une Mission locale n'est pas toujours proportionnel au nombre total de jeunes suivis, ce qui peut être lié à un besoin d'accompagnement plus important des jeunes résidant sur le territoire, ou à des comportements de prescription différents selon les Missions locales. La figure 1.3 présente les niveaux de taux de recours de chaque Mission locale dans l'année 2023. Nous considérons ici le taux de recours comme le rapport entre le nombre de jeunes ayant signé un CEJ et le nombre de jeunes « actifs » en Mission locale⁵. Nous présentons le taux de recours observé durant l'année 2023, la seule année complète de mise en place du CEJ observée dans nos données.

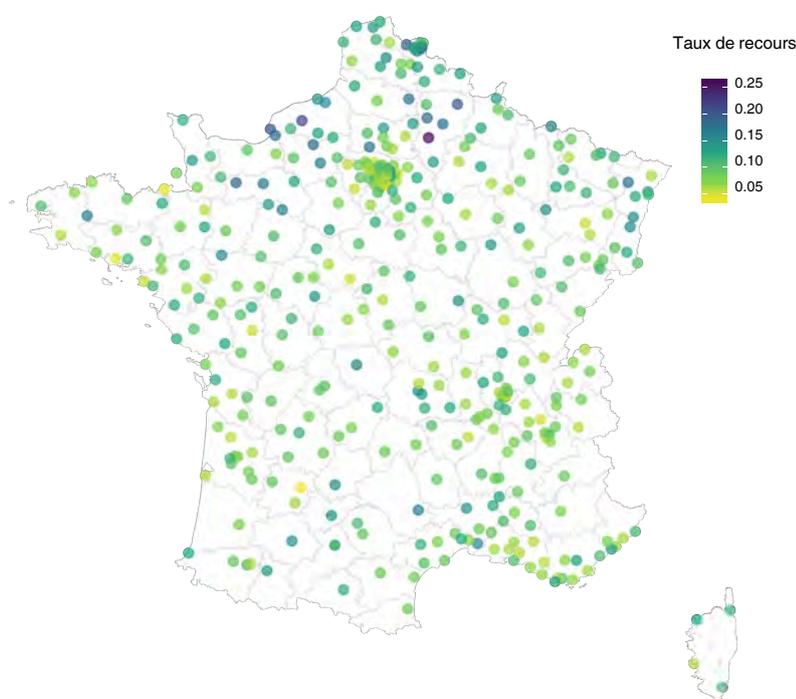
Le taux de recours moyen est de 9 %. Il varie d'environ 4 % (Orly, Villeneuve-sur-Lot, Saint-Malo) à des taux supérieurs à 30 % dans certains territoires d'Outre-mer (48 % à Saint-Laurent-du-Maroni et 34 % à Saint-Martin). En France métropolitaine, les valeurs maximales observées avoisinent les 20 %, notamment à Soissons, Yvetot et Le Havre. Avec 3 082 CEJ signés en 2023 pour 44 362 jeunes ayant été en contact avec la Mission locale, la Mission locale de Paris est celle qui compte le plus grand nombre de jeunes, avec un taux de recours de 7 %.

À France Travail. Les jeunes bénéficiaires du CEJ accompagnés par France Travail représentent 36 % de l'effectif total des jeunes bénéficiaires du CEJ sur le territoire. Du 1^{er} mars 2022 au 30 juin 2024, nous comptons 251 783 premiers contrats CEJ (hors renouvellement).

distance entre la fin de la GJ et le début du CEJ lorsque le jeune a bénéficié des deux programmes. Il apparaît que, parmi les quelques 70 000 jeunes ayant effectué d'abord une GJ, puis un CEJ, l'intervalle moyen entre les deux dispositifs est de 16,4 mois (la médiane est de 11 mois). Cela suggère que, pour la majorité d'entre eux, il s'agit de deux parcours distincts, et non de la transformation d'une GJ en CEJ. Pour 10 374 jeunes, l'intervalle entre la fin de la GJ et le début du CEJ est inférieur à deux mois (figure C.1). Parmi ceux-ci, 1 463 jeunes ont interrompu leur GJ de manière anticipée. Pour les autres, c'est-à-dire ceux n'ayant pas interrompu leur GJ prématurément, la durée moyenne de la GJ a été de 11,8 mois. Cette analyse indique donc que le phénomène de transformation d'une GJ en CEJ reste relativement limité, probablement restreint aux quelques 1 500 jeunes ayant entamé un CEJ dans le mois suivant l'interruption anticipée de leur GJ.

5. Un jeune est considéré comme « actif » en Mission locale si il a eu au moins une interaction avec la Mission locale durant l'année 2023.

FIGURE 1.3 – Taux de recours au Contrat d’engagement jeune par Mission locale en France métropolitaine en 2023

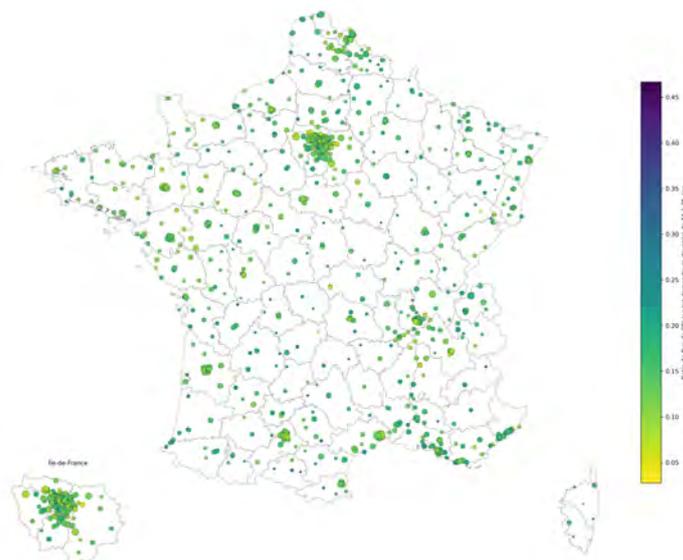


SOURCES : Système d’information IMILO, calculs IPP.

NOTE : Le taux de recours est mesuré comme le ratio entre le nombre de CEJ débutés en 2023 et le nombre de jeunes actifs dans la Mission locale en 2023. Un jeune est considéré comme actif en 2023 lorsqu’il a au moins un événement enregistré dans l’année. Chaque point correspond à une Mission locale. Le graphique ne présente que les Missions locales de France métropolitaine.

L’orientation vers le CEJ pour les jeunes de France Travail relève d’une organisation propre à l’opérateur. Lors de son inscription à France Travail, le jeune demandeur d’emploi est initialement orienté vers un conseiller généraliste chargé d’effectuer un diagnostic de sa situation et de ses objectifs. Si ce dernier estime que le CEJ constitue le dispositif d’accompagnement le plus pertinent, il peut alors l’orienter vers un conseiller spécialisé. Celui-ci réalise à son tour un entretien afin de confirmer l’adéquation du profil avec le dispositif, puis assure le suivi de l’accompagnement.

FIGURE 1.4 – Taux de recours au Contrat d’engagement jeune à France Travail (par Agence France Travail en 2023)



SOURCES : Données de gestion France Travail, calculs IPP.

CHAMP : Agences France Travail de France métropolitaine qui ont accueilli au moins un jeune en CEJ entre mars 2022 et juin 2024.

NOTE : Le taux de recours est mesuré comme le ratio entre le flux annuel d’entrants en premier CEJ et le flux de demandeurs d’emploi âgés de 16 à 25 ans et qui n’étaient pas inscrits six mois auparavant.

Nous représentons la répartition géographique du taux de recours au CEJ dans la carte de la figure 1.4, mesuré par le ratio entre le flux annuel d’entrants en premier CEJ et le flux de jeunes inscrits sur les listes de demandeurs d’emploi âgés de 16 à 25 ans et qui n’étaient pas inscrits six mois auparavant, par agence de l’emploi. Nous pouvons constater que la répartition des taux de recours est similaire à celle observée chez les Missions locales.

1.3 Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires

De manière générale, les jeunes entrant dans le dispositif à France Travail présentent un profil plus proche du marché du travail que les bénéficiaires des Missions

locales. En effet, la circulaire DGEFP du 21 février 2022, qui encadre la mise en œuvre du CEJ, précise que les Missions locales sont à privilégier pour l'orientation des jeunes mineurs ou rencontrant plusieurs freins périphériques à l'emploi, tout en laissant la décision finale au jeune, notamment lorsqu'il est déjà suivi par l'un des deux opérateurs. Dans la partie suivante, nous présentons les caractéristiques des bénéficiaires du CEJ, et l'évolution de la population des bénéficiaires dans le temps.

1.3.1 Comparaison des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et de la Garantie jeunes dans les Missions locales

Le tableau 1.1 présente des statistiques descriptives relatives aux caractéristiques des bénéficiaires de la Garantie jeunes en 2021 et du Contrat d'engagement jeune en 2023, comparées à celles des jeunes inscrits en Mission locale la même année. Les caractéristiques présentées sont celles mesurées à l'entrée du jeune en Mission locale.⁶

Les bénéficiaires de la GJ en 2021 apparaissent globalement comparables à ceux du CEJ en 2023. Les bénéficiaires de la GJ ou du CEJ résident par ailleurs plus fréquemment dans des quartiers prioritaires que les jeunes inscrits en Mission locale : c'est le cas de 23 % des jeunes en CEJ contre 19 % en moyenne parmi les jeunes inscrits en Mission locale en 2023.

Les bénéficiaires des deux programmes diffèrent en revanche sur le plan de certaines caractéristiques socio-démographiques. Les bénéficiaires du CEJ sont de nationalité française dans 88 % des cas contre 90 % pour les bénéficiaires de la GJ. Ils sont par ailleurs moins souvent hébergés chez leurs parents que les bénéficiaires de

6. La date d'entrée en Mission locale peut être relativement éloignée dans le temps de la date d'entrée dans le programme. Ce choix méthodologique permet de comparer les bénéficiaires de chacun des deux programmes aux jeunes inscrits à la Mission locale de façon générale. Cela veut dire que si le jeune a fait deux CEJ dans la même année ou dans des années différentes, c'est le premier CEJ qui est pris en compte.

TABLEAU 1.1 – Caractéristiques des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et de la Garantie jeunes dans les Missions Locales

Caractéristiques	2021		2023	
	Jeunes inscrits en Garantie jeunes	Mission Locale	Jeunes inscrits en CEJ	Mission Locale
Part de femmes	0,46	0,47	0,47	0,46
Âge moyen	19,27	20,13	19,28	19,89
Âge moyen entrée contrat	20,14		20,33	
Mois dans la ML avant contrat	10,38		12,52	
Nouvel entrant en ML	0,09		0,22	
Nationalité française	0,90	0,88	0,88	0,85
Nombre d'enfants	0,02	0,05	0,02	0,05
Célibataire	0,80	0,73	0,78	0,73
Hébergé(e) par ses parents	0,58	0,47	0,55	0,45
Travailleur(se) handicapé(e)	0,02	0,03	0,03	0,04
Inscrit à Pôle Emploi	0,25	0,31	0,19	0,22
Bénéficiaire du RSA	0,01	0,04	0,01	0,03
Prob. emploi 3 mois avant dispo	0,27		0,37	
Part des jours travaillés 3 mois avant	0,09		0,14	
Prob. emploi 6 mois avant dispo	0,36		0,49	
Part des jours travaillés 6 mois avant	0,10		0,18	
<i>Niveau scolaire (au début du contrat)</i>				
BAC+	0,07		0,06	
BAC	0,31		0,30	
CAP/BEP	0,13		0,13	
Inférieur au CAP ou BEP	0,49		0,51	
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>				
A un problème de logement	0,05	0,06	0,05	0,06
Sans hébergement	0,01	0,01	0,01	0,01
Pas de permis B	0,89	0,84	0,91	0,87
<i>Lieu de résidence</i>				
Vit dans une zone prioritaire	0,22	0,17	0,23	0,19
Vit dans une ZRR	0,14	0,13	0,13	0,12
Vit dans une zone rurale	0,21	0,24	0,21	0,22
Nombre d'observations	157 306	445 021	190 168	425 447

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

NOTES : La première colonne correspond à l'échantillon des jeunes qui ont signé une GJ en 2021, la deuxième colonne à l'échantillon des jeunes inscrits en Mission locale la même année, La troisième et quatrième colonne concernent l'année 2023. Pour toutes les colonnes, les informations sont mesurées à l'entrée en Mission locale. La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

la GJ et légèrement moins souvent célibataires. Les bénéficiaires du CEJ sont 91 % à ne pas posséder de permis de conduire, contre 89 % parmi ceux de la Garantie Jeunes. Ces écarts semblent refléter avant tout l'évolution des caractéristiques des

jeunes inscrits en Mission locale à la même période.

Les bénéficiaires de ces deux programmes diffèrent également au moment de leur entrée sur le dispositif. Les jeunes qui s'inscrivent en CEJ en 2023 ont passé en moyenne 12,5 mois en Mission locale avant de bénéficier du programme, contre 10,4 pour ceux de la GJ. Nous observons également que la part de jeunes entrant en CEJ le même mois que leur inscription en Mission locale est plus élevée. Ces éléments font l'objet d'une analyse plus approfondie dans la Section 1.4.

En annexe C, nous détaillons les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune en 2023 selon leur genre, leur lieu de résidence (urbain / rural), le nombre de jeunes accompagnés dans leur Mission locale et leur proximité au marché du travail. Il apparaît premièrement que les jeunes femmes accompagnées dans le cadre du CEJ en 2023 sont plus qualifiées sur le plan académique que la population masculine (tableau C.1). Les femmes sont en moyenne légèrement plus proches du marché du travail que les hommes, tant en termes de probabilité d'avoir travaillé que de nombre de jours travaillés.

La population issue d'un milieu rural est légèrement plus jeune que la population urbaine et est accueillie dans des Missions locales généralement de plus petite taille (tableau C.2). La proximité au marché du travail est comparable entre les populations rurales et urbaines. Le niveau de qualification académique est plus élevé en milieu urbain. La population rurale est moins fréquemment confrontée à des problèmes de logement, et la part de jeunes sans permis de conduire y est inférieure par rapport à celle résidant en milieu urbain.

En comparant les populations selon la taille de la Mission locale du jeune (tableau C.3), nous observons que l'âge au moment du début de l'accompagnement ainsi que le temps passé au sein de la Mission locale sont positivement corrélés à la taille de celle-ci. La proximité au marché du travail reste comparable entre les différentes Missions locales quelle que soit leur taille, avec un niveau légèrement inférieur dans les Missions locales de plus petite taille. De manière cohérente avec

la comparaison entre populations rurales et urbaines, les Missions locales de petite taille sont plus fréquemment situées en milieu rural.

1.3.2 Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail

Nous résumons le profil des bénéficiaires du CEJ accompagnés par France Travail dans le tableau 1.2.

TABLEAU 1.2 – Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail

	Inscrits en 2022	Inscrits en 2023	Inscrits en 2024
<i>Âge</i>			
16–17 ans	0,01	0,01	0,01
18–21 ans	0,52	0,56	0,54
22–25 ans	0,46	0,43	0,44
26–29 ans	0,01	0	0
Part de femmes	0,48	0,48	0,47
Nationalité étrangère	0,08	0,08	0,08
Au moins un enfant à charge	0,10	0,06	0,05
Reconnu(e) en qualité de travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,03	0,02
<i>Niveau scolaire</i>			
BAC+	0,17	0,20	0,19
BAC	0,32	0,34	0,33
CAP/BEP	0,14	0,11	0,11
Inférieur au CAP ou BEP	0,37	0,35	0,37
Permis			
Pas de permis B	0,47	0,49	0,56
Lieu de résidence			
Vit dans un QPV	0,13	0,14	0,19
Vit dans une ZRR	0,14	0,14	0,14
Vit dans une zone rurale	0,23	0,23	0,23
Vit en territoire ultramarin	0,05	0,05	0,05
Nombre d'observations	105 372	100 697	45 714

SOURCES : Données de gestion France Travail sur le Contrat d'Engagement Jeune, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ hors renouvellement débutés entre le 1^{er} mars 2022 et le 30 juin 2024.

Ce tableau permet de faire une double comparaison, à la fois avec les jeunes accompagnés en Missions locales présentés plus haut (tableau 1.1), mais également entre les bénéficiaires du CEJ chez France Travail d'année en année.⁷

7. Environ 14 000 jeunes bénéficiaires du CEJ et accompagnés par France Travail sont dits orientés en Mission locale. Une limite de nos données est que nous n'avons pas d'information sur ce

Les caractéristiques des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail varient peu d'une année à l'autre : il s'agit le plus souvent de jeunes âgés entre 18 et 21 ans, majoritairement des hommes, qui dans plus d'un tiers des cas a un niveau de diplôme inférieur au CAP et au BEP. Un autre tiers regroupe des jeunes dont le niveau est équivalent à celui du baccalauréat.

En comparaison avec les jeunes en CEJ accompagnés par la Mission locale, il ressort que les jeunes accompagnés par France Travail sont souvent plus âgés, avec une moyenne d'âge à 21,3 ans, sont plus diplômés, vivent moins souvent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et sont plus souvent de nationalité française.

que cela implique pour eux. Ces jeunes demeurent accompagnés par France Travail tout au long de leur CEJ. Ils ont un nombre d'activités et d'entretiens sur la totalité de la durée de leur CEJ qui est similaire à ceux qui ne sont pas dits orientés en Mission locale. De plus, ils ont un niveau d'études souvent inférieur au reste des jeunes en CEJ et présentent plus souvent plusieurs freins périphériques à l'emploi. Pour autant, ils ne représentent pas une population très différente des autres jeunes bénéficiaires à France Travail.

1.3.3 Évolution des caractéristiques dans le temps

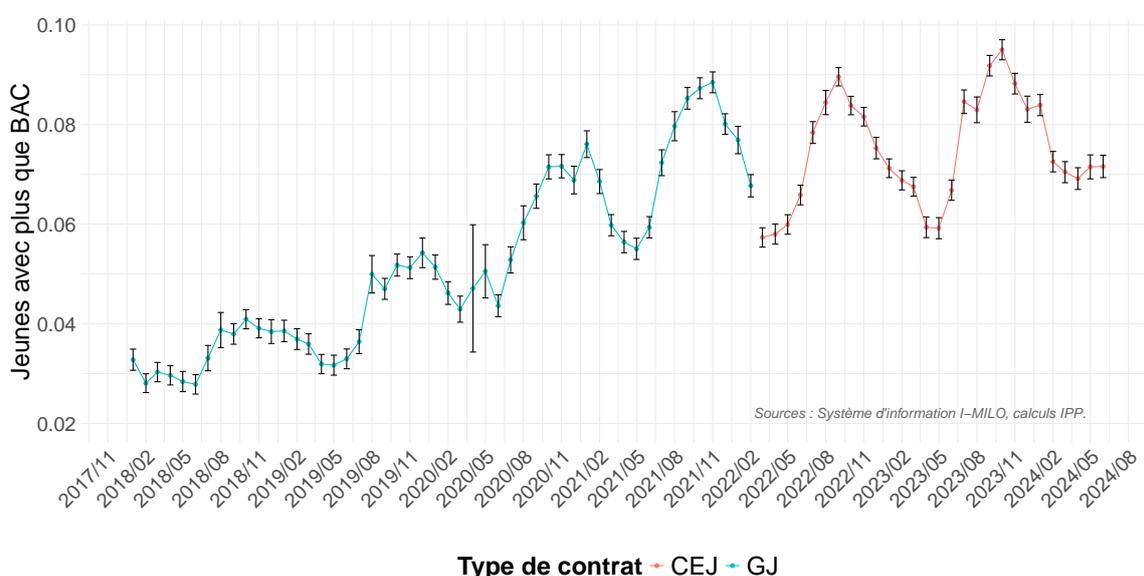
Après avoir comparé, pour une année donnée, les caractéristiques des bénéficiaires des programmes, nous analysons l'évolution du profil des jeunes au fil du temps afin d'évaluer si la composition de chaque cohorte entrant en Contrat d'engagement jeune varie au cours des mois. Nous étudions également l'évolution progressive des caractéristiques du public de la Garantie jeunes entre 2017 et début 2022.

En Mission locale. En observant, mois par mois, les caractéristiques socio - démographiques des jeunes qui débutent un contrat, trois éléments principaux se dégagent :

- Le profil des bénéficiaires de la Garantie Jeunes évolue dans le temps. La population des premières années de mise en œuvre apparaît comme plus en difficulté et plus éloignée du marché du travail. Par la suite, à partir de 2021, le profil des bénéficiaires de la GJ devient de plus en plus comparable à celui du CEJ. Cet élément suggère que la GJ est un dispositif qui s'est transformé au cours du temps : initialement destiné à un public très éloigné de l'emploi, il s'adresse, dans sa phase finale, à un public dont le profil est sous plusieurs aspects similaire à celui du CEJ.
- Certaines caractéristiques, comme le niveau de qualification des jeunes inscrits ou la part de femmes, suivent une dynamique saisonnière. Cette saisonnalité est observable dans les deux dispositifs.
- Pour certaines variables (part des jours travaillés, temps passé en Mission locale), nous observons une différence nette entre la GJ et le CEJ. Une plus grande proportion de bénéficiaires du CEJ a travaillé au cours du trimestre précédent et, en moyenne, a passé plus de temps dans la Mission locale que les bénéficiaires de la GJ.

Une variable permettant d'illustrer plusieurs de ces dynamiques est celle du niveau de qualification des bénéficiaires de la GJ et du CEJ. La figure 1.5 montre l'évolution mensuelle de la part de jeunes ayant un niveau de qualification supérieur au BAC. Chaque point représente la part de jeunes ayant un niveau supérieur au BAC parmi ceux qui ont intégré la GJ ou le CEJ durant le mois considéré.

FIGURE 1.5 – Part de jeunes ayant un niveau de qualification supérieur au BAC (à l'entrée en GJ ou CEJ) - Mission locale



SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique présente la proportion de jeunes ayant un niveau de formation supérieur au BAC parmi les jeunes entrés en contrat chaque mois. A titre d'exemple, l'observation de septembre 2022 montre que, parmi les jeunes entrés en CEJ ce mois-là, 9 % des jeunes avaient un niveau de qualification supérieur au BAC au moment de la signature du contrat.

Le premier élément qui ressort de la figure 1.5 est la dynamique saisonnière de cette variable : la part de jeunes qualifiés atteint son niveau maximal en septembre et octobre, et des niveaux plus bas au printemps. Le fait que cette tendance soit présente à la fois pour la GJ et le CEJ, et que les pics correspondent aux périodes de rentrée scolaire, suggère qu'il s'agit d'une dynamique influencée par des facteurs externes au dispositif. Il est notamment possible que des jeunes sans solution d'orientation à la rentrée scolaire se tournent vers la Mission locale à ce moment-là. L'équipe de recherche UPRAJCEJ a également souligné que, en fin d'année, les Missions locales pouvaient se montrer moins strictes quant au niveau de qualification

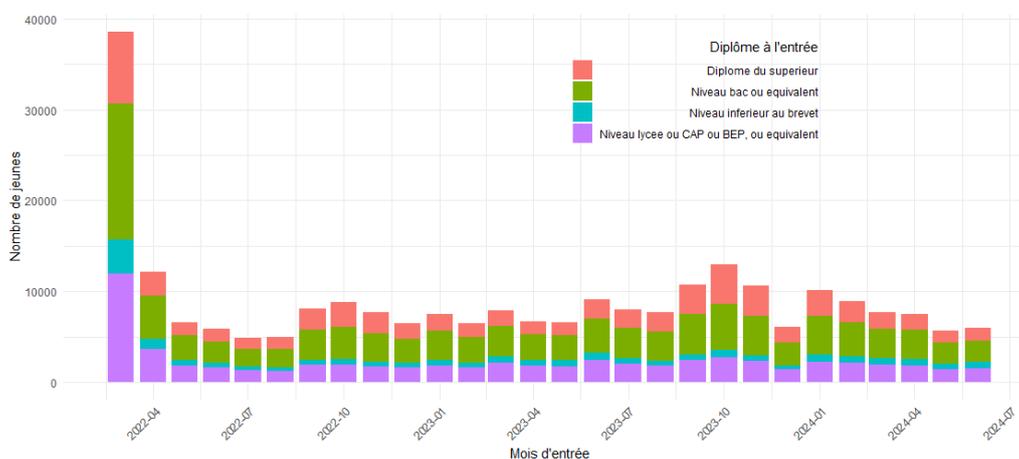
des jeunes admis, accueillant ainsi des profils plus qualifiés que la cible initiale du public CEJ.

Le deuxième enseignement que l'on peut tirer du graphique est la tendance haussière de cette variable sur l'ensemble de la période de mise en œuvre de la GJ. Elle se stabilise finalement à un niveau similaire à celui du CEJ, qui oscille, selon les mois, entre 6 % et 9 %. Une dynamique comparable peut être observée pour la part de décrocheurs scolaires (Figure C.2 en Annexe C). Une dynamique saisonnière marquée est également observable pour la part de femmes (figure C.3 en Annexe C), qui oscille entre 45 % et 49 % selon les mois, avec un pic durant la période estivale.

À France Travail. Dès la mise en œuvre du dispositif, France Travail a accueilli un grand nombre de jeunes en CEJ : en mars 2022, plus du double y sont entrés par rapport aux Missions locales.

Le graphique 1.6 présente l'évolution mensuelle des entrées dans le dispositif du côté de France Travail en fonction du niveau d'études à l'entrée. La saisonnalité des entrées est moins marquée à France Travail qu'en Mission locale, bien que la saisonnalité des entrées des plus diplômés soit confirmée chez les deux opérateurs. Elle suit bien le même cycle qu'en Mission locale, soit un pic entre septembre et octobre, comme le confirme le graphique 1.7.

FIGURE 1.6 – Nombre de nouveaux entrants en CEJ à France Travail, en fonction du niveau de diplôme des bénéficiaires

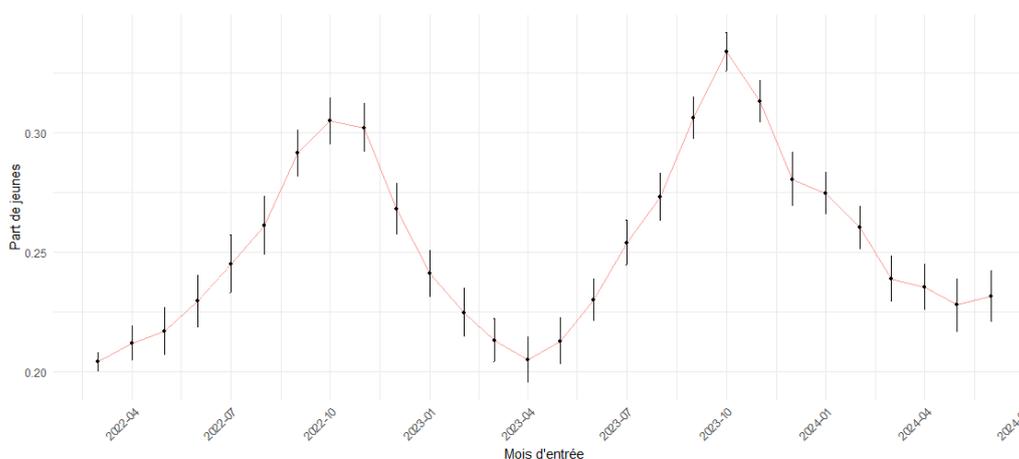


SOURCE : Données de gestion de France Travail sur le CEJ.

CHAMP : Ensemble des CEJ suivis par France Travail.

NOTE : "Inférieur au brevet" signifie précisément "Inférieur au premier cycle ou second cycle professionnel".

FIGURE 1.7 – Part des nouveaux entrants dont le niveau de formation est supérieur au baccalauréat - bénéficiaires France Travail



SOURCE : Données de gestion de France Travail sur le CEJ.

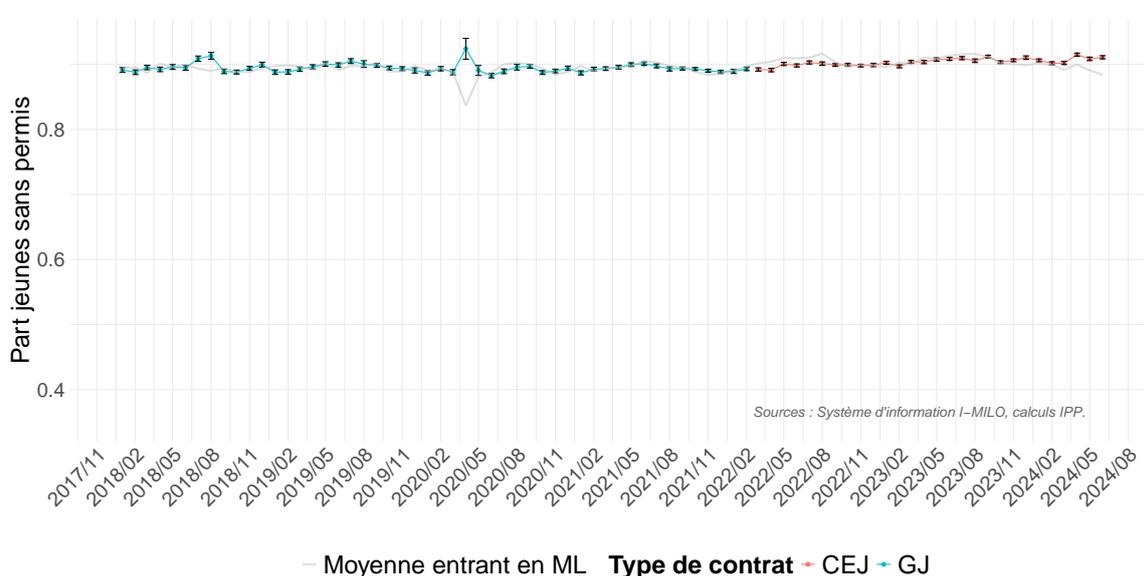
CHAMP : Ensemble des CEJ suivis par France Travail.

1.3.4 Freins à l'emploi

En Mission locale. Nous considérons deux types de freins : l'absence de permis de conduire et le fait d'avoir des difficultés de logement. L'absence de logement est également mesurée. L'absence de permis est une situation assez répandue au sein des jeunes accompagnés par les Missions locales, tandis que les difficultés ou l'absence de logement concernent une part plus restreinte de cette population.

La figure C.4 en Annexe C montre que le nombre moyen de freins des jeunes entrant en GJ ou en CEJ (mesurés à l'entrée en Mission locale) est resté stable, un peu moins d'un frein par jeune. Il s'agit principalement de jeunes n'ayant pas le permis de conduire : la figure 1.8 montre qu'environ 90% des bénéficiaires n'ont pas le permis de conduire.

FIGURE 1.8 – Part des bénéficiaires sans permis (en Mission locale)



SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique présente la proportion de jeunes sans permis de conduire parmi les jeunes entrés en contrat chaque mois.

Nous présentons dans le tableau 1.3 la part de jeunes présentant au moins un frein à l'emploi parmi les bénéficiaires du CEJ accompagnés par France Travail

chaque année. Les données disponibles chez France Travail, plus riches sur cette dimension, permettent d'identifier des freins différents de ceux remontés par les Missions locales, sans que cela signifie que les jeunes concernés rencontrent davantage de difficultés ; la mesure étant différente il n'est pas possible de comparer le nombre de freins des jeunes inscrits à France Travail à ceux inscrits en Mission locale. Les données de France Travail permettent de mesurer des freins liés à l'état de santé, aux contraintes familiales, à la situation administrative du jeune, à ses capacités d'insertion et de communication, à sa situation financière, à son logement, à son accès aux moyens de transport, à son accès à internet et à son équipement informatique. Nous distinguons par ailleurs si certains freins sont caractéristiques de certaines populations (femmes, personnes reconnues de la qualité de travailleur handicapé, personnes nées à l'étranger).

Parmi les jeunes inscrits en Contrat d'engagement jeune à France Travail, 30 % présentent au moins un frein à l'emploi et 15 % en cumulent au moins deux. La première cohorte de 2022 est celle qui concentre le plus de freins à l'emploi ; les cohortes suivantes en présentent moins : 34% des bénéficiaires du CEJ inscrits en 2022 présentent initialement au moins un frein à l'emploi, contre 25% pour les jeunes débutant un CEJ en 2024. Les femmes et les personnes d'origine étrangère rencontrent plus souvent des freins liés à des contraintes familiales. Plus globalement, ces dernières sont davantage confrontées à divers obstacles que le reste de la population, notamment d'ordre familial, administratif, juridique ou liés à l'insertion et à la communication.

TABLEAU 1.3 – Freins à l'emploi des bénéficiaires du CEJ à France Travail

	Inscrits en 2022	Inscrits en 2023	Inscrits en 2024
Freins à l'emploi			
Au moins un frein à l'emploi	0,34	0,29	0,25
<i>Chez les jeunes accompagnés avant CEJ***</i>	0,36	0,34	0,32
Plus de deux freins à l'emploi	0,17	0,14	0,11
État de santé	0,07	0,05	0,04
<i>Chez les personnes RQTH***</i>	0,47	0,43	0,37
Contraintes familiales	0,04	0,03	0,02
<i>Chez les femmes***</i>	0,07	0,04	0,03
<i>Chez les étrangers(ères)***</i>	0,08	0,05	0,04
Situation administrative et juridique	0,03	0,03	0,02
<i>Chez les étrangers(ères)***</i>	0,07	0,06	0,04
Capacités d'insertion et de communication	0,04	0,03	0,02
<i>Chez les étrangers(ères)***</i>	0,13	0,10	0,08
Situation financière	0,14	0,12	0,10
Situation de logement	0,04	0,03	0,02
Accès aux moyens de transport	0,22	0,19	0,16
Accès à internet ou capacité d'utilisation	0,06	0,05	0,04
Accès à l'équipement informatique	0,05	0,04	0,03
Nombre d'observations	105 372	100 697	45 714

SOURCES : Données de gestion France Travail sur le Contrat d'Engagement Jeune, calculs IPP.

LECTURE : 34 % des jeunes inscrits en Contrat d'engagement jeune en 2022 présentent au moins un frein à l'emploi, contre 29 % des jeunes inscrits en 2023.

NOTES : *** signifie que la proportion chez le groupe envisagé d'une caractéristique est significativement différente de la proportion chez le groupe complémentaire au niveau de confiance de 95 %. Par exemple, la proportion des jeunes ayant un frein à l'emploi lié à des contraintes familiales chez les jeunes femmes est significativement différente de celle parmi les jeunes hommes. Dans tous les cas traités, elle est même significativement supérieure.

1.4 Expérience préalable au sein de la Mission locale

Une dimension dans laquelle nous observons des différences entre les bénéficiaires de la Garantie jeunes et du Contrat d'engagement jeune est celle du parcours en Mission locale avant le début du contrat.

En analysant l'ancienneté dans la Mission locale des bénéficiaires de la GJ et du CEJ (figure 1.9), nous observons que, avec l'introduction du CEJ, l'ancienneté moyenne des jeunes au moment de l'entrée dans le contrat augmente sensiblement, passant de 10 mois à la fin de la période GJ à plus de 16 mois lors des premières phases du CEJ. Par la suite, cette ancienneté redescend progressivement à un ni-

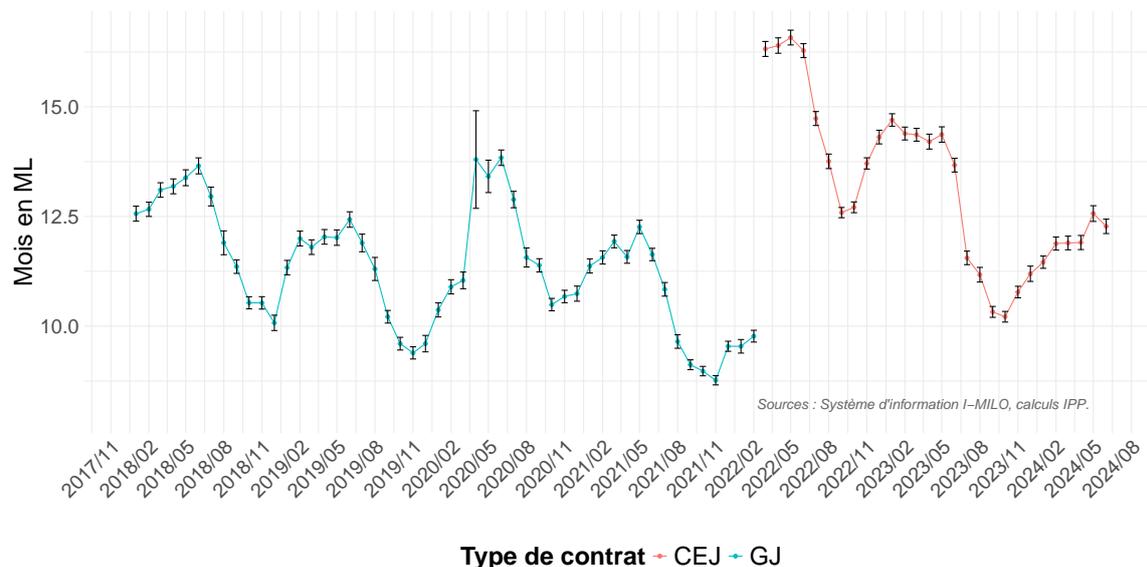
veau comparable à celui observé pour la GJ. Une interprétation possible de cette dynamique est qu'avec la mise en place du CEJ, une nouvelle population, auparavant exclue de la GJ, devient éligible au nouveau dispositif. Ainsi, de nombreux jeunes présents depuis longtemps en Mission locale, mais jusque-là non concernés par la GJ, ont pu se voir proposer un CEJ, ce qui a entraîné une augmentation temporaire de l'ancienneté moyenne. Une fois ce « stock » de jeunes épuisé, les valeurs se stabilisent à un niveau similaire à celui d'avant.

Avec le CEJ, de manière générale, le profil d'expérience antérieure en Mission locale devient plus hétérogène : si nous observons une hausse de l'ancienneté moyenne, nous constatons également une augmentation de la part de jeunes qui entrent en CEJ dès le mois de leur inscription en Mission locale, passant de 9 % en GJ (2021) à 22 % en CEJ (2023) (Tableau 1.1 et figure 1.10). Cette évolution est liée en partie au fait que la Garantie Jeunes nécessitait un délai plus long pour être intégrée, en raison de son fonctionnement par cohortes, qui impliquait d'attendre la constitution et le démarrage de chaque cohorte. À l'inverse, le CEJ comporte moins de contraintes administratives, ce qui facilite une activation plus rapide du dispositif.

Si l'on adopte une définition plus large des « nouveaux entrants », en considérant par exemple les jeunes qui entrent dans le dispositif dans le mois ou les deux mois suivant leur inscription en Mission locale, la différence entre la Garantie Jeunes et le CEJ s'atténue progressivement (figure C.5).

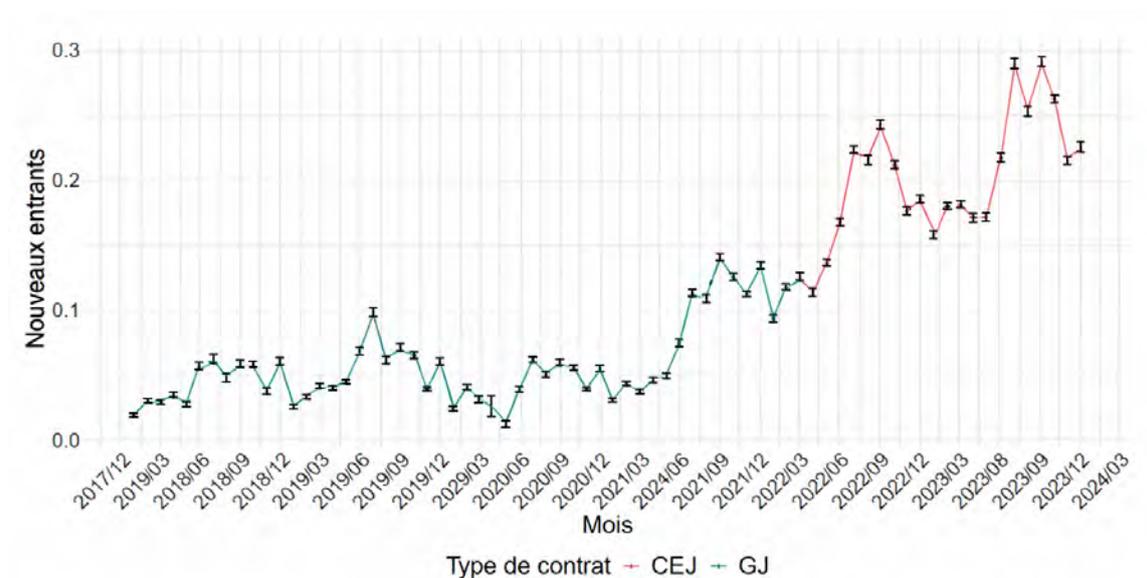
L'analyse du profil des jeunes selon leur ancienneté en Mission locale révèle des différences nettes en matière de niveau de qualification scolaire (Tableau 1.4). Les jeunes qui entrent dans le CEJ le même mois que leur inscription en Mission locale présentent un niveau de qualification supérieur à celui des jeunes qui ont passé plus de temps dans la Mission locale. Pour mesurer ce niveau de qualification, nous

FIGURE 1.9 – Temps moyen passé en Mission locale avant le début du dispositif



SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO), calculs IPP.
 LECTURE : Le graphique montre le nombre moyen de mois passés en Mission locale avant d'entrer dans le dispositif parmi les jeunes qui démarrent le contrat chaque mois.

FIGURE 1.10 – Part des nouveaux entrants parmi les jeunes inscrits en GJ et en CEJ



SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO), calculs IPP.
 LECTURE : Le graphique montre la proportion de jeunes qui entrent dans le dispositif le même mois qu'ils s'inscrivent à la Mission locale parmi les jeunes qui démarrent le contrat chaque mois. A titre d'exemple, l'observation du mois de juillet 2019 montre que, parmi les jeunes qui ont démarré la Garantie jeunes ce mois-là, 10 % d'entre eux se sont inscrits à la Mission locale le même mois.

utilisons l'information recueillie au moment de l'entrée dans le dispositif. Parmi les jeunes qui entrent en CEJ le mois de leur inscription, 11 % ont un diplôme supérieur au bac, et plus de 39 % ont le bac comme niveau de certification. Chez les jeunes inscrits en Mission locale depuis plus d'un an, ces taux tombent respectivement à 4 % et 24 %.

TABLEAU 1.4 – Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 selon leur ancienneté dans la Mission locale

Caractéristiques des jeunes	Nouvel entrant	1-5 mois	6-11 mois	1 an ou plus
Part de femmes	0,49	0,48	0,46	0,45
Âge moyen	20,05	19,60	19,15	18,49
Âge moyen entrée CEJ	20,07	19,73	19,75	21,27
Mois dans la ML avant contrat	0,00	1,71	7,09	33,14
<i>Dimension de la Mission Locale (quartile)</i>				
Q1	0,11	0,09	0,09	0,08
Q2	0,17	0,15	0,14	0,15
Q3	0,23	0,22	0,22	0,23
Q4	0,49	0,54	0,55	0,54
Nationalité française	0,90	0,88	0,84	0,89
Nombre d'enfants	0,02	0,02	0,03	0,02
Célibataire	0,79	0,77	0,74	0,80
Hébergé(e) par ses parents	0,53	0,52	0,51	0,62
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,04	0,04	0,04
Prob, emploi 3 mois avant dispo	0,37	0,31	0,37	0,44
Part jours travaillés 3 mois avant	0,15	0,11	0,16	0,16
Part jours travaillés en CDI 3 mois avant	0,03	0,02	0,02	0,03
<i>Niveau scolaire</i>				
BAC +	0,11	0,08	0,04	0,04
BAC	0,39	0,33	0,24	0,24
CAP/BEP	0,11	0,11	0,11	0,16
Inférieur au CAP/BEP	0,40	0,50	0,60	0,56
<i>Freins périphériques à l'emploi</i>				
A un problème de logement	0,06	0,06	0,06	0,04
Sans hébergement	0,01	0,01	0,01	0,01
Pas de permis B	0,88	0,91	0,93	0,91
Vit dans une zone prioritaire	0,17	0,18	0,19	0,20
Vit dans un ZRR	0,14	0,13	0,13	0,13
Vit dans une zone rurale	0,22	0,21	0,21	0,21
Nombre d'observations	41 643	66 264	17 569	64 692

SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO) et Force, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente les caractéristiques des bénéficiaires en fonction du temps passé en Mission locale avant l'entrée en contrat. Dans la première colonne sont présentées les caractéristiques des jeunes qui sont entrés en CEJ le même mois que celui de leur entrée en Mission locale. La dernière colonne présente les caractéristiques des jeunes qui ont passé 12 mois ou plus en Mission locale avant d'entrer en CEJ.

NOTE : L'âge indiqué est celui au moment de l'entrée en CEJ. La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

1.5 Expérience sur le marché du travail

Les bénéficiaires en Mission locale. En comparant les caractéristiques des populations GJ et CEJ, nous constatons que la part de jeunes ayant une expérience professionnelle est plus élevée parmi les bénéficiaires du CEJ que parmi ceux de la GJ (Tableau 1.1). En 2023, 37 % des jeunes ayant commencé un CEJ avaient en effet une expérience professionnelle (emploi salarié) au cours du trimestre précédant leur entrée dans le dispositif, contre 27 % pour les jeunes en GJ en 2021.⁸ Cette différence se retrouve également en examinant la part de jours travaillés sur la même période : les jeunes en CEJ ont travaillé en moyenne 14 % du temps, contre 9 % pour ceux en GJ. Cette évolution correspond à la volonté d'élargir le champ des bénéficiaires potentiels du Contrat d'engagement jeune aux travailleurs, contrairement à la Garantie jeunes.

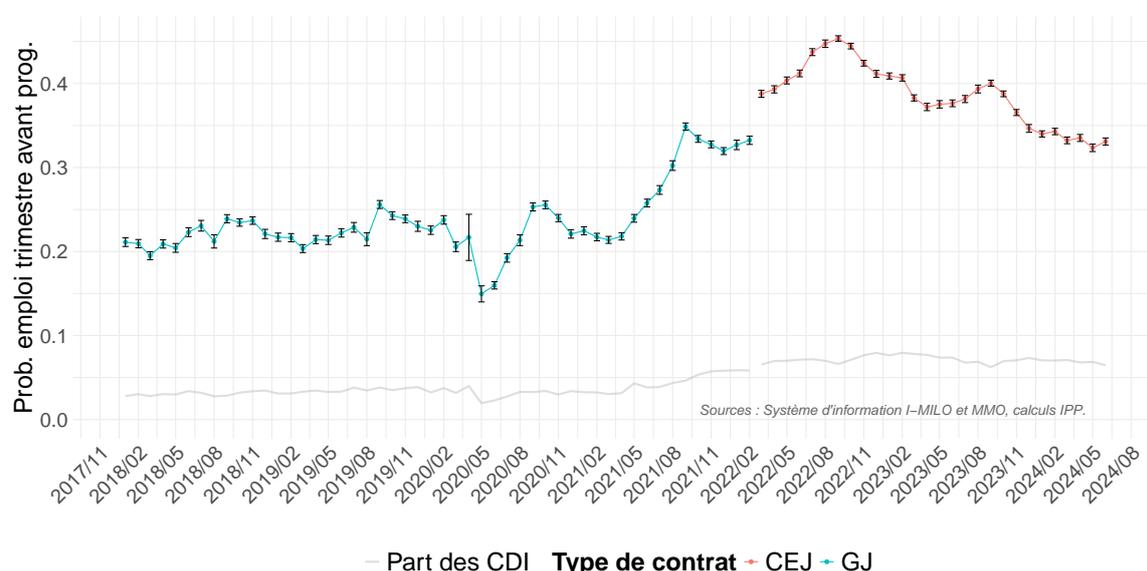
La figure 1.11 montre combien de jeunes, parmi ceux qui commencent un dispositif chaque mois, ont travaillé le trimestre précédent. Nous observons comment la part de jeunes ayant une expérience professionnelle admis dans le dispositif évolue dans le temps. Bien qu'il existe une différence nette entre la GJ et le CEJ, nous observons que la proportion de travailleurs admis a commencé à augmenter avant l'introduction du CEJ. Dans les derniers mois de la GJ, la part de jeunes ayant une expérience professionnelle oscille autour de valeurs similaires à celles du CEJ en 2024. La part de jeunes avec une expérience professionnelle parmi les bénéficiaires de la GJ dans sa phase finale de mise en œuvre est supérieure à celle mesurée à la fin de l'année 2017, qui se situe autour de 21%.

La figure montre une forte augmentation de la part de jeunes ayant une expérience professionnelle au début de la mise en place du CEJ, atteignant un pic en

8. Les jeunes entrés en Garantie jeunes en 2021 ont pu être affectés par les difficultés de recrutement liées à la crise sanitaire ; leur moindre expérience professionnelle par rapport aux bénéficiaires du CEJ peut en être le reflet. Toutefois, les évolutions des critères d'éligibilité entre la GJ et le CEJ suggèrent que les différences observées entre les deux groupes tiennent davantage à ces changements qu'au contexte conjoncturel.

septembre 2023, où 45 % des jeunes admis avaient une expérience professionnelle dans les trois mois précédant leur entrée dans le dispositif. Au-delà d'une probable dynamique saisonnière, les niveaux élevés observés dans les premières phases du CEJ peuvent refléter l'inscription en CEJ d'une partie du stock de travailleurs précaires déjà présents au sein des Missions locales, mais qui n'était pas éligible pour la GJ.

FIGURE 1.11 – Probabilité d'avoir travaillé au moins un jour au cours des trois mois précédant le début du contrat



SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

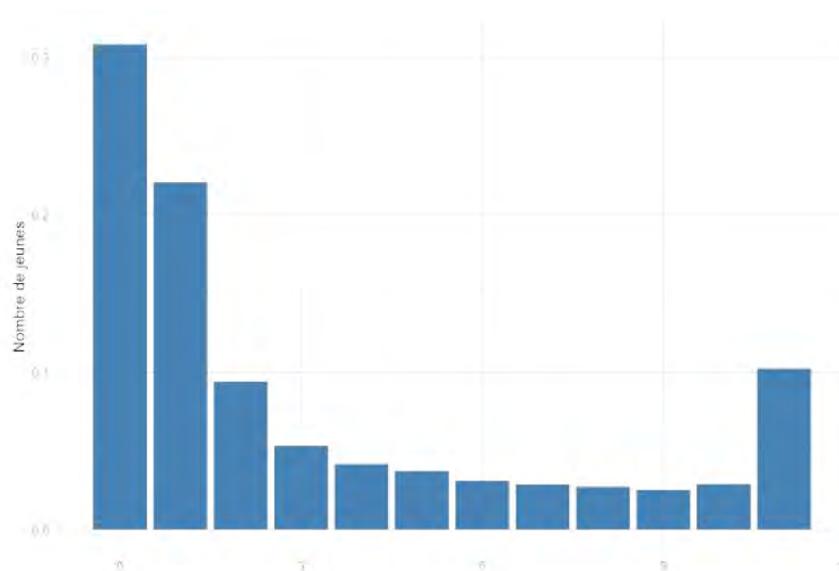
LECTURE : Le graphique montre la proportion de jeunes ayant occupé un emploi salarié au moins un jour au cours du trimestre précédent parmi les jeunes qui commencent le contrat chaque mois. A titre d'exemple, l'observation du mois d'août 2021 montre que, parmi les jeunes entrés en Garantie jeunes ce mois-là, 30 % ont travaillé au moins un jour au cours du trimestre précédent. La ligne grise représente la part des jeunes qui ont travaillé dans le cadre d'un contrat de CDI au cours du trimestre précédent.

Les bénéficiaires à France Travail. Le tableau 1.5 montre que les jeunes accompagnés par France Travail apparaissent mieux insérés dans l'emploi : 54% avaient travaillé au moins un jour dans le trimestre précédant leur entrée en CEJ, contre 37% pour les jeunes accompagnés en Mission locale en 2023.

Nous présentons dans la figure 1.12 la durée d'inscription sur les listes de France

Travail au cours de l'année précédant l'entrée en CEJ.⁹

FIGURE 1.12 – Distribution du nombre de mois où le jeune est inscrit à France Travail un an avant l'entrée en CEJ



SOURCES : Données ForCE FH - DE du second semestre 2024.

En moyenne, les bénéficiaires sont inscrits trois mois à France Travail comme demandeur d'emploi pendant l'année qui précède leur entrée en CEJ ; plus de la moitié y est inscrit plus d'un mois au cours de l'année précédant leur contrat. Les jeunes inscrits en CEJ à France Travail sont donc, en général, suivis depuis moins longtemps que ceux des Missions locales, où la durée moyenne d'inscription atteint environ douze mois.

La distribution du nombre de mois où les jeunes sont inscrits à France Travail fait par ailleurs apparaître deux groupes, le groupe majoritaire qui a rapidement intégré le dispositif dès son inscription à France Travail, et le groupe des jeunes qui étaient inscrits depuis au moins 12 mois à France Travail, a priori éloigné durablement du marché du travail.

9. Cela consiste à sommer tous les mois où la personne est inscrite comme demandeur d'emploi à France Travail durant l'année précédant l'entrée en CEJ, quelle que soit la catégorie du demandeur d'emploi.

TABLEAU 1.5 – Caractéristiques des trajectoires professionnelles des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail

	Inscrits en 2022	Inscrits en 2023	Inscrits en 2024
Part des jours travaillés			
3 mois avant	0,17	0,18	0,16
1 an avant	0,33	0,38	0,37
Part des jeunes ayant travaillé au moins un jour			
3 mois avant	0,50	0,54	0,49
1 an avant	0,73	0,77	0,78
Nombre d'observations	105 372	100 697	45 714

SOURCES : Données de gestion France Travail sur le Contrat d'engagement jeune et ForCE.

CHAMP : Ensemble des CEJ hors renouvellement entrés entre le 1^{er} mars 2022 et le 30 juin 2024.

NOTE : La part de jours travaillés mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

CHAPITRE 2

L'ACCOMPAGNEMENT RÉALISÉ PAR LES MISSIONS LOCALES

Ce chapitre décrit l'accompagnement mis en place dans le cadre du Contrat d'engagement jeune et le met en perspective avec celui de la Garantie Jeunes, en mettant en lumière deux évolutions majeures liées à ce changement de dispositif. Premièrement, alors que la Garantie Jeunes prévoyait un accompagnement d'une durée fixe de 12 mois, le Contrat d'engagement jeune introduit une durée modulable, débutant généralement par un contrat de six mois, avec la possibilité de reconduction. Nous présentons en partie 2.1 l'évolution de cette durée depuis la GJ, en différenciant la durée prévue de la durée effectivement réalisée. Nous examinons également la durée des contrats et leur renouvellement en fonction des caractéristiques des bénéficiaires et des Missions Locales. Ensuite, les interactions entre les jeunes et les Missions locales, qui peuvent avoir lieu dans le cadre d'ateliers ou d'entretiens individuels par exemple, font l'objet d'une analyse présentée en partie 2.2.

La deuxième évolution majeure correspond à l'introduction d'une nouvelle composante dans l'accompagnement : l'obligation d'engagement hebdomadaire de 15 à 20 heures. Cet engagement peut prendre la forme de démarches personnelles, ou s'inscrire dans un cadre plus organisé par la Mission locale via des solutions

« structurantes ». Cet engagement est décrit en partie 2.3

2.1 Durée de l'accompagnement

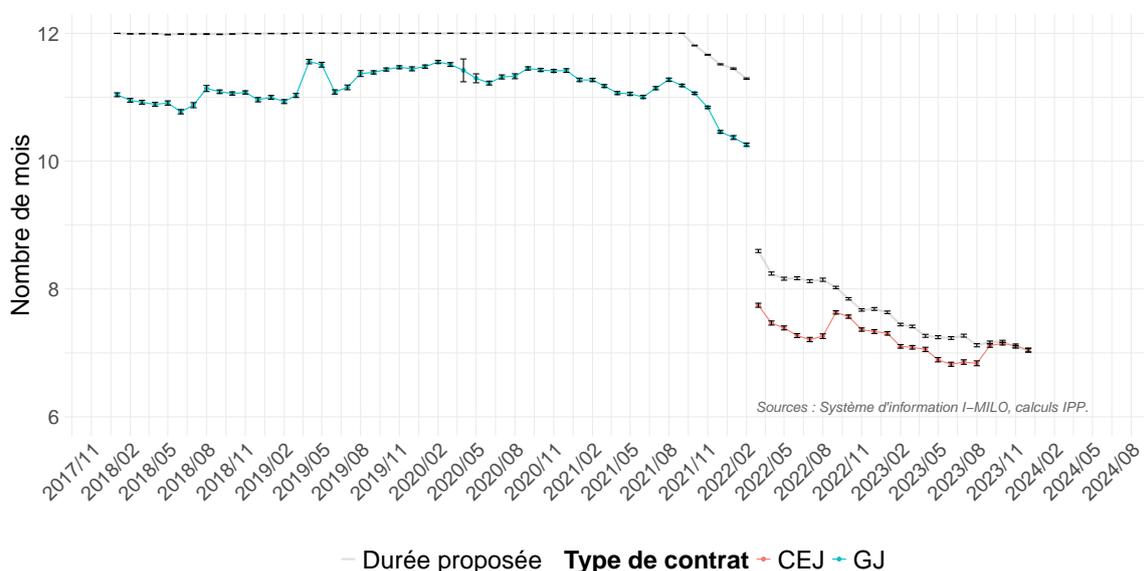
Avec l'introduction du CEJ, la durée de l'accompagnement diminue. Alors que la durée de la Garantie jeunes est restée stable autour de 12 mois tout au long de sa mise en œuvre, avec une légère baisse en fin de période, la durée prévue du Contrat d'engagement jeune est significativement plus courte, bien qu'elle reste supérieure à 6 mois (voir la figure 2.1). La durée moyenne de l'accompagnement passe de 11 mois pour les bénéficiaires de la GJ en 2021 à 7 mois pour ceux du CEJ de 2023.

La durée *prévue* des contrats devient également variable avec l'introduction du CEJ. La majorité des contrats (plus de 60 %) débute avec une durée prévue de 6 mois, une petite part des contrats présente une durée inférieure à 6 mois, tandis qu'une proportion importante (environ 25 %) a une durée prévue de 12 mois (voir la figure 2.2).

Pour cerner les facteurs associés à cette variabilité dans les durées proposées de contrat, nous régressons la durée prévue sur un ensemble de caractéristiques liées aux bénéficiaires et aux Missions locales. La figure 2.3 présente les résultats de ces analyses de corrélation qui, en résumé, suggèrent que la durée du contrat n'est pas tellement liée au niveau de qualification du bénéficiaire ou à son niveau de proximité avec le marché du travail à l'entrée dans le dispositif, mais dépendrait plutôt de la taille de la Mission locale et de l'année de démarrage du contrat.

Ainsi, le premier élément qui émerge de l'analyse de la figure 2.3 est la diminution progressive de la durée proposée au fil du temps, comme en témoignent les

FIGURE 2.1 – Durée du contrat Garantie jeunes et du Contrat d’engagement jeune)



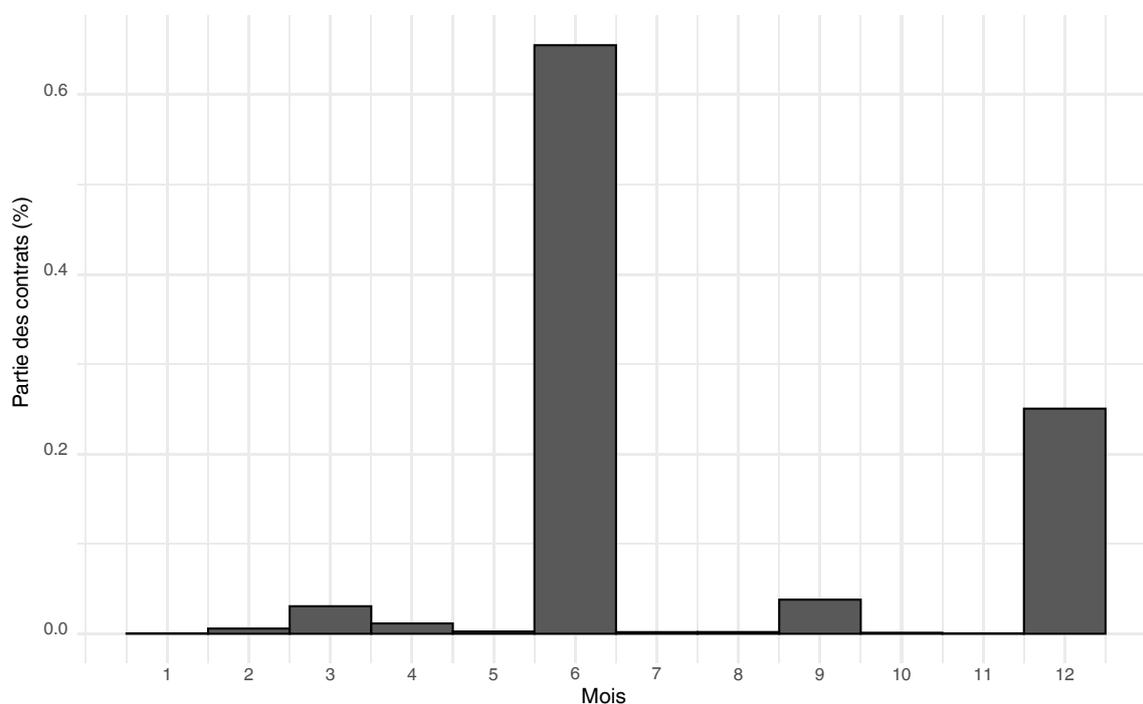
SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le figure montre la durée moyenne des contrats commencés chaque mois. La ligne colorée indique la durée effective, tandis que la ligne grise représente la durée prévue. Le figure prend en compte tous les contrats, même ceux qui ne sont pas terminés. Pour les contrats non résiliés, la durée effective coïncide avec la durée prévue.

coefficients négatifs associés aux années postérieures à 2022, année de la première mise en œuvre du CEJ. Par ailleurs, il apparaît que la taille de la Mission locale est positivement et significativement associée à la durée proposée des contrats. Autrement dit, les jeunes suivis dans une Mission locale de plus grande taille se voient proposer des contrats en moyenne plus longs. On note également que la durée des contrats diminue avec l'âge du bénéficiaire.

Comme mentionné précédemment, avec le lancement du CEJ, la possibilité de renouveler le contrat a été introduite, permettant ainsi de prolonger sa durée si nécessaire. Sans surprise, la probabilité de renouvellement du contrat est fortement liée à la durée initialement proposée : lorsque celle-ci dépasse six mois, le renouvellement est moins probable ; à l'inverse, les contrats de moins de six mois ont plus de chances d'être prolongés (figure 2.4).

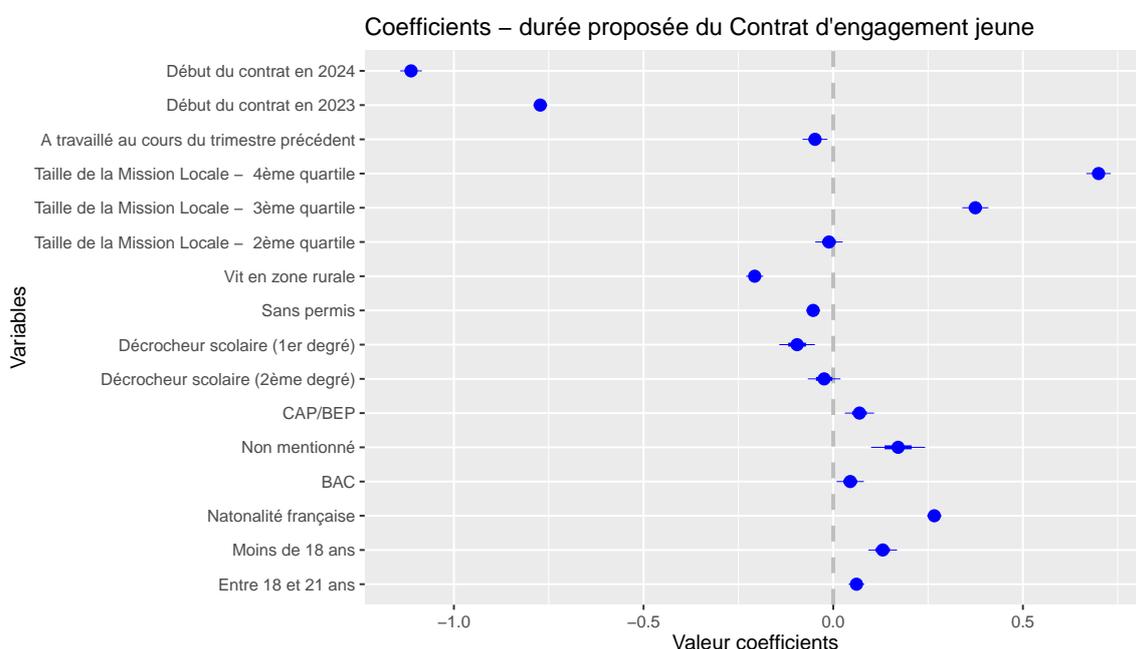
FIGURE 2.2 – Durée prévue du Contrat d'engagement jeune



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO).

Le renouvellement des contrats apparaît moins fréquent à mesure que la taille des Missions locales augmente. La corrélation est particulièrement négative dans les 25 % des Missions locales les plus grandes par rapport aux structures les plus petites, puis elle s'atténue grandement à mesure que la taille diminue. Enfin, les jeunes ayant déjà travaillé au cours du trimestre avant de commencer leur CEJ ont une probabilité plus faible de voir leur contrat renouvelé.

FIGURE 2.3 – Durée prévue du CEJ

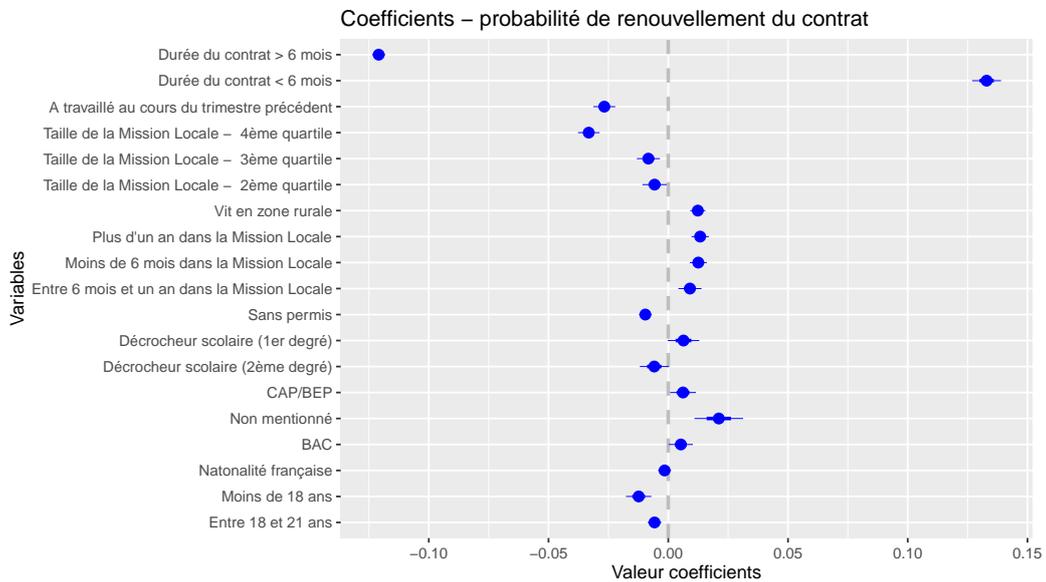


SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

NOTE : Le tableau présente les résultats de la régression de la durée proposée du CEJ par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu'il soit possible d'en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d'estimer l'association entre une variable donnée et la durée proposée du CEJ, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

LECTURE : La durée prévue des contrats d'engagement jeune débutés en 2023 est en moyenne 0,8 mois inférieure à celle des CEJ débutés en 2022.

FIGURE 2.4 – Probabilité de renouveler le CEJ



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente les résultats de la régression de la variable indicatrice du renouvellement du CEJ par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu'il soit possible d'en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d'estimer l'association entre une variable donnée et la probabilité de renouveler le CEJ, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

2.2 Interactions entre les jeunes et la Mission locale

L'une des composantes principales de l'accompagnement du CEJ réside dans l'interaction entre les jeunes et la Mission locale. Ces interactions peuvent prendre différentes formes, allant de simples échanges par mail ou SMS à des moments plus structurés, individuels ou collectifs (ateliers par exemple).

Pour analyser ces interactions, nous prenons en compte les quatre principales modalités d'échange, également appelés « événements » : les ateliers, les entretiens individuels, les entretiens avec un partenaire externe, et les séances d'information collectives. Dans cette phase d'analyse, nous nous concentrons uniquement sur les contrats conclus, afin de pouvoir observer l'ensemble des événements survenus pendant la durée de l'accompagnement. Que ce soit dans le CEJ ou la GJ, les moments d'échanges prennent principalement la forme d'entretiens individuels, qui représentent 54 % des événements enregistrés dans les CEJ clôturés en 2023, ou d'ateliers collectifs, dans 41 % des cas. Les entretiens avec les partenaires externes ou les séances d'information collective restent très minoritaires (moins de 5 %) (voir Tableau 2.2).

La section 2.2.1 compare les interactions avec la Mission locale pour les bénéficiaires du CEJ et celles pour les bénéficiaires de la GJ. Nous présentons également l'évolution de l'accompagnement de la GJ dans le temps. Nous montrons ensuite dans la section 2.2.2 que l'intensité des interactions varie considérablement entre les bénéficiaires ; nous présentons les principaux déterminants de cette variation.

2.2.1 Évolution de l'accompagnement depuis la Garantie Jeune

Début 2022, avant d'être remplacée par le CEJ, la Garantie jeunes enregistre un recul important du volume total d'événements au cours du contrat : la moyenne passe de 37,7 événements par contrat en 2017 à 23,8 en 2022, comme le montre

le Tableau 2.1.¹ De la même façon, les jeunes ayant commencé une GJ en 2017 observaient 3,3 événements par mois en moyenne, contre 2,3 pour ceux ayant débuté une GJ en 2021. Les niveaux observés en 2017 pour la GJ sont proches de ceux constatés pour le CEJ à ses débuts : 22,2 événements par dispositif en moyenne et 3,6 mois par mois (voir Tableau 2.2).

Cette baisse du nombre d'événements de la GJ s'explique en grande partie par la réduction du nombre d'ateliers, bien plus que par la baisse du nombre d'entretiens individuels. En effet, le nombre moyen d'ateliers par mois passe de 1,9 en 2017 à 1 en 2022, tandis qu'on observe un recul plus modéré pour les entretiens individuels, qui passent de 1,2 en 2017 à 1,1 en 2022.

La durée moyenne du CEJ étant plus courte que celle de la GJ, le nombre total d'événements liés à l'accompagnement y est logiquement inférieur (22,3 événements en moyenne), comme le montre le tableau 2.2. La baisse observée du nombre d'interactions est nettement inférieure à celle de la durée du programme (-37% pour le CEJ par rapport à la GJ), ce qui met en évidence une intensification de l'accompagnement dans le cadre du Contrat d'engagement jeune. De la même façon, rapporté au mois, l'accompagnement dans le cadre du CEJ apparaît plus intensif que celui proposé dans la GJ en 2021, avec un niveau d'intensité comparable à celui observé lors des premières années de mise en œuvre de la GJ. Ce constat est particulièrement vrai pour les entretiens individuels, dont le nombre mensuel atteint 1,9 en moyenne en 2023 dans le CEJ, un niveau supérieur à celui enregistré pour la GJ (1,1 en 2021).

1. En annexe D, la figure D.1 permet également de comparer le nombre d'événements chaque mois après l'entrée en GJ, pour la "version" 2018 et 2021 de la Garantie jeunes.

TABLEAU 2.1 – Évolution de l'accompagnement proposé dans le cadre de Garantie jeunes - événements.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Durée du contrat	11,46	11,41	11,30	11,29	11,62	11,71	11,38	10,61
Atelier	0,60	0,60	0,58	0,56	0,53	0,45	0,46	0,44
Entretien individuel	0,34	0,35	0,36	0,39	0,42	0,49	0,48	0,5
Entretien partenaire	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Information Collective	0,04	0,04	0,03	0,03	0,03	0,04	0,05	0,04
Nombre événements	42,7	39,49	37,72	35,79	34,95	30,07	26,6	23,8
Événements par mois	3,73	3,46	3,34	3,17	3,01	2,57	2,34	2,24
Atelier par mois	2,24	2,08	1,94	1,78	1,59	1,16	1,08	0,99
Entretien individuel par mois	1,27	1,21	1,20	1,24	1,26	1,26	1,12	1,12
Jeunes avec au moins 1 événement	23 731	45 008	75 402	87 833	93 802	87 409	156 918	21 943

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Nombre et proportion d'interactions avec la mission locale réalisées par les bénéficiaires de la GJ au cours de leur contrat, en fonction de l'année de début de la GJ.

TABLEAU 2.2 – Accompagnement - événements GJ et CEJ (contrats conclus).

	GJ 2021	CEJ 2023
Durée du contrat	11,38	6,23
Atelier	0,46	0,41
Entretien individuel	0,48	0,54
Entretien partenaire	0,02	0,01
Information Collective	0,05	0,03
Événements par contrat	26,60	22,22
Événements par mois	2,34	3,56
Entretien individuel par mois	1,12	1,92
Ateliers par mois	1,08	1,46
Jeunes avec au moins 1 événement	156 918	164 076
Jeunes avec 0 événement	388	454
Nombre de jeunes	157 306	164 589

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Nombre et proportion d'interactions avec la Mission locale réalisées par les bénéficiaires de la GJ ou du CEJ au cours de leur contrat, Afin d'observer l'évolution de l'accompagnement tout au long de la durée du contrat, l'échantillon est limité aux seuls contrats clôturés.

2.2.2 Hétérogénéité de l'accompagnement du Contrat d'engagement jeune en Mission locale

Comme déjà observé pour la durée de ce dispositif, l'accompagnement dans le cadre du CEJ peut varier en termes d'intensité et de composition d'un individu à l'autre. Les valeurs moyennes présentées dans le tableau 2.2 sont en réalité le résultat de l'agrégation d'accompagnements assez hétérogènes. Le tableau 2.3 montre ainsi que le nombre d'interactions avec la Mission locale est hétérogène parmi les bénéficiaires du CEJ : le nombre moyen d'entretiens mensuels varie de 1,05 pour les jeunes les moins suivis à 2,85 pour ceux bénéficiant du suivi le plus intensif.

Nous cherchons donc à caractériser l'intensité d'un accompagnement et à déterminer quels profils d'individus reçoivent un accompagnement plus ou moins soutenu. Pour cela nous régressons l'intensité de l'accompagnement mesurée par le nombre d'événements mensuels sur différentes caractéristiques socio-démographiques, telles que l'âge, le sexe, le niveau de diplôme ou la proximité avec le marché du travail, indiquée par le fait d'avoir travaillé ou non au cours du trimestre précédant l'entrée en CEJ.² Les corrélations entre l'intensité de l'accompagnement et les caractéristiques sont présentées dans la figure 2.5. L'analyse montre que l'intensité de l'accompagnement est négativement corrélée à la proximité du jeune avec le marché du travail : toutes choses égales par ailleurs, les jeunes ayant travaillé au cours du trimestre précédant le début du contrat ont moins d'interactions avec la Mission locale. L'accompagnement est par ailleurs moins intense dans les Missions locales de plus grande taille. Toutes choses égales par ailleurs, vivre dans un territoire rural n'est pas associé à une intensité d'accompagnement différente. Les jeunes ayant passé un certain temps au sein de la Mission locale avant le début de leur CEJ bénéficient en moyenne d'un accompagnement plus intense que ceux qui débudent leur contrat le même mois que leur arrivée en Mission locale. Enfin, les jeunes qui

2. Le tableau D.2 présente des informations plus détaillées sur les caractéristiques du public en fonction du nombre d'interactions avec la Mission locale.

entament un CEJ avant l'âge de 18 ans reçoivent en moyenne un accompagnement moins intensif que le reste de la population. En effectuant la même analyse pour la Garantie Jeunes, il ressort également que l'intensité de l'accompagnement est plus faible pour les jeunes ayant travaillé au cours des trois mois précédant le début du contrat (figure D.2). Toutefois, les coefficients des variables temporelles montrent que l'intensité de l'accompagnement a diminué au fil du temps, même en contrôlant pour l'évolution des caractéristiques des bénéficiaires au cours de la période.

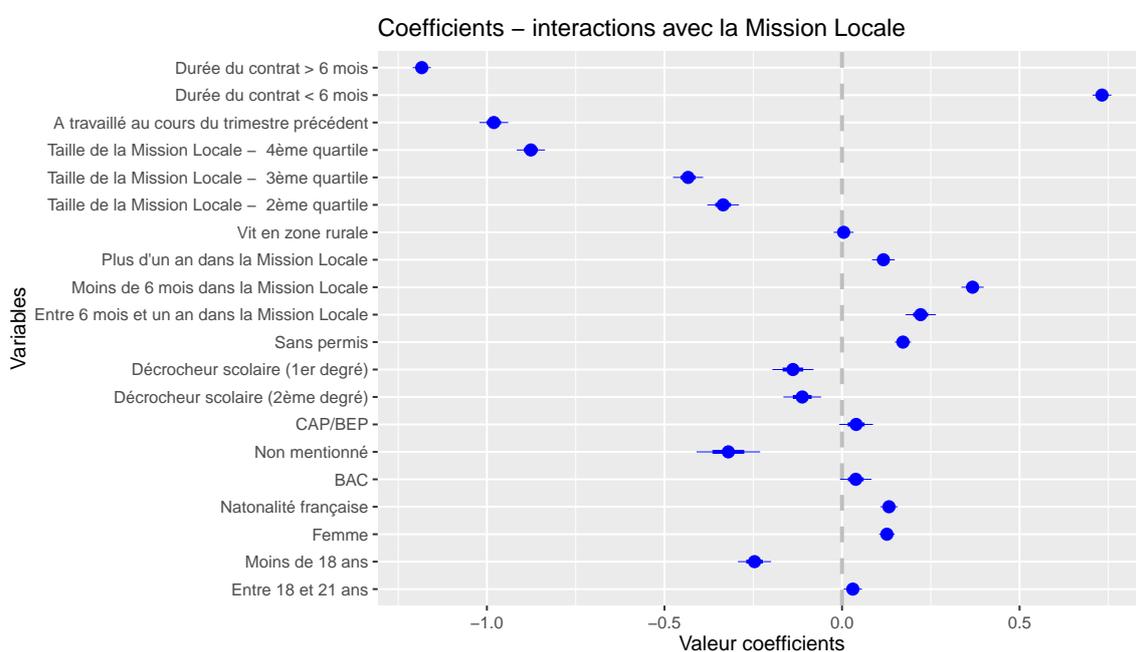
TABLEAU 2.3 – Interactions avec la Mission locale selon l'intensité de l'accompagnement (CEJ 2023)

	Q1	Q2	Q3	Q4
Durée	4,46	6,21	6,93	7,79
Entretien individuel	4,69	10,15	14,93	22,22
Entretien partenaire	0,09	0,22	0,34	0,66
Information collective	0,11	0,31	0,57	1,22
Atelier	0,99	4,16	9,16	24,08
Total evenement	5,88	14,84	25,00	48,19
Evenement par mois	1,32	2,39	3,61	6,19
Entretien individuel par mois	1,05	1,63	2,15	2,85
Atelier par mois	0,22	0,67	1,32	3,09
Nombre de jeunes	47 127	41 102	38 609	37 238

SOURCES : Système d'information des Missions locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Le tableau présente la composition des interactions avec la Mission Locale en fonction de l'intensité de l'accompagnement. Pour différencier l'intensité, nous créons quatre quartiles liés au nombre total d'interactions avec la Mission locale réalisées au cours du contrat. Q1 correspond aux contrats avec le nombre plus bas des interactions.

FIGURE 2.5 – Interactions avec la Mission locale - CEJ



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : La figure présente les résultats de la régression du nombre moyen d'interactions par mois avec la Mission locale pendant le CEJ par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu'il soit possible d'en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d'estimer l'association entre une variable donnée et le nombre moyen d'interactions par mois avec la Mission locale, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

2.3 L'engagement hebdomadaire

Dans le cadre de l'accompagnement du Contrat d'engagement jeune, il est demandé aux jeunes de réaliser entre 15 et 20 heures d'activités par semaine. Chaque semaine, le jeune déclare les activités qu'il a menées au cours de la semaine et celles-ci sont enregistrées par le conseiller sur le système de gestion de la Mission locale. Ces activités incluent les interactions avec la Mission locale mentionnées ci-dessus (ateliers ou entretiens avec le conseiller), cependant la plupart de l'engagement hebdomadaire consiste en des activités auto-déclarées par le jeune et renseignées par le conseiller.³ Certains jeunes peuvent effectuer une partie de l'accompagnement auprès d'organismes extérieurs, autres que la Mission locale ou France travail, en réalisant des "solutions structurantes".

Les actions entreprises par le jeune. L'ensemble des démarches auto-déclarées par le jeune ou toute expérience professionnelle sont considérées comme des "situations" dans le système de gestion I-Milo des Missions locales. En 2023, parmi les CEJ clôturés, le nombre moyen de situations par contrat était de 23,4, soit une moyenne de 3,7 situations par mois (voir le Tableau 2.4). La grande majorité de ces situations (94 %) étaient des démarches personnelles, dont 40 % étaient en lien avec l'emploi. Les autres démarches personnelles sont liées à des projets professionnels (13 %), à la formation (12 %), aux loisirs et au sport (11 %) ou à la citoyenneté (10 %). Les démarches liées à la santé sont également prises en compte et représentent 5 % des démarches personnelles. Dans le dispositif qui précède le Contrat d'engagement jeune, la Garantie jeunes, l'obligation de réaliser 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires n'existe pas, en conséquence la saisie de ce type d'information est partielle⁴ et il n'est pas possible de faire une véritable comparai-

3. La Dares détaille la répartition exacte des heures selon les différents types d'activités réalisées (Camilia Kashi et Maxime Pirot, 2025).

4. En 2021, des informations ont été renseignées pour 78 % des bénéficiaires d'une GJ.

son entre les contrats GJ et CEJ. Le tableau 2.4 présente tout de même les données relatives aux situations pour la Garantie Jeunes ; pour les jeunes observés, la moyenne était de 3,2 situations réalisées sur la durée du contrat, bien loin de celle du CEJ (23,4).

TABLEAU 2.4 – Accompagnement - situation (contrats conclus)

	GJ 2021	CEJ 2023
Durée du contrat	11,47	6,40
Type de situation		
Autre	0,15	0,02
Emploi	0,15	0,03
Formation	0,03	0,01
Non professionnelle	0,67	0,94
Démarches personnelles		
Citoyenneté	0,09	0,10
Emploi	0,43	0,40
Formation	0,10	0,12
Logement	0,02	0,02
Loisir, sport, culture	0,10	0,11
Projet professionnel	0,10	0,13
Santé	0,06	0,05
Prestation ponctuelle externe	0,02	0,02
Période d'inactivité autorisée	0,02	0,02
NA	0,06	0,03
Indicateurs globaux		
Situations par contrat	3,18	23,38
Situations par mois	0,27	3,65
Population concernée		
Jeunes avec au moins 1 situation	123 567	152 756
Jeunes avec 0 situation	33 739	11 833
Nombre de jeunes	157 306	164 589

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTE : Ce tableau présente le nombre et la part de situations enregistrées par les bénéficiaires de la GJ ou du CEJ au cours de leur contrat. Afin d'observer l'évolution de l'accompagnement tout au long de la durée du contrat, l'échantillon est limité aux seuls contrats clôturés.

LECTURE : Le nombre moyen de situations par CEJ était de 23,38 pour un CEJ débuté en 2023. 94% de ces situations sont "non professionnelles" et relèvent de démarches personnelles. Parmi elles, 10% relèvent d'actions liées à la thématique de la citoyenneté.

Les « solutions structurantes ». Parmi les jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ, seule une partie bénéficie de solutions structurantes. La proportion de jeunes

TABLEAU 2.5 – Accompagnement - solutions structurantes

	CEJ 2022	CEJ 2023	CEJ 2024
Contrat de volontariat - bénévolat	0,07	0,08	0,04
Emploi	0,10	0,10	0,09
Formation	0,58	0,60	0,64
Non professionnelle	0,24	0,21	0,24
Durée moyenne d'une solution	3,71	3,85	3,57
Nombre moyen de solutions par contrat	1,61	1,42	1,21
CEJ avec au moins une solution structurante	68 413	61 348	8 529
CEJ sans solution structurante	101 620	128 820	77 138

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Nombre et proportion de "solutions structurantes" réalisées par les bénéficiaires du CEJ, en fonction de l'année de début du CEJ.

bénéficiant de ces solutions a diminué au fil du temps. Parmi ceux ayant débuté le CEJ en 2022, environ 40 % des jeunes ont participé à une « solution structurante » (voir le Tableau 2.5).

Plus de la moitié des solutions structurantes correspond à des activités de formation. Plus d'un cinquième des activités est de nature non professionnelle, tandis que le reste concerne des activités professionnelles ou de bénévolat.

2.4 Fin des parcours

Dans les données relatives à l'accompagnement, au moment de la clôture d'un CEJ, les conseillers des Missions Locales sont tenus d'en indiquer le motif. Le tableau D.1 en annexe D montre que dans 50 % des cas, la raison mentionnée est l'atteinte de la durée maximale du parcours ; dans 27 % des cas, le jeune est considéré comme ayant atteint l'autonomie⁵ ; et dans 16 % des cas, le parcours se termine de manière anticipée pour divers motifs (abandon du jeune, non-respect des

5. Nous ne disposons pas d'informations plus détaillées sur ce que recouvre ce statut ; on peut néanmoins penser qu'il s'agit d'une situation où le jeune est considéré assez autonome pour ne plus nécessiter d'accompagnement de la part de la Mission locale.

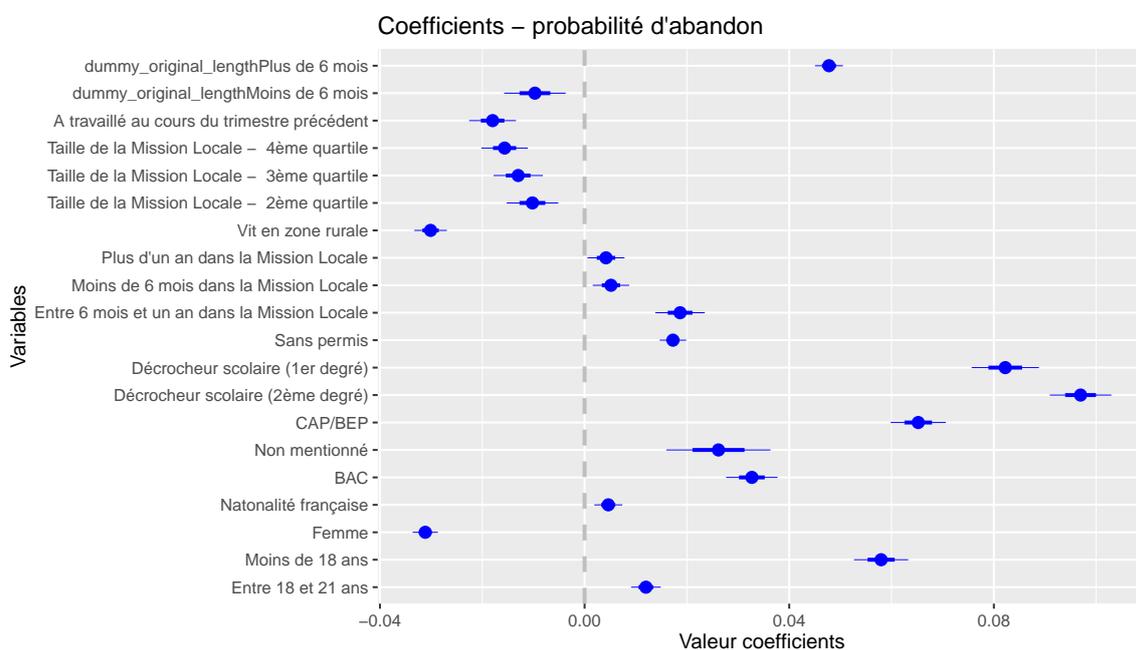
engagements, rupture d'un commun accord).

Nous présentons dans les figures 2.7 et 2.6 les déterminants, respectivement, de la probabilité d'abandonner un CEJ en cours et d'atteindre l'autonomie avant la date de fin prévue du CEJ. Il est important de souligner que ces éléments doivent être interprétés avec prudence, car le motif de clôture est renseigné par le conseiller lui-même. Un même type de situation peut être interprété différemment selon les pratiques ou la sensibilité de chaque conseiller.

On note tout d'abord que la probabilité de conclure le parcours par un abandon est plus élevée pour les jeunes faiblement qualifiés et pour ceux qui commencent un CEJ avant l'âge de 18 ans (figure 2.6). Elle est en revanche plus faible pour les femmes et pour les jeunes vivant en milieu rural.

Les jeunes ayant un faible niveau de qualification académique ont une probabilité plus faible d'atteindre l'autonomie à la fin de leur contrat (voir figure 2.7). À l'inverse, les jeunes ayant déjà travaillé avant d'entrer en CEJ atteignent l'autonomie plus fréquemment. En moyenne, les jeunes suivis dans les grandes Missions locales atteignent moins souvent l'autonomie. À l'inverse, les jeunes qui intègrent un CEJ le même mois que leur premier accueil en Mission locale ont une probabilité plus élevée d'atteindre l'autonomie à la fin du parcours.

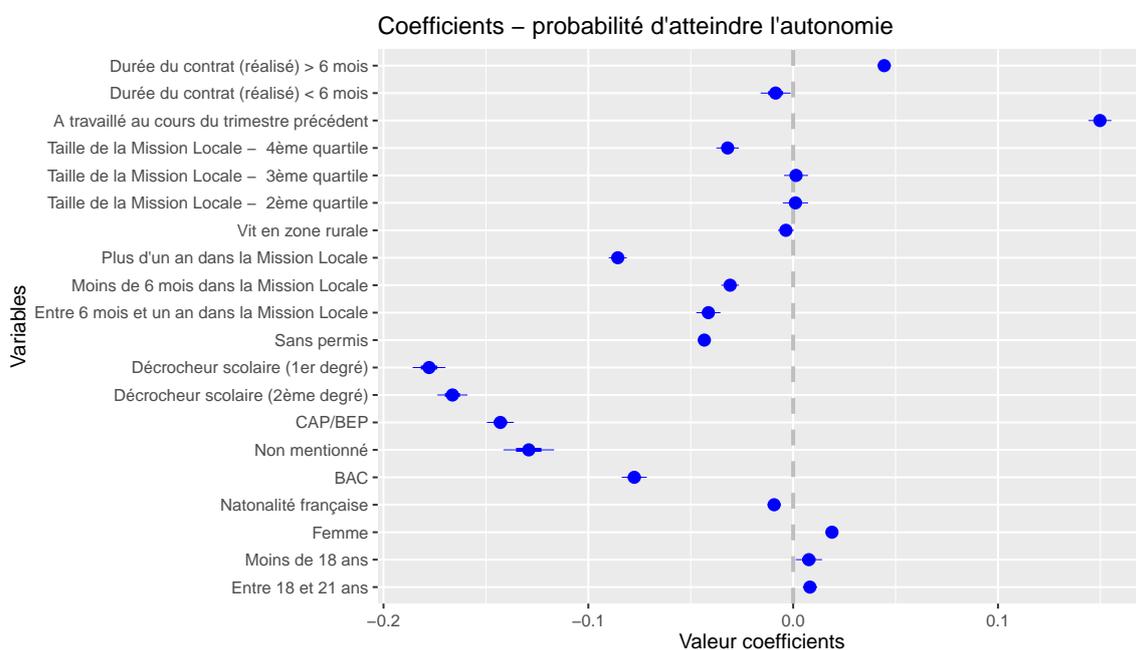
FIGURE 2.6 – Probabilité d’abandon pendant le CEJ



SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente les résultats de la régression de la variable indicatrice de l’abandon avant la fin du contrat par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu’il soit possible d’en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d’estimer l’association entre une variable donnée et la probabilité d’abandonner le CEJ, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

FIGURE 2.7 – Probabilité d’atteindre l’autonomie en conclusion du CEJ



SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente les résultats de la régression de la variable indicatrice variable indiquant l’atteinte de l’autonomie à la fin du CEJ par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu’il soit possible d’en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d’estimer l’association entre une variable donnée et la probabilité d’atteindre l’autonomie en conclusion du CEJ, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNEMENT ET TRAJECTOIRES D'EMPLOI DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR FRANCE TRAVAIL

Ce chapitre s'intéresse aux jeunes accompagnés dans le cadre du Contrat d'engagement jeune (CEJ) par France Travail. Ces jeunes représentent environ un tiers de l'ensemble des bénéficiaires du CEJ. Nous décrivons dans la partie 3.1 l'accompagnement des bénéficiaires du CEJ à réalisé à France Travail. Dans la partie 3.2, nous décrivons les trajectoires professionnelles de ce jeunes.

3.1 L'accompagnement des jeunes suivis par France Travail

Dans cette partie, nous décrivons l'accompagnement des jeunes en Contrat d'engagement jeune suivis par France Travail. Nous détaillons la durée de cet accompagnement, la nature des interactions entre les jeunes et France Travail, ainsi que le rôle des « solutions structurantes ». Nous décrivons enfin les différents motifs de clôture du CEJ et leurs déterminants.

3.1.1 Durée de l'accompagnement

Dans le Tableau 3.1, nous présentons l'évolution de la durée du Contrat d'engagement jeune en fonction de l'année d'entrée en CEJ (entre 2022 et 2024). En 2023, la durée moyenne du CEJ était de 5,6 mois pour les jeunes accompagnés à France Travail, contre 6,2 mois pour les jeunes en Mission locale (voir le tableau 2.2 dans le chapitre 2).¹

TABLEAU 3.1 – Durée du Contrat d'engagement jeune par année d'entrée

	Année d'entrée en CEJ		
	2022	2023	2024
Durée moyenne du CEJ	6,6 mois	5,6 mois	3,3 mois
Premier quartile	3 mois	3 mois	2 mois
Durée médiane	6 mois	5 mois	3 mois
Troisième quartile	11 mois	7 mois	5 mois
Sortie ayant pour motif « fin anticipée »	0,31	0,37	0,20
Part des individus déjà accompagnés avant CEJ	0,19	0,14	0,16
Part des CEJ clôturés	0,96	0,87	0,44
Part des CEJ renouvelés	0,53	0,45	0,3

SOURCES : Données de gestion France Travail sur le Contrat d'engagement jeune, calculs IPP.

NOTES : Nous observons les inscriptions pour l'année 2024 jusqu'au 30 juin. Les données des contrats débutés en 2023 et 2024 sont donc censurées à partir du 30 juin 2024, ce qui explique la distribution des durées de CEJ clôturés à cette date.

La durée du CEJ et la part de CEJ renouvelés sont calculées parmi les CEJ clôturés. Un renouvellement est possible à partir de 6 mois.

L'accompagnement avant le CEJ est défini par la participation à un autre programme du service public de l'emploi. Il s'agit en majorité de l'AIJ, puis pour un quart des bénéficiaires d'un suivi en Mission Locale ou à Equip'Emploi.

En comparant les différentes cohortes d'entrants en CEJ au sein de France Travail, aucune tendance claire ne se dégage en ce qui concerne la durée du contrat.

Les entrants en CEJ en 2022 ont plus souvent connu un accompagnement avant le CEJ. L'accompagnement avant le CEJ a pu être pris en charge par différents acteurs. Pour 60 % des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement ayant eu lieu avant le CEJ, il s'agit de l'AIJ. Ainsi, 15,3% des jeunes ayant bénéficié du CEJ ont suivi un AIJ auparavant.

1. Dans les deux cas la durée du CEJ est calculée pour les jeunes ayant terminé ce dispositif.

3.1.2 Interactions entre les jeunes et France Travail

À France Travail, qui accompagne un public pourtant plus proche du marché de l'emploi que les Missions Locales comme vu dans la partie 1.3.2, l'intensité de l'accompagnement n'en est pas plus faible.² En revanche, les jeunes accompagnés par France Travail accèdent moins souvent à une solution structurante que ceux suivis en Mission locale (voir partie 3.1.3 ci-dessous). L'accompagnement proposé inclut des entretiens individuels, des prestations proposées à titre individuel ou à une cohorte de jeunes (ateliers ou informations collectives), ainsi que des immersions en entreprise. Le CEJ marque également une évolution en intégrant la valorisation des démarches autonomes du jeune.

TABLEAU 3.2 – Situations d'accompagnement des jeunes en Contrat d'engagement jeune à France Travail.

Activité	Part des heures consacrées à l'accompagnement
Ateliers, information collective, entretiens	0,08
Démarche en autonomie	0,48
Action individuelle	0,18
Expériences professionnelles et PMSP	0,26
Activités par contrat	38,1
Activités par mois	8,2
Entretien individuel par mois	2,5
Entretien individuel par contrat	12,9
Jeunes avec au moins une activité par contrat	0,94

SOURCES : Données de gestion sur le CEJ de France Travail.

CHAMP : Ensemble des contrats clôturés au 30 juin 2024.

NOTES : PMSP = Période de mise en situation en milieu professionnel.

Le Tableau 3.2 montre que chaque jeune accompagné par France Travail dans le cadre du CEJ réalise 8,2 activités par mois, dont 2,5 entretiens par mois avec un conseiller. Le nombre d'entretiens individuels par mois est comparable à celui mesuré pour les bénéficiaires suivis par les Missions Locales (1,92 entretiens par mois pour les jeunes ayant débuté un CEJ en Mission locale en 2023, tableau 2.2).³

2. L'intensité d'accompagnement est définie ici par le nombre moyen d'activités proposées par le conseiller et effectivement réalisées chaque mois. Nous définissons une activité comme ayant été effectivement réalisée si le jeune n'est pas déclaré en indisponibilité.

3. En revanche le nombre d'événements total compté pour les jeunes en Mission locale n'est pas

À titre de comparaison, un jeune éloigné du marché du travail et suivi de façon approfondie par France Travail (modalité de suivi « global ») bénéficiait en 2018 d'un entretien environ tous les mois, soit un rythme deux fois moins soutenu que celui observé ici.⁴

Cet accompagnement est hétérogène en fonction du profil des jeunes concernés : certaines caractéristiques sont associées, toutes choses égales par ailleurs, à un accompagnement plus ou moins intensif. La figure 3.1 montre ainsi le résultat de la régression de l'intensité d'accompagnement moyenne par jeune - soit le nombre d'activités que le jeune a réalisées au cours du mois - tout au long de son contrat, sur des variables indépendantes socio-démographiques ou liées à ses trajectoires d'emploi.⁵ Toutes choses égales par ailleurs, au sein d'une agence donnée, être diplômé du supérieur, être une femme et avoir des freins liés à l'état de santé ou à l'accès au transport a tendance à augmenter l'intensité d'accompagnement mensuel.⁶

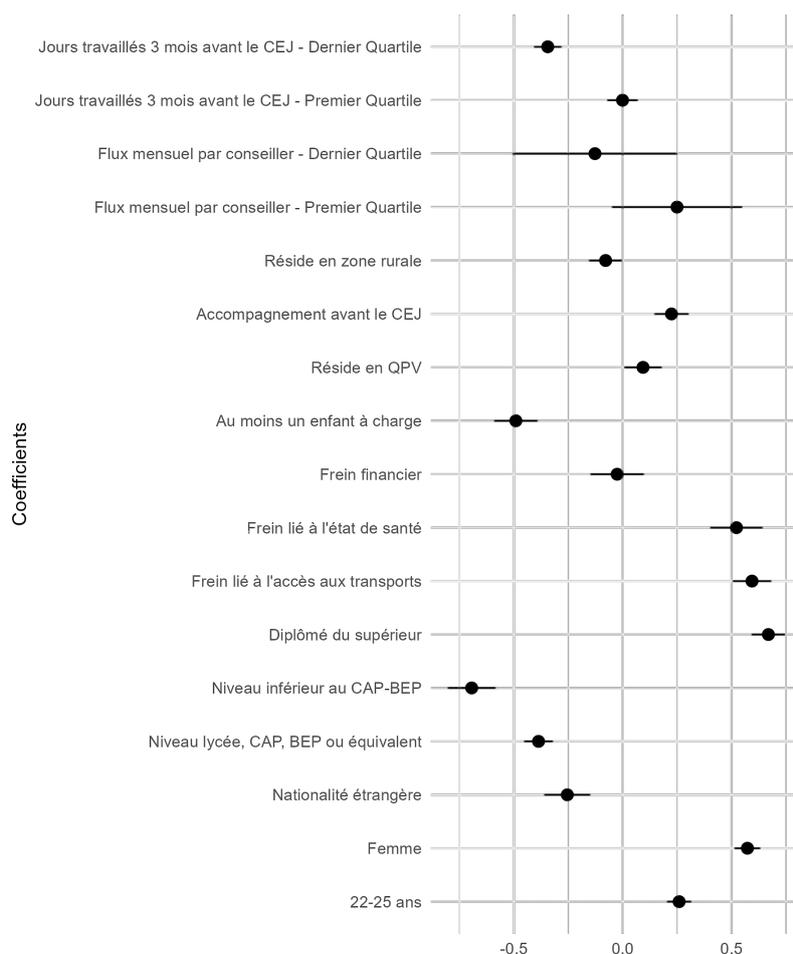
comparable au nombre d'*activités* des jeunes inscrits à France Travail, ce deuxième catégorie incluant non seulement les interactions avec la Mission locale mais également les activités en autonomie.

4. Source : [L'accompagnement global des demandeurs d'emploi : une réponse adaptée aux besoins d'un public particulièrement fragilisé, Eclairages Synthèses n°47, novembre 2018](#)

5. Des effets fixes au niveau de l'agence sont ajoutés à la régression pour contrôler des différences d'accompagnement par agence.

6. Le tableau D.3 en annexe D détaille l'intensité d'accompagnement selon les différentes caractéristiques des individus, sans contrôler pour les autres facteurs.

FIGURE 3.1 – Coefficients de la régression de l'intensité mensuelle moyenne d'activités par jeune sur ses caractéristiques



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Toutes choses égales par ailleurs, avoir au moins un enfant à charge diminue de 0,5 activité par mois l'intensité mensuelle d'activités en CEJ.

NOTE : Régression avec un effet fixe agence, les erreurs standards sont regroupées au niveau de l'agence. Nous régressons la moyenne d'intensité mensuelle par jeune (calculée sur tous les mois de son contrat) sur des caractéristiques socio-démographiques, sur des caractéristiques liées à son conseiller et sur ses trajectoires d'emploi passées. La variable "flux conseiller - quartile" correspond au quartile du conseiller du jeune dans la distribution des flux mensuels de jeunes par conseiller. Par exemple, « Flux mensuel par conseiller - Dernier quartile » signifie qu'un jeune est accompagné par un conseiller qui accompagne un nombre important de jeunes dans le cadre du CEJ.

3.1.3 Les « solutions structurantes »

Au sein de France Travail, 15 % des jeunes en Contrat d'engagement jeune suivent au moins une « solution structurante »⁷. Cette part s'élevait à 16 % en 2023, soit deux fois moins que les jeunes bénéficiaires du CEJ en Mission locale la même année (voir partie 2.3). Dans la grande majorité des cas il s'agit d'une formation, 9 % en moyenne.

TABLEAU 3.3 – Recours aux solutions structurantes en CEJ à France Travail par année d'entrée

	Année d'entrée en CEJ		
	2022	2023	2024
Sans solution structurante	0,81	0,84	0,92
Formation	0,12	0,10	0,05
Contrats aidés ou IAE	0,04	0,03	0,02
Service civique, SMA, SMV, Epide, E2C	0,03	0,03	0,01

SOURCES : Données de gestion France Travail sur le Contrat d'Engagement Jeune, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des contrats clôturés.

NOTES : SMA = Service Militaire Adapté.

SMV = Service militaire volontaire.

« Formation » comprend les formations qualifiantes, pré-qualifiantes, certifiantes, les formations proposées par France Travail dans le cadre de la création d'entreprise ou dans le cadre des Prépas Compétences, et autres formations diverses.

On regroupe les IAE (insertions par l'activité économique) et les contrats aidés de différents types : contrat initiative emploi (CUI-CIE), parcours emplois compétences (PEC).

Le public le plus concerné par ces solutions structurantes parmi le public des bénéficiaires du CEJ est notamment celui des personnes ayant peu travaillé dans les trois mois qui précèdent l'entrée en CEJ à France Travail (figure D.3 en annexe D⁸). En outre, les femmes, les personnes de nationalité étrangère et les jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement avant le CEJ sont également plus susceptibles de recourir à une solution structurante. A l'inverse, les jeunes demandeurs d'emploi

7. Moins de 3 % des bénéficiaires du CEJ suivent plus d'une solution structurante.

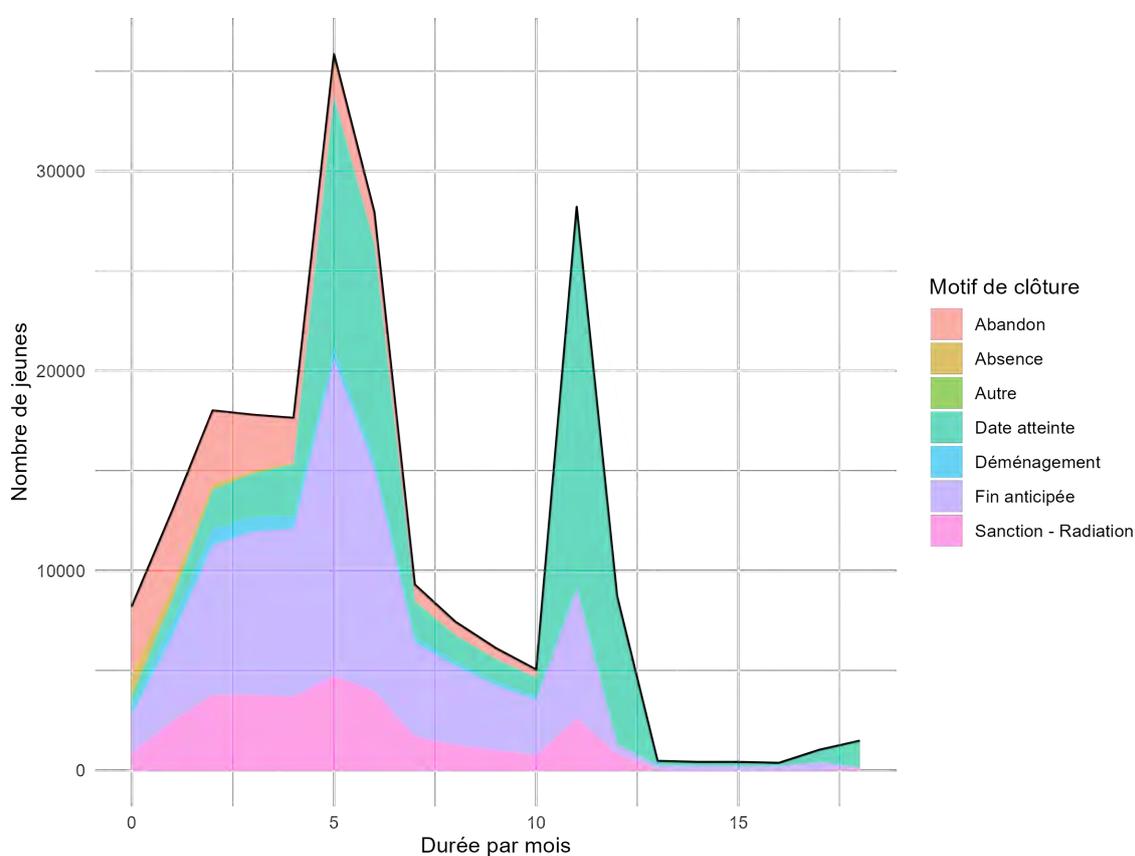
8. Les résultats sont issus de l'estimation d'un modèle logit où la variable dépendante est la participation ou non à une solution structurante. Des effets fixes au niveau de l'agence sont ajoutés pour contrôler les différences structurelles entre les offres de prestation entre les agences.

ayant un enfant à charge et les personnes dont le niveau d'études est inférieur au CAP/BEP (ou équivalents) sont moins susceptibles de recourir à une solution structurante.

3.1.4 Fin du parcours

La figure 3.2 montre que la durée du Contrat d'engagement varie selon le motif de clôture du contrat. Ainsi les abandons de contrat interviennent relativement tôt dans le parcours, principalement avant quatre mois complets en contrat, tandis que les clôtures pour fin anticipée interviennent tout au long du parcours. Les clôtures pour sanction concernent 15 % des clôtures de contrat.

FIGURE 3.2 – Durée du CEJ en fonction du motif de sortie

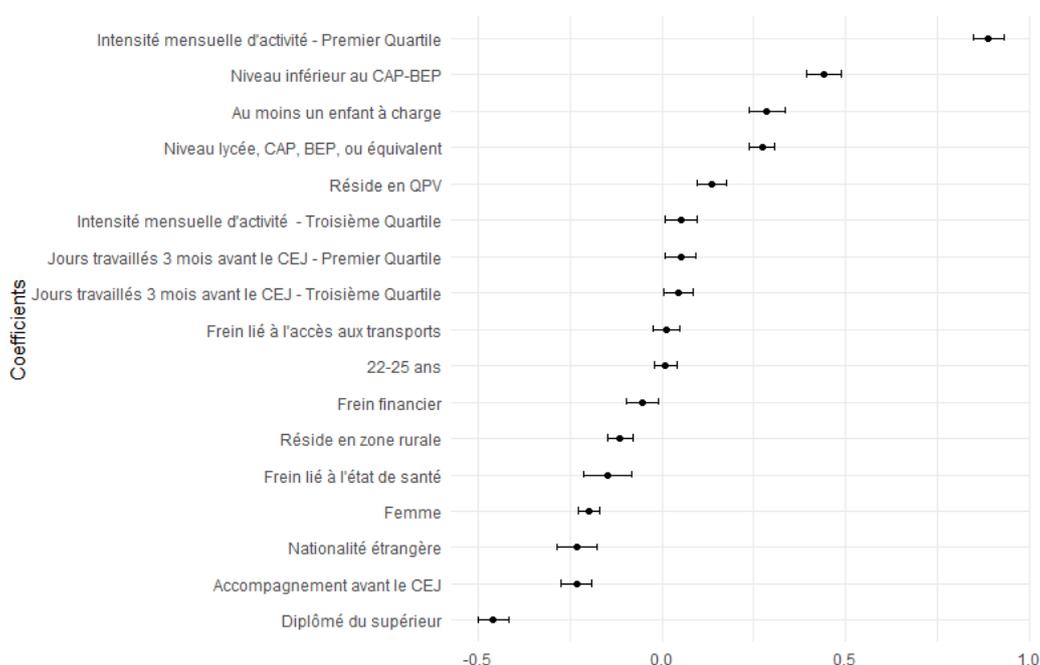


SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail, calculs IPP.

NOTE : L'absence correspond à une absence dès la première convocation. Par construction, on ne retrouve cette modalité qu'en début de parcours.

Nous essayons de mieux comprendre les déterminants de deux motifs de sortie particuliers : l'abandon du CEJ en cours (figure 3.3) et la sortie vers l'autonomie (sortie positive, figure 3.4). Nous régressons chacune de ces probabilités sur des caractéristiques socio-démographiques et liées au parcours en CEJ et en emploi.⁹

FIGURE 3.3 – Coefficients de la régression de la probabilité d'abandon du Contrat d'engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et Force, calculs IPP.

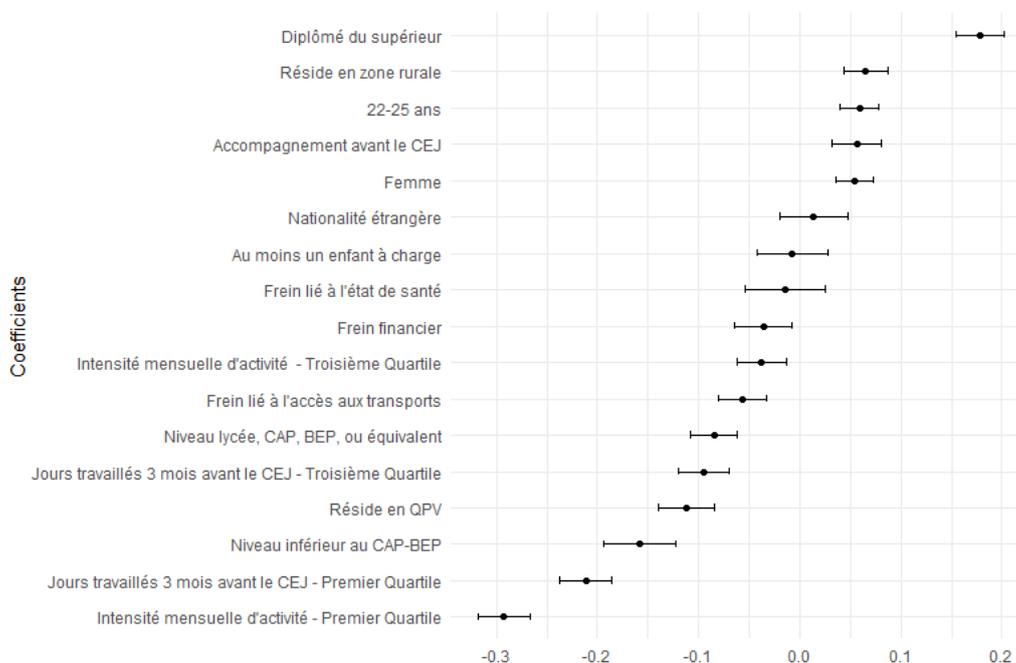
NOTE : Régression avec un effet fixe agence, les erreurs standards sont regroupées au niveau de l'agence.

LECTURE : Toutes choses égales par ailleurs, avoir au moins un enfant à charge augmente la probabilité d'abandon du CEJ France Travail de 25%.

Les déterminants de la probabilité d'abandon pour cette population sont cohérents avec ceux trouvés en Mission locale (voir le graphique 2.6). La comparaison des coefficients estimés entre les échantillons Mission locale et France Travail doit toutefois être interprétée avec prudence, en raison de l'utilisation de variables de

9. Des effets fixes agence sont ajoutés à la régression pour prendre en compte les facteurs inobservés propres à chaque agence.

FIGURE 3.4 – Coefficients de la régression de la probabilité de sortie positive du Contrat d'engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : On définit une sortie positive comme une clôture du Contrat d'engagement jeune à une date antérieure à la date prévue initialement, et dont le motif n'est ni un abandon du programme, ni une sanction.

NOTE : Régression avec un effet fixe agence, les erreurs standards sont regroupées au niveau de l'agence.

contrôle différentes. Les jeunes faiblement qualifiés présentent une probabilité plus élevée, toutes choses égales par ailleurs, pour une agence donnée, d'abandonner leur parcours en CEJ. Le niveau de diplôme apparaît également fortement structurant : les coefficients associés aux jeunes sans qualification ou avec un niveau inférieur au CAP-BEP sont significativement positifs, tandis que les jeunes ayant un niveau de formation supérieur au baccalauréat ont une probabilité nettement plus faible d'abandon. Avoir bénéficié d'un accompagnement avant le CEJ, en revanche, a un effet négatif sur la probabilité d'abandon, ce qui signale que le ciblage des jeunes cumulant les dispositifs peut être perçu comme pertinent. Les bénéficiaires ayant un enfant à charge sont également plus susceptibles d'abandonner le pro-

gramme.

Concernant la probabilité de fin anticipée, toutes choses égales par ailleurs, le niveau de diplôme reste un facteur prédictif fort, en particulier pour les plus hauts niveaux de formation. Ces résultats sont en adéquation avec les déterminants de sortie anticipée pour les bénéficiaires du CEJ en Mission locale (voir le graphique 2.7). L'accompagnement avant le CEJ a un effet positif sur la probabilité de fin anticipée, on peut postuler que ces jeunes sont arrivés dans le dispositif plus outillés pour l'insertion professionnelle que les autres. Les femmes ont quant à elles, toutes choses égales par ailleurs, une probabilité plus importante de quitter de façon anticipée le CEJ.

3.2 Trajectoires d'emploi

Dans cette partie, nous nous intéressons au devenir professionnel des jeunes suivis par France Travail passés par le Contrat d'engagement jeune. L'analyse se veut purement descriptive et ne permet pas de tirer de conclusions quant à l'effet du passage par le dispositif.

Nous étudions la trajectoire en emploi salarié des bénéficiaires du CEJ à France Travail avant et après l'entrée dans le programme, en présentant la part de jours travaillés chaque mois, la probabilité d'emploi, en emploi durable ou non. Nous définissons un emploi durable comme l'accès à un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à un contrat à durée déterminée (CDD) de plus de six mois, hors dispositifs spécifiques d'aide à l'embauche des jeunes.

Une majorité de jeunes accède à un emploi salarié après le CEJ. On note premièrement qu'une part substantielle des jeunes sont en emploi pendant leur contrat (voir la figure 3.5).¹⁰ Cela peut refléter le fait que le jeune était déjà en contrat en

10. La figure D.4 en annexe D présente la part de jours travaillés par les jeunes bénéficiaires du CEJ à FT avant et après l'entrée en CEJ.

entrant en CEJ¹¹ ou qu'il accède à un emploi dans le cadre de l'accompagnement en CEJ.

Près de 60 % des jeunes travaillent au moins un jour dans le mois qui suit la fin de leur contrat. Cette proportion reste relativement stable même un an après l'entrée dans le dispositif. Ce chiffre marque une certaine progression de la proportion des bénéficiaires connaissant une expérience professionnelle par rapport à la période précédant l'entrée dans le CEJ, où au plus 50 % des jeunes avaient travaillé un jour au moins dans le mois.

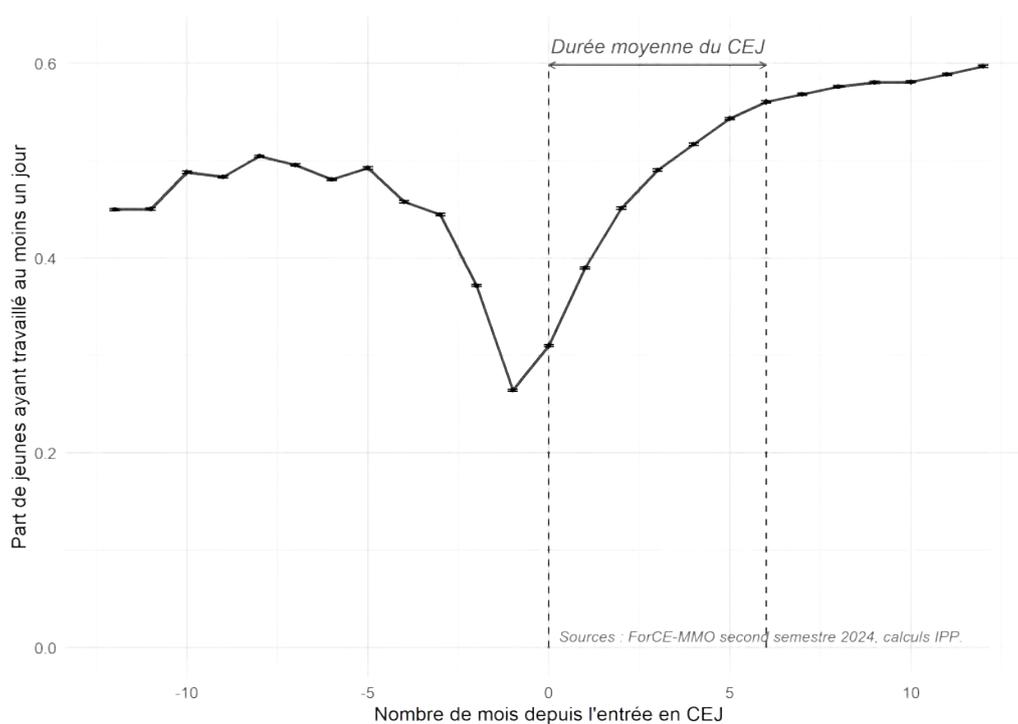
Une insertion professionnelle relativement durable. A première vue, la part des jeunes bénéficiaires du CEJ accédant à un emploi durable — définie comme un CDI ou un CDD de plus de six mois — semble modeste : moins d'un tiers y parvient directement à la sortie du CEJ. Un an plus tard, cette proportion progresse légèrement, sans toutefois dépasser 40 % (voir la figure 3.6a).

On observe néanmoins que l'accès à l'emploi quand il a lieu se réalise principalement à travers des emplois durables. On observe que plus de la moitié d'entre eux ont en fait accédé à un emploi durable (figure 3.6b). On souligne que cette proportion des personnes en emploi durable parmi celles qui occupent un emploi augmente durant les quatre premiers mois après la sortie du CEJ, avant de ralentir ensuite pour finalement atteindre 60 % environ.

Des tendances qui se confirment quelle que soit la durée de l'accompagnement. L'une des limites de la représentation en agrégé de la part de jeunes en

11. Les bénéficiaires du CEJ doivent être disponibles pour s'engager dans un programme d'une telle intensité. Les jeunes qui se présentent ne doivent être ni en études, ni en formation. Ils peuvent toutefois être en emploi. L'éligibilité du jeune qui a un emploi en cours au moment d'intégrer le CEJ est jugée à partir de la nature du contrat et de la quotité de travail. Les travailleurs en contrat précaire (CDD, contrat d'intérim...) sont éligibles si le volume horaire de travail est compatible avec les 15 à 20 heures d'activités qui sont prévues dans le cadre du CEJ.

FIGURE 3.5 – Part des jeunes ayant travaillé au moins un jour dans le mois – par mois à partir de l'entrée en CEJ



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés, commencés avant le 30 septembre 2023.

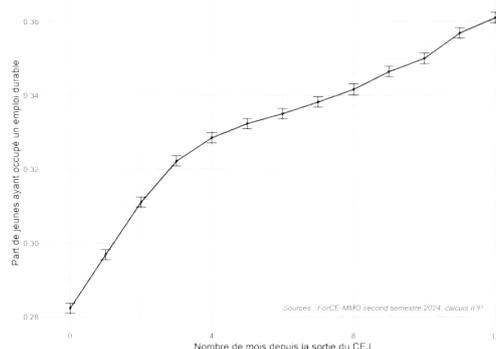
NOTE : Pour chaque jeune, nous faisons la somme des jours travaillés pour chaque contrat étant inclus dans le mois considéré, excluant les contrats qui se superposent. La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

LECTURE : Parmi l'ensemble des jeunes considérés dans notre champ, au bout de deux mois complets à partir de leur entrée en CEJ (soit au 3^e mois), 45% ont travaillé au moins un jour dans le mois.

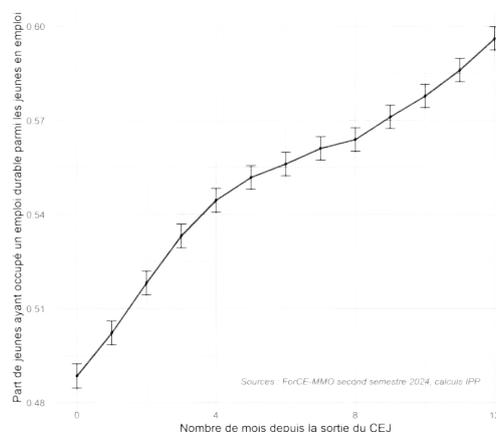
emploi depuis l'entrée en CEJ est que la clôture du CEJ ne se fait pas au bout du même nombre de mois selon les jeunes. Le graphique 3.7 présente les trajectoires d'emploi des jeunes bénéficiaires en fonction de la durée pendant laquelle ils ont été accompagnés (5 mois ou moins, entre 6 et 11 mois, ou 12 mois et plus). La figure montre que la tendance croissante de la part de jeunes occupant un emploi pendant l'accompagnement est commune à tous les jeunes quelle que soit la durée du dispositif. En revanche plus le CEJ est court plus le jeune a une probabilité élevée d'être en emploi dans les mois qui suivent son entrée dans le dispositif. Si l'on a vu que les jeunes faiblement qualifiés étaient plus susceptibles d'abandonner (partie 3.1.4), nous avons également souligné que les plus qualifiés avaient de

FIGURE 3.6 – Part des jeunes occupant un emploi durable

(a) Part des jeunes ayant un emploi durable – par mois après la sortie du premier CEJ



(b) Part des jeunes occupant un emploi durable parmi les jeunes en emploi – par mois à partir de la sortie du premier CEJ



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés avant le 30 septembre 2023.

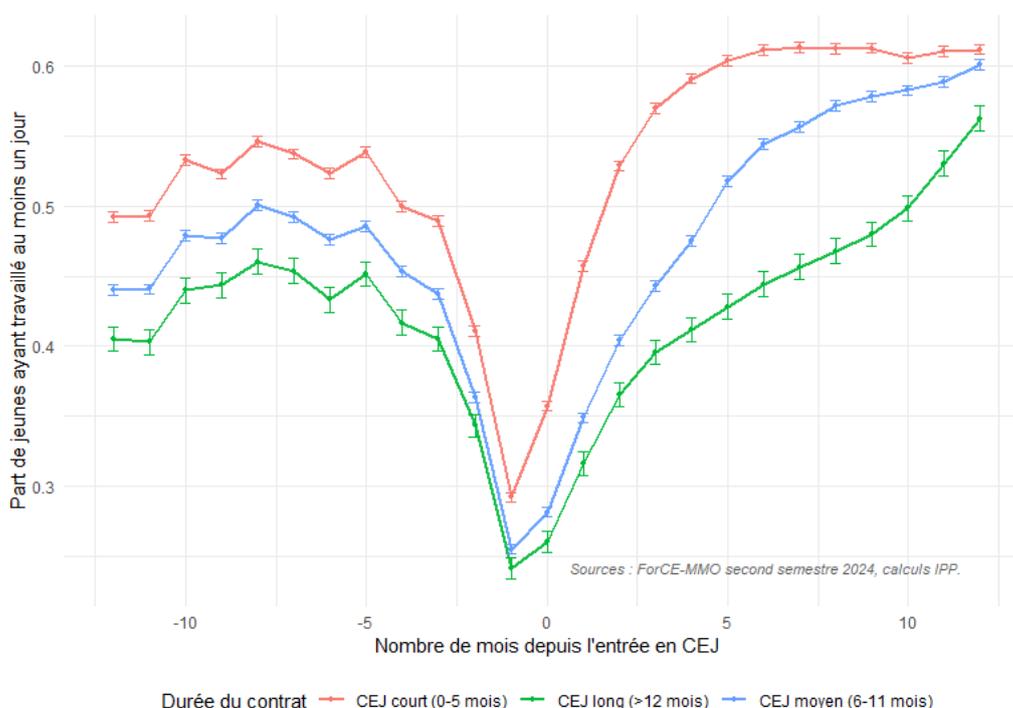
LECTURE : Le premier panel présente la part de jeunes ayant un emploi durable chaque mois après la sortie du premier CEJ ; le second panel présente la part de jeunes occupant un emploi durable parmi les jeunes en emploi après la sortie du premier CEJ. Parmi l'ensemble des jeunes considérés dans notre champ qui sont en emploi deux mois complets à partir de leur sortie du CEJ (soit au 3^e mois), 50,2 % occupent un emploi durable.

NOTE : Un emploi durable est un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée de plus de six mois hors contrat de la politique publique pour l'emploi (contrats d'insertion, contrats d'apprentissage, contrats aidés, stages de la formation professionnelle, etc). Pour un mois donné, nous comptabilisons un jeune comme occupant un emploi durable si un contrat correspondant à la définition ci-dessus est inclus dans ce mois. La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

plus grandes chances de sortir de façon anticipée, ce qui semble confirmé par le lien entre probabilité d'emploi à la sortie du CEJ et durée du dispositif. Il est également possible que la durée du programme soit initialement adaptée en fonction des besoins des bénéficiaires.

A titre indicatif nous présentons également en annexe D la part de jeunes occupant un emploi durable à la sortie du CEJ en fonction de la solution structurante prescrite pendant le CEJ (figure D.5).

FIGURE 3.7 – Part des jeunes ayant travaillé au moins un jour dans le mois par durée d'accompagnement - par mois à partir de l'entrée en CEJ



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés commencés avant le 30 septembre 2023.

LECTURE : 56% des jeunes ayant effectué un CEJ long (plus de 12 mois) ont travaillé en emploi salarié au moins un jour dans le mois, un an après l'entrée en CEJ, contre 61 % pour ceux qui ont effectué un CEJ court (moins de 6 mois).

NOTE : La probabilité d'emploi mesurée avant l'entrée en dispositif correspond exclusivement à l'accès à un emploi salarié

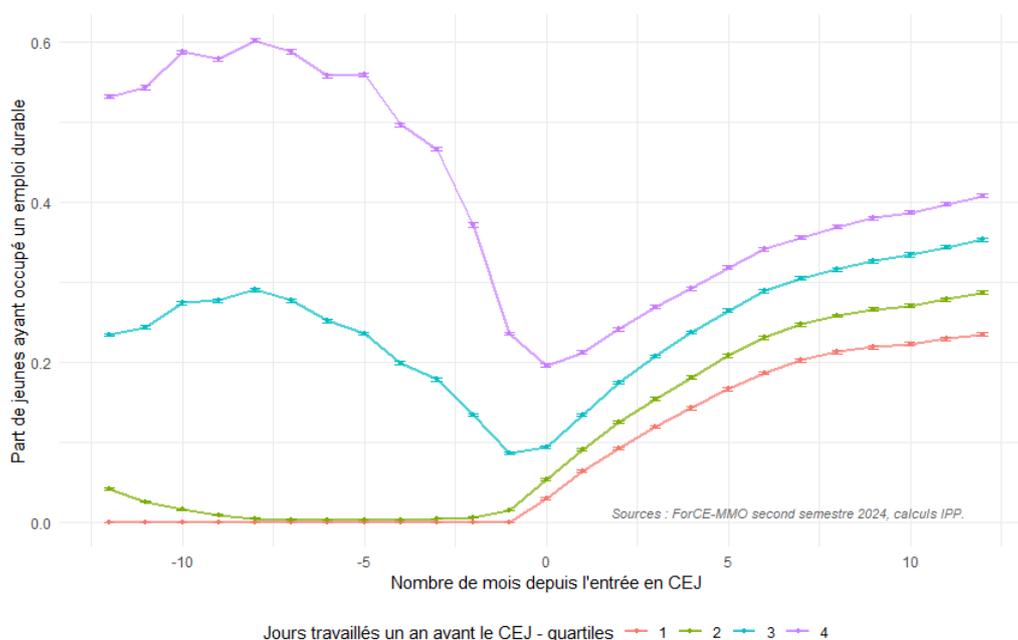
Les différentes trajectoires en fonction de l'expérience professionnelle passée ou de la présence de freins. Nous décomposons le nombre de jours travaillés en emploi durable en fonction de l'expérience professionnelle passée, et de la présence

de freins à l'emploi au moment de l'entrée en CEJ.

Nous reproduisons d'abord la figure 3.6a en distinguant les jeunes qui ont une expérience professionnelle importante ou non avant d'entrer en CEJ. Nous décomposons la distribution de jours travaillés un an avant le CEJ en quatre quartiles et décrivons les trajectoires d'emploi pour chaque groupe de jeunes. L'objectif du CEJ étant de placer les jeunes en emploi durable alors qu'ils enchaînent plutôt les contrats précaires avant leur CEJ : un an avant l'entrée en CEJ, 58 % des jeunes dans le dernier quartile n'ont occupé aucun emploi en CDI, 64 % pour le troisième quartile, 75 % pour le deuxième et 97 % pour le premier. La figure 3.8 montre que plus un jeune a occupé un CDI ou un CDD de plus de six mois avant d'entrer en CEJ, plus il a de chances de retravailler sous ce type de contrat après son entrée dans le dispositif. Ainsi, un an après l'entrée en CEJ, les jeunes initialement les plus éloignés de l'emploi durable ont travaillé 23% du mois en CDI ou en CDD de plus de 6 mois ; les jeunes les plus proches de l'emploi durable ont travaillé 41% du mois sous ce type de contrat. Il est par ailleurs intéressant de souligner que les trajectoires se resserrent : parmi les jeunes du premier quartile de la distribution de jours travaillés un an avant le CEJ, presque aucun jeune n'avait occupé d'emploi durable, tandis que les jeunes les plus proches de l'emploi durable avaient travaillé sous ce type de contrat près de 60% du temps 10 mois avant l'entrée dans le dispositif.

Nous présentons ensuite dans le graphique 3.9 les trajectoires des jeunes en fonction de la présence de freins à l'emploi à l'entrée sur le dispositif. Les jeunes présentant initialement un frein à l'emploi sont moins susceptibles d'occuper un emploi durable un an après l'entrée en CEJ (33%) que des jeunes ne présentant initialement aucun frein (39%).

FIGURE 3.8 – Part des jeunes occupant un emploi durable par quartile de jours travaillés pendant l'année avant le contrat - par mois à partir de l'entrée en CEJ

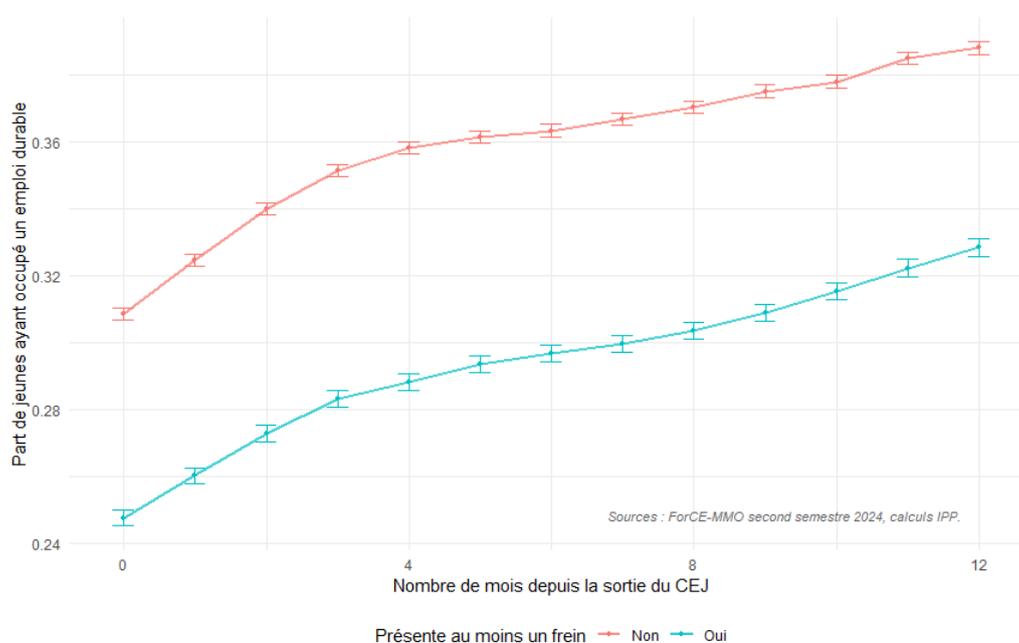


SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés commencés avant le 30 septembre 2023.

LECTURE : 12 mois après l'entrée en CEJ, 23,5 % des jeunes appartenant au quart ayant le moins travaillé l'année précédente occupent un emploi salarié durable.

FIGURE 3.9 – Part des jeunes occupant un emploi durable par présence de freins à l'emploi détectés à l'entrée du CEJ - par mois à partir de la sortie du CEJ



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés avant le 30 septembre 2023.

LECTURE : 12 mois après la sortie du CEJ, 32,8 % des jeunes présentant au moins un frein à l'emploi occupent un emploi salarié durable, contre 38,9% des jeunes qui n'ont aucun frein à l'emploi détecté.

CHAPITRE 4

IMPACT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE SUR LA TRAJECTOIRE D'EMPLOI DES JEUNES EN MISSION LOCALE

Cette partie vise à évaluer l'impact du Contrat d'engagement jeune (CEJ) sur les trajectoires professionnelles des jeunes qui en ont bénéficié au sein des Missions locales. Plus précisément, elle s'intéresse à ses effets à partir de l'entrée dans le programme, en examinant deux dimensions principales : la part de jours travaillés et la probabilité d'être en emploi salarié.

Le Contrat d'engagement jeune a remplacé la Garantie jeunes le 1er mars 2022 sur l'ensemble du territoire national, sans passer par une phase expérimentale. Cette généralisation immédiate rend difficile l'estimation de l'effet absolu du Contrat d'engagement jeune, c'est-à-dire l'effet du programme sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires par rapport à celles de jeunes similaires qui n'en auraient pas bénéficié, mais qui auraient pu y être éligibles. Dans ce contexte, nous comparons le Contrat d'engagement jeune *par rapport* à la Garantie jeunes, qu'il a remplacée en mars 2022. Cette analyse vise à évaluer si la substitution d'un dispositif par l'autre a eu un impact mesurable sur les trajectoires professionnelles des jeunes bénéfi-

ciaires.

Cette stratégie d'identification est uniquement applicable aux bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune en Mission locale, où la Garantie jeunes préexistait. Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail sont de fait exclus de l'analyse. Dans le temps imparti à ce projet de recherche, nous n'avons pas pu mettre en œuvre une stratégie d'identification alternative permettant de mesurer l'effet causal du CEJ pour ses bénéficiaires inscrits à France Travail.

Nous détaillons dans la partie 4.1 la stratégie empirique utilisée pour mesurer un effet causal du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes. Les résultats de cette méthode sont présentés dans la section 4.2. Dans la partie 4.3 nous discutons les coûts associés à la mise en place du CEJ par rapport à ceux de la GJ.

4.1 La stratégie empirique : étude d'évènements

Mesurer l'effet causal du Contrat d'engagement jeune suppose de comparer un groupe de jeunes bénéficiaires à un groupe de non-bénéficiaires, considéré comme un contrefactuel pertinent. Autrement dit, il s'agit d'évaluer les différences observées entre des individus ayant participé au programme et ceux qui ne l'ont pas intégré. Contrairement à la Garantie jeunes, le Contrat d'engagement jeune a été déployé de manière uniforme sur l'ensemble du territoire à partir de mars 2022, sans dispositif d'expérimentation. Il n'est donc pas possible de s'appuyer sur une variation géographique ou temporelle exogène du traitement.

Nous proposons plutôt de comparer l'effet du Contrat d'engagement jeune à celui de la Garantie jeunes, ce qui suppose que les publics sont relativement comparables. En théorie, les dispositifs GJ et CEJ s'adressent à des publics distincts. En pratique, cependant, les populations éligibles à la GJ et au CEJ présentent des caractéristiques relativement similaires au moment de la mise en place du nouveau

programme en mars 2022 (voir le chapitre 1). Par ailleurs, si le CEJ a bien démarré en mars 2022, plusieurs milliers de jeunes ont intégré la GJ jusqu'à la veille de sa suppression, le 28 février 2022. Ces jeunes ont continué à être accompagnés par la Mission locale dans le cadre d'une Garantie Jeunes. Il en résulte deux groupes traités presque simultanément par des dispositifs d'accompagnement différents et comparables sur le plan socio-démographique. Nous définissons en effet par la suite un échantillon constitué de jeunes ayant bénéficié de l'un des deux programmes autour de mars 2022, de sorte à assurer la comparabilité des deux groupes de bénéficiaires.

Nous présentons ci-dessous la façon dont nous restreignons l'échantillon pour assurer la comparabilité du groupe de traitement et de contrôle, puis décrivons la stratégie d'identification exploitée.

4.1.1 Choix des groupes d'analyse

Définition du groupe de traitement et de comparaison. Nous définissons un échantillon d'analyse de sorte à ce que les bénéficiaires de la GJ avant mars 2022 et ceux du CEJ après mars 2022 soient les plus comparables possible. Dans cette optique, notre analyse porte sur des **jeunes ayant débuté un CEJ entre mars et avril 2022 (groupe traité), comparé à un groupe de jeunes ayant démarré une GJ entre janvier et février 2022 (groupe contrôle)**. Nous restreignons l'échantillon aux jeunes entrés en Mission locale le mois où le jeune débute son programme, afin d'assurer que les individus suivis ont la même ancienneté en Mission locale. Cette limitation assure une plus grande comparabilité des jeunes inclus dans l'échantillon, mais peut réduire la validité externe des résultats (voir ci-dessous).

Par ailleurs nous excluons de l'échantillon les jeunes ayant suivi de façon consécutive une GJ puis un CEJ. Il s'agit d'un petit échantillon de jeunes avec des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail. En revanche si un jeune

réalise plusieurs CEJ dans le groupe de traitement ou plusieurs GJ dans le groupe de contrôle nous considérons uniquement la date du premier programme suivi. Au total, nous comptons dans cet échantillon 2940 bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune (groupe de traitement) et 1691 bénéficiaires de la Garantie jeunes (groupe de contrôle).¹

Comparabilité des deux groupes. Le tableau 4.1 présente les caractéristiques observables des jeunes observés dans chacun des deux groupes. Les bénéficiaires des deux programmes sont globalement comparables dans notre échantillon, néanmoins les jeunes ayant suivis une Garantie jeunes (groupe de contrôle) vivent plus souvent dans un quartier prioritaire de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR). Les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune dans notre échantillon (groupe de traitement) sont moins diplômés que ceux de la GJ. La durée passée en Mission locale est significativement différente dans les deux groupes mais elle est inférieure à 0,5 mois dans les deux cas, puisque nous sélectionnons les jeunes entrés en dispositif le mois de leur entrée en Mission locale. Si ces différences méritent d'être soulignées, elles ne compromettent pas la validité de la stratégie d'identification retenue pour l'analyse présentée ci-dessous.

Représentativité de l'échantillon. En comparant les caractéristiques de l'échantillon (tableau 4.1) à celle des bénéficiaires de la Garantie jeunes en 2021 et du Contrat d'engagement jeune en 2023 (tableau 1.1), il apparaît que les jeunes inclus dans l'échantillon sont représentatifs de la population considérée sur plusieurs dimensions socio-démographiques (âge, sexe, situation familiale, lieu de résidence,

1. Il est important de souligner qu'une des hypothèses retenues est que l'entrée en Contrat d'engagement jeune plutôt qu'en Garantie jeunes n'est pas manipulée. En effet, si certains jeunes avaient différé leur inscription en GJ pour attendre la mise en place du CEJ, cela compromettrait l'identification. Cependant, le CEJ étant plus contraignant que la GJ (15 heures d'activités hebdomadaires, risque plus élevé de suspension de l'allocation), il est peu probable que les jeunes aient eu intérêt à attendre sa création.

TABLEAU 4.1 – Caractéristiques des groupes contrôle et traité

Caractéristique	Traités	Contrôles	P-valeur	Niv. signif.
Part de femmes	0.46	0.46	0.79	
Nationalité française	0.90	0.91	0.07	*
Nombre d'enfants	0.04	0.03	0.32	
Célibataire	0.80	0.82	0.11	
Inscrit à Pole Emploi	0.23	0.25	0.08	*
Bénéficiaire du RSA	0.01	0.01	0.49	
A un problème de logement	0.07	0.06	0.14	
Permis B	0.12	0.15	0.03	**
Vit dans une zone prioritaire	0.15	0.19	0.00	***
Vit dans une ZRR	0.16	0.18	0.02	**
BAC+	0.07	0.09	0.05	**
BAC	0.35	0.41	0.00	***
CAP/BEP	0.11	0.11	0.65	
Inférieur au CAP/BEP	0.47	0.40	0.00	***
Age d'entrée en contrat	20.00	20.03	0.66	
Ancienneté en Mission locale	0.18	0.23	0.00	***
Vit en zone rurale	0.22	0.20	0.14	
Nombre d'observations	2940	1691		

NOTE : Ce tableau présente les caractéristiques des observations incluses dans le groupe de contrôle et de traitement. *** signifie que la moyenne chez le groupe envisagé est significativement différente de la moyenne chez le groupe complémentaire au seuil de 1 %, ** de 5 % et * de 10 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

nationalité française, détention du permis de conduire). On peut souligner que les jeunes bénéficiaires du CEJ dans le groupe de traitement sont un peu plus diplômés que dans la population considérée. Par exemple, 47% ont un niveau de diplôme inférieur au CAP ou BEP dans l'échantillon d'analyse contre 51% dans la population considérée. Au total, l'échantillon est assez représentatif de la population d'intérêt.

Représentativité des accompagnements réalisés. Des échanges avec l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et les travaux de l'équipe de recherche UPRACEJ montrent que certaines Garanties Jeunes entamées au début de l'année 2022 ont pu être particulières par rapport aux accompagnements en Garantie jeunes classiques, dans la mesure où les jeunes étaient accompagnés en même

temps que d'autres personnes en CEJ au sein de la Mission locale. De la même façon, certaines missions locales ont pu réaliser un accompagnement des CEJ "dans la continuité" de ce qui avait fait dans le cadre de la Garantie jeunes. Ces éléments font relativiser la représentativité des accompagnements réalisés pour les jeunes inclus dans notre échantillon. Nous montrons cependant dans le tableau 4.2 que le contenu de l'accompagnement suivi par les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune et de la Garantie jeunes dans notre échantillon est globalement représentatif de l'accompagnement réalisé sur l'ensemble de la période. La durée moyenne d'un CEJ est de 6,7 mois contre 6,2 pour les CEJ signés en 2023, tandis que la durée d'une GJ est de 10,5 mois dans notre échantillon, contre 11,38 mois en moyenne en 2021. On compte 1,7 événement par mois pour les jeunes en GJ de notre échantillon contre 3,9 pour ceux en CEJ; cet écart est encore plus marqué qu'entre les CEJ en 2023 comparés aux GJ de 2021 (3,6 contre 2,3 respectivement, voir tableau 2.2).

TABLEAU 4.2 – Comparaison des accompagnements suivis par les bénéficiaires des deux programmes, pour la fenêtre considérée

	CEJ	GJ
Nb. événements	26.10	17.80
Nb. ateliers	10.70	6.50
Nb. entretiens indiv.	14.00	10.00
Nb. entretiens partenaires	0.30	0.40
Nb. info. collectives	1.10	0.80
Durée moyenne (mois)	6.70	10.50
Nb. événements/mois	3.9	1.7
Nb. jeunes	2930	1683

NOTE : Ce tableau présente le nombre d'événements comptés en moyenne pour chaque parcours en Garantie jeunes et en Contrat d'engagement jeune dans l'échantillon considéré, en détaillant le type d'événement : atelier, entretien individuel, entretien partenaire, information collective. La durée moyenne de chacun des parcours est également présentée. La taille de l'échantillon considérée (4613) est inférieure à celle de l'échantillon d'analyse (4631) car pour certains jeunes aucun événement n'est observé.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

4.1.2 Étude d'évènements

Dans ce contexte spécifique, une stratégie de type *event study* s'avère appropriée, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'approche proposée par Callaway et Sant'Anna (2021), les jeunes étant considérés comme traités à un moment quasiment identique.²

Une stratégie empirique de type étude d'évènement (*event study*) avec effets fixes est mise en œuvre afin de comparer les trajectoires d'emploi des bénéficiaires du CEJ à celles des bénéficiaires de la GJ. Ce cadre permet d'analyser de manière dynamique l'évolution des variables d'intérêt — notamment la part de jours travaillés et la probabilité d'emploi — autour du moment d'entrée dans les différents dispositifs.

L'équation estimée est la suivante :

$$y_{it} = \alpha_i + \delta_t + \gamma_\tau + \sum_{\tau \neq -1} \beta_\tau \cdot \mathbf{1}\{t - T_i = \tau\} * CEJ_i + \varepsilon_{it} \quad (4.1)$$

Dans cette équation, y_{it} est la variable dépendante observée au mois t pour le jeune i ; τ correspond aux périodes d'exposition au traitement et T_i à la date d'entrée en traitement. Finalement CEJ est une variable indicatrice égale à 1 si le jeune est traité (c'est à dire, s'il a commencé un CEJ entre mars et avril 2022).

Les coefficients d'intérêt sont les β_τ , qui représentent l'effet du traitement au temps relatif τ , et correspondent aux coefficients de l'étude d'évènement présentés graphiquement ci-dessous.

Les effets fixes des jeunes (α_i) contrôlent pour les caractéristiques inobservables

2. L'approche développée par Callaway et Sant'Anna (2021) ou De Chaisemartin et d'Haultfoeuille (2018) permet de prendre en compte l'effet potentiellement hétérogène du traitement dans le cadre d'une différence-de-différence lorsque les individus sont traités à différentes périodes. Cet enjeu est moins essentiel dans notre approche dans la mesure où les individus sont traités à des périodes relativement similaires. Par ailleurs il s'avère que l'approche de Callaway et Sant'Anna (2021) est appropriée pour comparer des individus traités à d'autres non-traités mais ne permet pas de comparer l'effet d'un programme à celui d'un autre. Plus spécifiquement, cette approche ne permettrait pas de prendre en compte une date d'entrée en GJ pour le groupe de contrôle.

et invariables dans le temps propres à chaque jeune. Les effets fixes mois (δ_t) capturent les chocs communs à tous les jeunes un mois donné. Un point important est que nous incluons également des effets fixes spécifiques à chaque période d'exposition au traitement (γ_τ). Ceux-ci permettent de prendre en compte les chocs communs associés à une période donnée par rapport au traitement.³ Enfin, ε_{it} est un terme d'erreur idiosyncratique.

Dans le cadre d'une différence de différence, cette méthodologie repose sur l'« hypothèse des tendances parallèles ». Cela signifie que, en l'absence de traitement, les trajectoires moyennes contrefactuelles des groupes traités pour la première fois en $\tau = 0$ auraient évolué de manière comparable à celles des groupes jamais traités, et ce pour toutes les périodes postérieures au traitement $\tau > 0$.⁴ Dans notre contexte, cela revient à considérer qu'en l'absence du CEJ les bénéficiaires de ce programme auraient connu une trajectoire comparable à celle des bénéficiaires de la GJ. Nous observons par la suite les tendances pré-traitement pour vérifier si cette hypothèse peut être satisfaite. Le tableau 4.1 présenté ci-dessus montre par ailleurs que les membres du groupe de contrôle et de traitement sont relativement comparables, ce qui renforce cette hypothèse.

4.2 Résultats

L'effet du traitement (CEJ) est étudié en comparaison avec celui de la GJ telle qu'elle existait début 2022, en se focalisant sur les trajectoires d'emploi des jeunes bénéficiaires. Les variables dépendantes analysées sont : (i) la probabilité d'emploi salarié, définie comme la proportion de jeunes ayant travaillé au moins un jour

3. Ils ne sont pas colinéaires avec les effets fixes mensuels, puisque les individus intègrent le programme à des moments différents dans le temps.

4. Cette hypothèse repose sur l'utilisation des unités « jamais traitées » comme groupe de comparaison pour l'ensemble des groupes traités. Elle suppose (i) qu'un groupe « jamais traité » suffisamment important est disponible dans les données, et (ii) que ces unités sont « suffisamment comparables » aux unités traitées pour fournir une estimation contrefactuelle crédible.

au cours d'un mois donné, et (ii) la part de jours travaillés, qui reflète la marge intensive, c'est-à-dire le pourcentage de jours effectivement travaillés en emploi salarié par l'ensemble des bénéficiaires. Ces deux variables sont également examinées spécifiquement pour les contrats à durée indéterminée (CDI).⁵

Nous présentons ces résultats à l'aide de graphiques de type *event study*, qui consistent à normaliser la date d'entrée dans le programme pour l'ensemble des jeunes de l'échantillon.⁶ Nous adoptons une période de référence commune : toutes les estimations sont exprimées relativement au mois précédant immédiatement le début du traitement, noté comme le mois -1 dans les figures. Le tableau 4.3 présente l'effet agrégé moyen du CEJ par rapport à la GJ sur les différentes variables d'intérêt présentées.

4.2.1 Résultats principaux

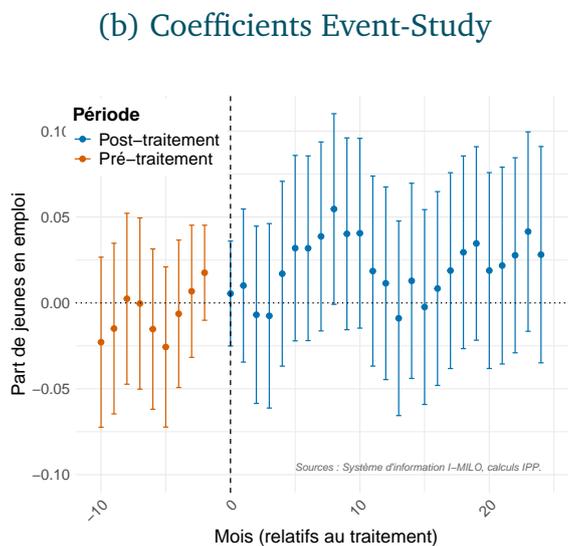
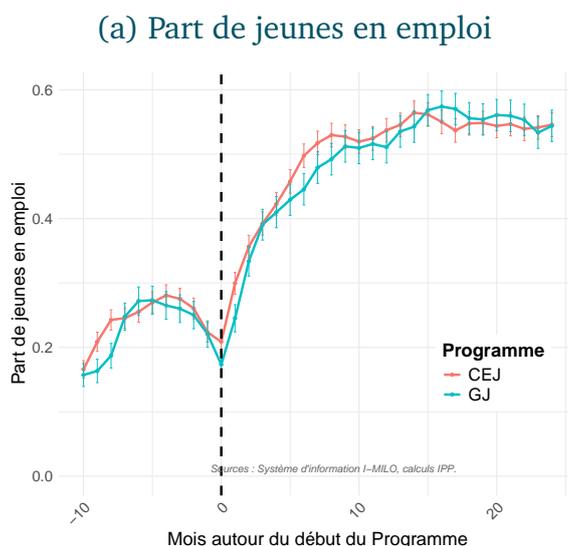
Effet sur la probabilité d'être en emploi salarié. La probabilité de travailler (au moins un jour dans le mois) nous permet de mieux comprendre l'effet du CEJ par rapport à la GJ de 2022 à la marge extensive. La figure 4.1a décrit la probabilité de travailler des jeunes autour du mois du début de traitement, et la figure 4.1b représente l'estimation de l'équation 4.1, soit l'effet dynamique du traitement (le CEJ) sur la probabilité d'être en emploi jusqu'à deux ans après le traitement, par rapport au groupe témoin qui a bénéficié de la GJ.

On peut noter dans la figure 4.1a que la probabilité d'emploi salarié décroît de façon significative avant l'entrée en traitement pour les deux groupes. Il s'agit d'un phénomène connu sous le nom d'*Ashenfelter dip*, qui consiste à observer une baisse temporaire de la probabilité d'emploi observée juste avant l'entrée dans un programme, traduisant souvent le fait que les individus y accèdent à la suite d'une

5. Concernant les CDI, sont considérées la part de jeunes en CDI ainsi que la part de jours travaillés en CDI par mois, rapportées à l'ensemble des jeunes, qu'ils soient actifs ou non.

6. Nous utilisons pour cela le package *feols*, qui permet d'agréger les effets moyens du traitement par groupe et par période relative, afin d'en faciliter la représentation visuelle.

FIGURE 4.1 – Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la probabilité de travailler



CHAMP : Panel cylindré de 4 631 individus observés pendant 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d'un CEJ par un individu. La variable dépendante est la probabilité d'être en emploi salarié à un mois donné, avec une moyenne pré-traitement de 0,22. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

dégradation de leur situation. Cette évolution ne remet pas en cause la stratégie d'identification car elle est comparable pour les deux groupes avant l'entrée en traitement.

En prenant en compte des effets fixes individuels et temporels, la figure 4.1b confirme que l'hypothèse des tendances parallèles semble vérifiée, les coefficients estimés avant le traitement étant relativement proches de zéro et non significatifs statistiquement. Ensuite, aucun effet statistiquement significatif du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes n'est détecté en exploitant cette stratégie d'identification. Il apparaît cependant que la probabilité d'emploi des jeunes bénéficiaires du CEJ semble s'améliorer relativement plus rapidement que celle des bénéficiaires de la GJ, à partir du 6e mois dans la figure 4.1a. Il s'agit de la fin de la durée moyenne du CEJ, tandis que la GJ dure en moyenne 12 mois environ. En prenant en compte les différents effets fixes (figure 4.1b), nous détectons un effet de 5,5pp quasiment significatif au 8e mois après l'entrée en traitement. Cet effet s'explique assez bien par le fait que la GJ dure plus longtemps que le CEJ (12 mois contre 6 en moyenne pour les bénéficiaires du CEJ). Au 8e mois les personnes en GJ ne sont pas encore sorties du programme et travaillent donc moins (effet de *lock-in*) tandis que les bénéficiaires du CEJ sont sortis du dispositif au bout de 6 mois en moyenne.

Au total la puissance statistique dont nous disposons ne nous permet pas de conclure à un effet du CEJ par rapport à la GJ. Le tableau 4.3 montre que l'effet agrégé du CEJ par rapport à la GJ est de 2,1pp et n'est pas significatif.

Effet sur la part de jours travaillés. Si la probabilité d'être en emploi salarié fournit une indication sur la proportion de jeunes en activité, elle ne reflète pas pleinement la précarité fréquente des jeunes inscrits en Mission locale. Cette précarité, difficilement observable via la seule probabilité d'emploi, peut être mieux appréhendée en analysant la part de jours travaillés par mois. Cet indicateur de la

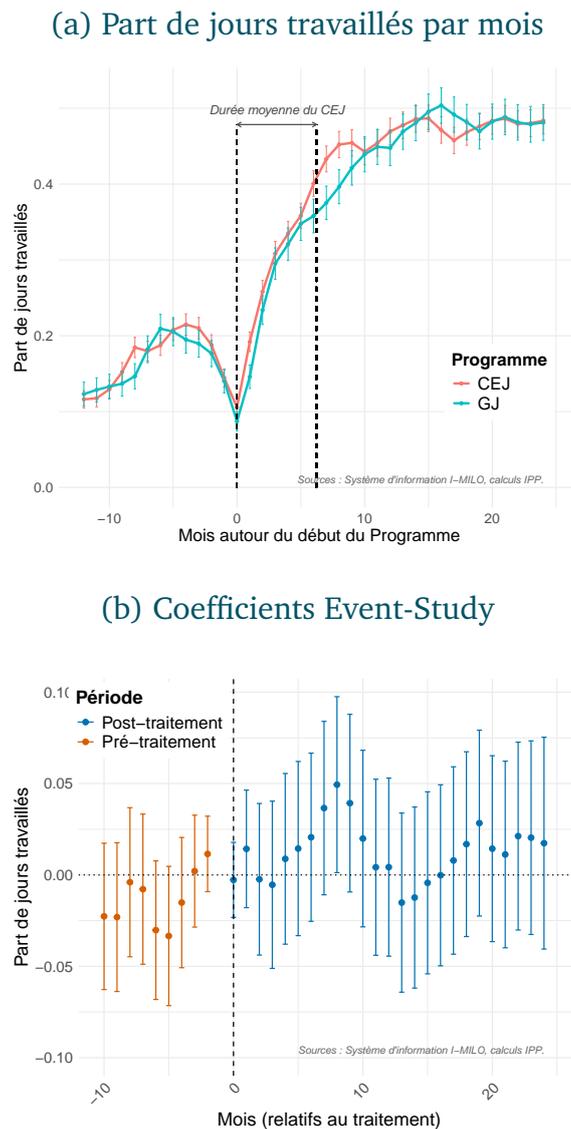
marge intensive offre une compréhension plus fine de l'effet du CEJ sur les différentes formes de contrats des bénéficiaires, en particulier par rapport à la GJ, dont l'une des principales critiques concernait son efficacité limitée à favoriser l'accès à un emploi stable.

La figure 4.2a présente les trajectoires d'emploi des jeunes autour du mois de début de traitement, mesurées par la part de jours en emploi au cours de chaque mois. La figure 4.2b illustre quant à elle l'estimation de l'effet dynamique du traitement (le CEJ) sur la part de jours travaillés, jusqu'à un an après l'entrée dans le programme, en comparaison avec le groupe témoin.

La figure 4.2 montre que l'hypothèse des tendances parallèles est à nouveau respectée en considérant cette variable d'intérêt. Après le démarrage du traitement, l'effet du CEJ sur la part de jours travaillés suit une dynamique similaire à celle observée pour la probabilité d'emploi. Un effet positif du CEJ par rapport à la GJ semble également se dessiner sans être significatif, à l'exception de la 8e période consécutive à l'entrée dans un programme. A cette période, les bénéficiaires du CEJ travaillent 4,9pp en plus que les bénéficiaires de la GJ; cet effet est significatif au seuil de 5%. Comme précédemment expliqué, cet impact du CEJ peut s'expliquer par l'effet de "lock-in" expérimenté par les personnes en GJ, qui ne sont pas encore sorties du programme tandis que les bénéficiaires du CEJ sont sortis du dispositif depuis 6 mois en moyenne. Au total, l'effet agrégé moyen du CEJ par rapport à la GJ n'est pas significativement différent de 0 (table 4.3).

Effet sur la part de jours travaillés en CDI. L'un des objectifs du CEJ étant de rapprocher les jeunes de l'emploi durable nous regardons en particulier l'effet du CEJ sur la part de jours travaillés en CDI. La figure 4.3a présente l'évolution de la part de jours travaillés chaque mois en CDI pour les bénéficiaires des deux programmes dans notre échantillon. Contrairement aux résultats présentés ci-dessus les bénéficiaires du CEJ ne semblent pas sortir plus rapidement en emploi durable

FIGURE 4.2 – Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés



CHAMP : Panel cylindré de 4 631 individus observés pendant 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d'un CEJ par un individu. La variable dépendante est la probabilité d'être en emploi salarié à un mois donné, avec une moyenne pré-traitement de 0,14. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

une fois le programme terminé par rapport aux bénéficiaires de la GJ. La figure 4.3b présente les résultats de l'estimation de l'équation 4.1 pour la part de jours travaillés en CDI : il apparaît que l'hypothèse des tendances parallèles n'est pas satisfaite. Il est donc difficile de tirer des conclusions sur l'effet causal du CEJ pour les individus de cet échantillon par rapport à celui de la GJ. L'effet légèrement négatif puis positif en fin de période n'est pas significatif et n'est donc pas non plus interprétable. Le tableau 4.3 montre que l'effet du CEJ n'est en moyenne pas significativement différent de zéro par rapport à l'effet de la GJ sur la part de jours travaillés en CDI.

TABLEAU 4.3 – Effet agrégé du CEJ par rapport à la GJ, par variable d'intérêt

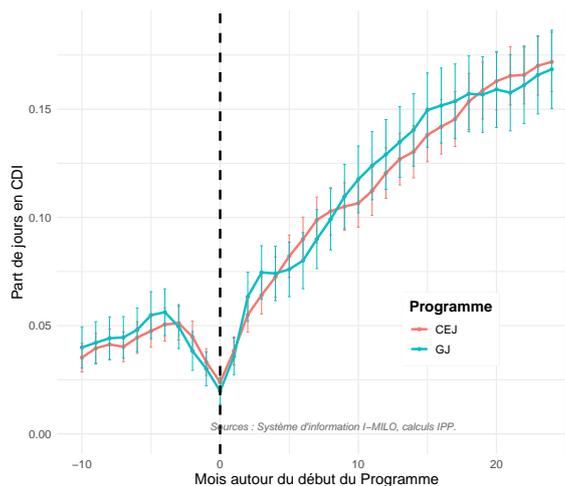
Variable	Estimation	Erreur standard	P-valeur	Niv. Signif.
Part de jours travaillés	0.012	0.018	0.505	
Part de jours travaillés en CDI	0.004	0.011	0.716	
Probabilité d'être en emploi	0.021	0.021	0.317	
Probabilité d'être en CDI	0.002	0.012	0.867	

Note : * $p < 0.05$; ** $p < 0.01$; *** $p < 0.001$

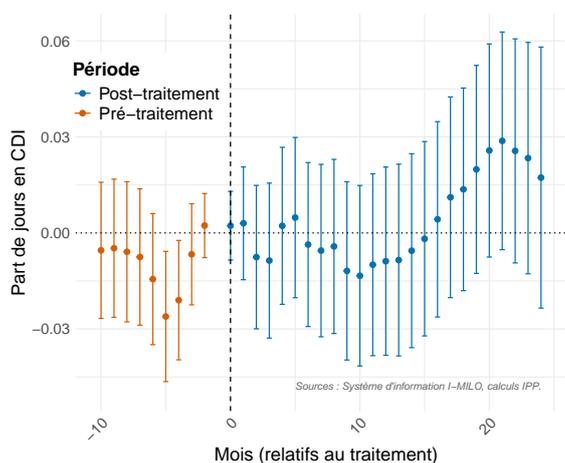
NOTE : La part de jours travaillés et la probabilité d'être en emploi correspondent exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

FIGURE 4.3 – Effet du Contrat d’Engagement Jeune par rapport à la Garantie jeunes sur la part de jours travaillés en CDI

(a) Part de jours travaillés par mois en CDI



(b) Coefficients Event-Study



CHAMP : Panel cylindré de 4 631 individus observés pendant 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d’un CEJ par un individu. La variable dépendante est la part de jours travaillés en CDI à un mois donné, avec une moyenne pré-traitement de 0,04. Il est important de noter que nous considérons ici les jeunes ayant un CDI avec tous les autres jeunes confondus (actif ou pas). Les barres d’erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

4.2.2 Les effets du CEJ sur différentes populations

L'effet du CEJ par rapport à la GJ peut différer selon les groupes d'individus. Pour explorer cette hétérogénéité, nous répétons l'analyse faite dans la partie précédente sur des sous-populations distinctes : les femmes, les jeunes résidant en zone rurale, et les jeunes sans permis de conduire. Nous distinguons également l'effet du CEJ sur les trajectoires des jeunes accompagnés en fonction de leur âge et de leur niveau de diplôme. L'effet moyen du CEJ pour ces différents groupes est résumé dans le tableau 4.4. Nous présentons en annexe E les figures décrivant les résultats pour chaque sous-population.

Dans un premier temps, nous estimons l'effet du CEJ par rapport à la GJ pour les jeunes femmes. La figure E.3 indique que l'hypothèse des tendances parallèles est validée pour cette partie de l'échantillon lorsqu'on considère la part de jours travaillés ainsi que la part de jours travaillés en CDI. De la même façon que pour l'échantillon entier, l'effet du CEJ par rapport à la GJ est positif mais n'est pas statistiquement différent de 0. En revanche les jeunes femmes ne bénéficient pas plus du CEJ que de la GJ pour accéder à un emploi durable, l'effet pourrait être négatif mais n'est pas significatif.

L'analyse a également été menée pour les jeunes résidant en zone rurale. Comme le montre la figure E.4, pour cette population, l'hypothèse des tendances parallèles est respectée. Par la suite, l'effet du CEJ apparaît significativement positif entre le 8e et le 18e mois. Dans la mesure où aucun effet n'est détecté sur la part de jours travaillés en CDI on en déduit que l'impact transitoire du CEJ mesuré sur la part de jours travaillés au total est tiré par un accès plus important à des emplois précaires.

L'analyse porte ensuite sur les jeunes confrontés à l'un des freins les plus répandus dans ce cadre : l'absence de permis de conduire. Comme expliqué dans le chapitre 1, cette population est fortement représentée parmi les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune (91% des jeunes débutant un CEJ en 2023 n'ont pas le

permis de conduire). D'après la figure E.5, les trajectoires des bénéficiaires du CEJ n'ayant pas le permis ne sont pas comparables à celles des bénéficiaires de la GJ dans la même situation, pour notre échantillon d'analyse. Les résultats de l'analyse doivent donc être interprétés avec précaution. Pour cette population, aucun effet statistiquement différent du CEJ par rapport à la GJ n'est observé concernant la part de jours travaillés.

Nous présentons ensuite dans la figure E.6 l'effet du CEJ en fonction de la tranche d'âge des jeunes accompagnés : entre 16 et 18 ans inclus (25% de l'échantillon), entre 19 et 20 ans inclus (38%) et plus de 20 ans (36%). Les trajectoires des jeunes mineurs bénéficiaires d'une Garantie jeunes dans notre échantillon est différente de celle des bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune avant d'entrer dans le dispositif ; elles sont comparables pour les deux autres tranches d'âge. Dans tous les cas, une fois entrés en GJ ou en CEJ, les trajectoires des jeunes sont comparables quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Enfin, nous présentons l'effet du CEJ par rapport à celui de la GJ en fonction du niveau de diplôme (figure E.7) : inférieur au niveau CAP ou BEP (44%), équivalent au CAP / BEP (11%), équivalent au baccalauréat (37%) ou supérieur au baccalauréat (8%). Il apparaît que l'accélération de l'accès à l'emploi dans les mois qui suivent l'entrée en dispositif semble plus marquée pour les jeunes les moins qualifiés (niveau inférieur au CAP ou BEP) ; au total l'effet du CEJ par rapport à la GJ est significativement positif à 10% (+6,3pp sur la part de jours travaillés). Un effet positif est également détecté pour les jeunes les plus qualifiés (niveau supérieur au baccalauréat) : pour ces derniers un effet positif est détecté à partir de 18 mois après l'entrée en dispositif. A l'inverse, pour les jeunes dont le niveau se situe entre le CAP/BEP et le baccalauréat, aucun effet significatif n'est détecté.

TABLEAU 4.4 – Effet agrégé du CEJ par rapport à la GJ, par variable d'intérêt et par sous-groupe de l'échantillon

Variable	Estimation	Erreur standard	P-valeur	Niv. Signif.
Femmes				
Part de jours travaillés	0.039	0.027	0.149	
Part de jours travaillés en CDI	-0.018	0.017	0.290	
Probabilité d'être en emploi	0.048	0.032	0.134	
Probabilité d'être en CDI	-0.024	0.020	0.230	
Pas de permis de conduire				
Part de jours travaillés	0.029	0.022	0.188	
Part de jours travaillés en CDI	0.010	0.013	0.442	
Probabilité d'être en emploi	0.036	0.027	0.183	
Probabilité d'être en CDI	0.010	0.015	0.505	
Habite en zone rurale				
Part de jours travaillés	0.078	0.038	0.040	*
Part de jours travaillés en CDI	-0.006	0.023	0.794	
Probabilité d'être en emploi	0.084	0.044	0.056	
Probabilité d'être en CDI	-0.014	0.025	0.575	
Part de jours travaillés par âge				
16-18 ans	-0.015	0.032	0.639	
19-20 ans	0.027	0.030	0.368	
20-26 ans	0.008	0.030	0.789	
Part de jours travaillés par niveau de diplôme				
Inférieur au CAP/BEP	0.063	0.025	0.012	*
CAP/BEP	-0.058	0.053	0.274	
Bac	-0.034	0.031	0.273	
Bac +	0.188	0.088	0.033	*

Note : * $p < 0.05$; ** $p < 0.01$; *** $p < 0.001$

NOTE : La part de jours travaillés et la probabilité d'être en emploi correspondent exclusivement à l'accès à un emploi salarié.

4.2.3 Conclusion intermédiaire

4.2.3.1 Tests de robustesse

Nous présentons en annexe E les résultats de tests de robustesse consistant à élargir progressivement l'échantillon considéré. Nous élargissons progressivement cette fenêtre en construisant deux échantillons supplémentaires : i) les bénéficiaires de la GJ entre décembre 2021 et février 2022 / bénéficiaires du CEJ entre mars et mai 2022 (échantillon 2), et ii) les bénéficiaires de la GJ entre novembre 2021 et février 2022 / bénéficiaires du CEJ entre mars et juin 2022 (échantillon 3). Les trajectoires des jeunes inclus dans l'échantillon 2 sont relativement comparables à celles des jeunes de l'échantillon principal ; les résultats sont similaires. A l'inverse, les jeunes inclus dans l'échantillon 3 semblent avoir des trajectoires relativement différentes, de sorte que l'hypothèse des tendances parallèles n'est plus vérifiée. On peut donc conclure que la restriction de l'échantillon à des jeunes entrés dans un programme *autour de mars 2022* semble importante pour assurer la comparabilité du groupe de contrôle et de traitement. Dans tous les cas, les résultats de l'estimation confirment que les deux programmes ont le même effet.

4.2.3.2 Interprétation des résultats

Cette première analyse en *event study*, portant sur l'impact du Contrat d'engagement jeune relativement à la Garantie jeunes dans sa version la plus récente (janvier-février 2022), permet d'évaluer les effets d'un changement de dispositif d'accompagnement sur une population aux caractéristiques comparables.

La part de jours travaillés progresse plus rapidement pour les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune du 6e mois, moment où le programme s'achève en moyenne, contrairement à la Garantie jeunes qui dure environ 12 mois. Cet écart reflète un effet de *lock-in* pour la GJ, les jeunes étant encore engagés dans le dispositif. Après le 10e mois, cet effet s'atténue et les trajectoires des deux groupes

convergent. Au total, on obtient un effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes légèrement positif (+1,2pp) mais qui n'est pas statistiquement significatif – la taille de l'échantillon est trop faible pour détecter un effet de cet ordre.

On peut envisager que cet effet soit lié au caractère plus intensif du CEJ par rapport à la GJ (40 % d'interactions supplémentaires par mois pour l'échantillon étudié, sur une durée réduite de 36 %), toutefois l'effet reste limité dans la mesure où le Contrat d'engagement jeune s'inscrit ainsi dans la continuité de la Garantie jeunes, les deux programmes reposant essentiellement sur l'accompagnement du jeune à travers des entretiens individuels et des ateliers.

Cette analyse porte sur une période limitée et un public spécifique : des jeunes plus qualifiés que la moyenne, sélectionnés car ils ont intégré le dispositif dès leur arrivée en Mission locale. Sa validité externe reste restreinte, les accompagnements observés autour de mars 2022 n'étant pas pleinement représentatifs des formats stabilisés de la Garantie jeunes et du Contrat d'engagement jeune, ce dernier étant alors en déploiement progressif.

Dans la section ci-dessous nous présentons des éléments d'analyse concernant les coûts de chaque dispositif.

4.3 Discussion sur les coûts

Comparaison des coûts d'accompagnement. Les missions locales sont payées au “forfait” pour chaque bénéficiaire du CEJ. Jusqu'en 2024, une Mission locale touchait ainsi 1650 € par jeune entré en Mission locale dans le cadre d'un CEJ, 1900 € si le jeune a un niveau de diplôme inférieur au CAP.⁷ Le coût d'un accompagnement moyen d'un jeune en Contrat d'engagement jeune est donc estimé en

7. Depuis cette année, le forfait est le même pour tous les jeunes quel que soit leur niveau de diplôme (1650 €)

faisant la moyenne des deux montants de forfait possibles pour les bénéficiaire du CEJ⁸. **Le coût moyen de l'accompagnement d'un jeune en CEJ en 2023 est donc estimé à 1 775 €.**

Le financement de la GJ se faisait également au forfait entre 2017 et 2019, avec des règles différentes. Une Mission locale touchait entre 1280 et 1600 € selon la trajectoire du jeune. En détails, la Mission locale percevait 80% du forfait à l'entrée du jeune en Mission locale et 20% supplémentaires en cas de sortie "positive".⁹ Entre 2020 et 2022, ce forfait n'était plus en vigueur pour la GJ. Les crédits versés aux ML ont été "globalisés" sous une unique dotation afin de financer l'ensemble de l'offre de services des ML, dont la GJ. Nous estimons le coût moyen de l'accompagnement d'un jeune en Garantie jeunes en faisant la moyenne des deux montants de forfaits, ce qui revient à faire l'hypothèse que le taux de sorties positives était de 50%.¹⁰ Cette estimation est réalisée en se basant sur le montant du forfait en vigueur en 2019, dernière année pendant laquelle ce forfait existait. En utilisant cette méthode, **le coût moyen de l'accompagnement d'un jeune en Garantie jeunes est estimé à 1440 € en 2019.**¹¹

Comparaison des montants moyens d'allocation. Le tableau 4.5 présente le montant moyen d'allocations versées par parcours, pour les GJ démarrées en 2021 et les CEJ débutés en 2023.¹² Si le montant versé chaque mois est relativement comparable pour les bénéficiaires des deux programmes, la durée moyenne d'un

8. A priori cela reflète plutôt la réalité car 54% des bénéficiaires du CEJ entre mars 2022 et décembre 2023 ont un diplôme inférieur au CAP (note Dares).

9. A la date anniversaire de l'entrée du jeune ce dernier doit être "soit en emploi, soit en formation professionnelle qualifiante ou diplômante, soit avoir créé une entreprise, soit avoir été en situation professionnelle pendant au moins 4 mois, dont 80 jours effectivement travaillés". Source : https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/2.annexe_2_guide_gj.pdf.

10. En 2021, le taux de sorties positives pour les bénéficiaires de la Garantie jeunes était de 43%. Source : https://www.budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2021/PLR/BG/PGM/102/FR_2021_PLR_BG_PGM_102_PERF.html?utm_source=chatgpt.com.

11. En prenant en compte le taux de sorties positives mesuré en 2021, ce coût est légèrement plus faible (1418 €).

12. Les règles d'éligibilité et de calcul de l'allocation du CEJ sont détaillées dans Kashi et Pirot (2024).

parcours en Garantie Jeunes est de 11,1 mois (en 2021) contre 7,1 en CEJ (en 2023). Ainsi, le montant total d'allocations versées pour les bénéficiaires de la GJ sur la période concernée est de 4 168 € contre 2 896 € pour les bénéficiaires du CEJ. Les montants moyens d'allocations versées dans le cadre du CEJ sont ainsi inférieures à celles de la GJ de 31%¹³.

TABLEAU 4.5 – Montant et durée moyens des allocations (GJ démarrées en 2021, CEJ démarrés en 2023).

	Montant / parcours (€)	Durée (mois)	Montant / mois (€)
GJ 2021	4 168	11,1	445
CEJ 2023	2 896	7,1	458

NOTES : Ce tableau présente le montant et la durée moyenne des allocations versées pour les Garanties Jeunes démarrées en 2021 et pour les Contrats d'engagement jeune débutés en 2023. La première colonne présente le montant moyen versé par parcours, la 2e colonne la durée moyenne du dispositif en mois, et la 3e colonne le montant moyen versé chaque mois.
SOURCES : Union Nationale des Missions Locales (UNML).

Calcul des coûts totaux. Au total, le coût moyen d'un parcours CEJ démarré en 2023, en prenant en compte l'accompagnement du jeune et l'allocation qui lui est versée, est de $1\,775 + 2\,896 = 4\,671$ €. Celui d'un parcours GJ démarré en 2021 est quant à lui de $1\,440 + 4\,168 = 5\,608$ €. **Le coût moyen d'un jeune en Contrat d'engagement jeune est donc 17% moins élevé que celui d'un jeune en Garantie jeunes, sans prendre en compte l'inflation.**¹⁴

Comparaison des coûts et bénéfices du CEJ en Mission locale. Le coût de l'accompagnement d'un jeune dans le cadre du Contrat d'engagement jeune est plus élevé que celui de la Garantie jeunes, notamment car l'un des objectifs du CEJ était de proposer un accompagnement plus intensif aux jeunes bénéficiaires. En re-

13. Ce ratio reste comparable si on considère uniquement les parcours des jeunes ayant démarré une GJ en janvier ou février 2022 et ceux des jeunes débutant un CEJ en mars ou avril 2022.

14. Comme indiqué précédemment, les montants retenus pour le calcul du coût de la GJ sont exprimés hors inflation. En outre, le coût de l'accompagnement utilisé correspond à l'année 2019, antérieure à 2021. La prise en compte de l'inflation conduirait à une estimation plus élevée du coût de la Garantie jeunes, accentuant ainsi l'écart avec le coût du Contrat d'engagement jeune.

vanche, un bénéficiaire de la Garantie jeunes reçoit des allocations moyennes plus importantes, puisque ce dispositif s'étend sur une durée plus longue. Au final, le coût moyen par jeune reste inférieur en Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes, d'environ 17%. Le Contrat d'engagement jeune apparaît ainsi légèrement moins coûteux que la Garantie jeunes, pour un effet comparable, et pourrait avoir un impact plus rapide à court terme sur la trajectoire d'emploi.

Toutefois, notre analyse ne permet pas de mesurer l'ensemble des effets spécifiques du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes, notamment en ce qui concerne la levée des freins périphériques des jeunes. Par ailleurs, des éléments qualitatifs présentés par l'équipe de recherche UPRACEJ mettent en évidence un impact notable de ce nouveau mode d'accompagnement au sein des missions locales, en particulier sur l'intensité de travail des conseillers.

CONCLUSION

Ce rapport propose une analyse du programme Contrat d'engagement jeune, en s'intéressant à la fois aux jeunes bénéficiaires du côté des Missions locales et de France Travail ainsi qu'à l'accompagnement proposé par les deux structures. Il présente une méthode pour évaluer l'impact du Contrat d'engagement jeune par rapport à celui de la Garantie jeunes. Depuis sa mise en œuvre jusqu'en juin 2024, près de 700 000 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement proposé par le CEJ. À ce jour, le CEJ est majoritairement délivré par les Missions locales, qui regroupent plus de 60 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Les bénéficiaires entrés en CEJ au sein des Missions locales présentent un profil similaire à celui des jeunes ayant bénéficié de la Garantie jeunes lors de sa phase finale. En restant dans le contexte des Missions locales, on observe une augmentation de la part des bénéficiaires ayant eu une expérience professionnelle au cours du trimestre précédant l'entrée dans le dispositif, ainsi qu'un nombre plus important de jeunes entrant dans le dispositif le même mois que leur arrivée à la Mission locale, par rapport aux bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Les jeunes en CEJ accompagnés par France Travail présentent un profil distinct de ceux suivis par les Missions locales : ils sont en moyenne plus âgés, résident moins souvent en quartier prioritaire et sont plus fréquemment de nationalité française. Le niveau de formation des jeunes en CEJ accompagnés par France Travail correspond majoritairement aux cibles initiales du dispositif CEJ (baccalauréat, CAP, BEP). Si les jeunes suivis par France Travail présentent a priori un profil

plus proche de l'emploi par rapport à ceux suivis en Missions locales, notamment par leur expérience ou niveau de qualification, cette perception peut être relativisée par la part conséquente de jeunes rencontrant au moins un frein à l'emploi à l'entrée sur le dispositif, de l'ordre de 30 %.

Au sein des Missions locales, l'accompagnement se caractérise par une durée plus courte par rapport à la Garantie Jeunes, mais par une fréquence plus élevée de rendez-vous avec le conseiller. La fréquence des interactions entre le jeune et la Mission locale varie en fonction de ses caractéristiques. L'analyse montre que les jeunes ayant eu une expérience professionnelle au cours du trimestre précédant l'entrée en CEJ interagissent moins fréquemment avec les Missions locales. Du côté de France Travail, l'accompagnement en CEJ est l'un des plus intensifs parmi le panel de dispositifs d'accompagnement que possède France Travail. Les jeunes rencontrent leur conseiller en moyenne plus de deux fois par mois tout au long de la durée de leur parcours. L'accompagnement est d'autant plus intense que les jeunes ont tendance à présenter des freins à l'emploi, ou sont éloignés de l'emploi, ce qui répond aux deux défis du contrat d'engagement jeune : lever des freins à l'emploi pour les jeunes durablement évincés du marché du travail.

Sur le plan des résultats, la comparaison des trajectoires d'emploi entre le CEJ et la Garantie jeunes suggère un effet globalement similaire à court terme, bien que le CEJ semble favoriser une reprise d'activité plus rapide. Cet effet est principalement tiré par les jeunes les moins qualifiés, tandis que la trajectoire des bénéficiaires les plus diplômés semble s'améliorer plus tardivement, autour de 18 mois après l'entrée dans le programme. L'effet mesuré reste toutefois modeste et statistiquement peu significatif en moyenne, ce qui souligne la continuité entre les deux dispositifs plus qu'une rupture. En définitive, le CEJ apparaît comme une évolution pragmatique de la Garantie jeunes : un dispositif un peu plus intensif, légèrement moins coûteux, et potentiellement plus réactif. Des données complémentaires seraient nécessaires pour évaluer l'effet du Contrat d'engagement jeune sur la levée des freins

périphériques à l'emploi des jeunes bénéficiaires. Des travaux supplémentaires sont également nécessaires pour être en mesure d'évaluer l'effet causal du Contrat d'engagement jeune pour ses bénéficiaires inscrits à France Travail.

ANNEXE A : LES DONNÉES

Ce chapitre décrit les bases de données exploitées dans le cadre de cette étude.

Les données I-Milo

La base I-Milo comporte des informations socio-démographiques sur tous les jeunes ayant été inscrits à la Mission locale au moins une fois, ainsi que des informations sur leur accompagnement : les éventuels dispositifs auxquels ils ont participé, ou les échanges réalisés avec leur conseiller, par exemple.

La base I-Milo est constituée de plusieurs bases de données, qu'il est possible d'apparier avec un identifiant anonymisé, ID_JEUNE. Elles comportent les informations suivantes :

- Base *jeune* : situation familiale, niveau scolaire, logement, couverture sociale, etc. Ces données sont actualisées durant le parcours du jeune à la mission locale, nous utilisons les informations renseignées à l'entrée dans la mission locale.
- Base *dispositif* : dispositifs suivis par les jeunes lors de leur passage à la mission locale (c'est dans cette base que l'on identifie le passage par un Contrat d'engagement jeune).
- Base *accueil* : caractéristiques du jeunes renseignées à son arrivée dans la mission locale (date d'entrée, niveau scolaire, lieu de résidence, etc.).

- Base *permis* : informations sur les permis de conduire obtenus ou non par le jeune.
- Base *événement* : cette table répertorie tous les contacts qu'un jeune a eu avec sa mission locale (SMS, mail, entretien avec un conseiller, etc.).
- Base *situation* : cette table décrit les différentes activités entreprises par le jeune lors de son passage en mission locale. C'est cette base de données qui renseigne notamment les démarches personnelles entreprises par le jeune durant le Contrat d'engagement jeune.
- Base *structure* : situation géographique et administrative des missions locales.
- Base *versement* : cette table retrace l'ensemble des allocations versées par la mission locale au jeune.

Les données de gestion de France Travail

Ces données de gestion retracent, pour chaque contrat signé, les caractéristiques socio-démographiques à l'entrée en dispositif. Elles contiennent également des données sur l'accompagnement.

Les données ForCE

L'appariement de différentes bases de données

La base ForCE permet de reconstruire les trajectoires professionnelles de tous les individus ayant été en contact avec le Service Public de l'Emploi (France Travail ou Missions locales). Il s'agit en effet d'un appariement entre les données Brest (formation), le Fichier Historique des demandeurs d'emploi (FH), la base I-MILO et les données de Mouvement de Main d'œuvre (MMO). Nous utilisons principalement cette base de données pour reconstituer les trajectoires d'emploi salarié des jeunes

qui ont été inscrits à la mission locale. Nous exploitons les données couvrant la période 2017 à mi-2024.

Reconstruire les trajectoires professionnelles - base MMO

La base MMO permet d'identifier les différents contrats signés par les jeunes de notre échantillon dans la période observée ; il s'agit en effet des déclarations sociales nominatives, retraitées par la Dares. Ainsi, il est possible pour chaque jeune de l'échantillon qui a signé au moins un contrat à moment donné de retracer sa trajectoire en emploi salarié, i.e., les périodes passées en emploi salarié (CDD, CDI, stage, etc.). Si le jeune n'apparaît pas dans la base MMO, nous faisons l'hypothèse que ce dernier n'a jamais travaillé en emploi salarié. En réalité, il est possible qu'aucun contrat ne soit observé pour un individu en raison d'une erreur dans l'appariement des bases I-MILO et MMO. Par ailleurs, le dossier de certains jeunes accompagnés par la Mission locale a été archivé, ce qui rend impossible tout appariement avec les données MMO. C'est le cas pour les jeunes qui en ont fait la demande, ou pour les individus qui avaient plus de 27 ans lors du premier appariement au T3 2019, pour lesquels les données avaient été anonymisées auparavant. Une indicatrice permet d'identifier les jeunes dont le dossier a été archivé, il sera donc possible de quantifier le nombre de jeunes concernés.

A partir de la base MMO, il est possible de calculer la part de jours travaillés sur une période. On peut donc observer la trajectoire professionnelle du jeune en emploi salarié avant et après son entrée dans la Mission locale.

ANNEXE B : LA GARANTIE JEUNE

La Garantie Jeunes

L'expérimentation de la Garantie Jeunes a été lancée en 2013, suite à la recommandation du Conseil de l'Union Européenne adoptée en avril 2013 qui instaure une « Garantie pour la jeunesse »¹⁵. Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier de ce programme, s'ils sont considérés en situation de précarité et ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

Le programme allie accompagnement personnalisé et versement d'une allocation; cette combinaison s'appuie sur les recommandations du rapport Gurgand-Wargon, qui recommande de ne pas proposer « une simple garantie de ressources (...) mais de viser un accompagnement renforcé et innovant » (Wargon et Gurgand, 2013).

Critères pour en bénéficier

Le programme s'adresse aux i) jeunes de 16¹⁶ à moins de 26 ans, ii) ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET) et iii) « en situation de vulnérabilité, de précarité ou de pauvreté » (Comité scientifique en charge de l'évaluation de

15. L'objectif est de « veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de qualité (un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage) dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. »

16. L'âge minimal est fixé à 18 ans mais un jeune d'âge d'au moins 16 ans peut également bénéficier du programme si sa « situation est particulièrement fragile » et s'il fait face « à un risque d'exclusion » (Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes, 2018).

la Garantie Jeunes, 2018). Le comité scientifique de l'évaluation du programme rappelle que parmi le public des NEETs les jeunes plus particulièrement visés sont « qui sont dans des situations de grande précarité ou vulnérabilité sociale, et qui, par conséquent, ne pas forcément atteints par les dispositifs de la politique de l'emploi existants ».

Concernant le critère financier, les ressources de ces jeunes doivent être inférieures au « Revenu de Solidarité Active » (RSA) pour une personne seule¹⁷.

Une Commission d'attribution et de suivi (CAS) décidait initialement de l'entrée d'un jeune sur le dispositif ; lors de la généralisation de la Garantie jeunes cette décision est ensuite assignée à chaque mission locale (Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes, 2018). La motivation du jeune constitue également un paramètre de la décision de l'accepter ou non sur le dispositif.

L'accompagnement proposé

L'objectif de la Garantie jeunes est d'accompagner le jeune vers l'autonomie via un parcours personnalisé, formalisé par un engagement contractuel. Ce parcours est basé sur plusieurs expériences de travail ou de formation, dans une logique de *work first*, où les contacts répétés avec des employeurs vont permettre aux jeunes de construire leur projet professionnel et de développer leur autonomie (Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes, 2018).

Concrètement, le parcours débute par des ateliers collectifs pendant six semaines, puis se poursuit par des activités individuelles telles que « des ateliers, des entretiens, des rencontres avec des professionnels » (Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes, 2018).

17. Si le jeune est célibataire, il vit dans un ménage disposant de moins de 450€ par unité de consommation. Si le jeune est en couple et vit maritalement, le couple vit avec moins de 648€ (soit 324€ par UC). Les jeunes avec enfants ne sont pas éligibles à la Garantie Jeunes, car ils sont éligibles au RSA.

Allocation versée

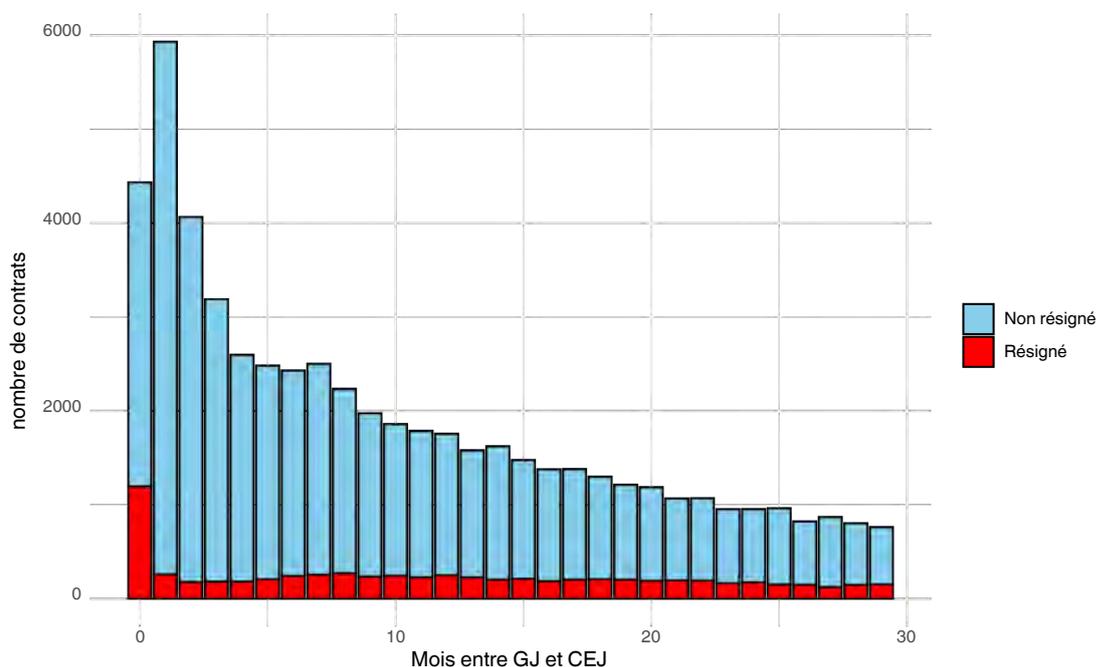
L'allocation maximale versée est d'un peu moins de 500 euros, soit l'équivalent d'un RSA pour une personne seule. Ce montant est versé lorsque les revenus mensuels nets de la personne sont inférieurs ou égaux à 300 euros. Ces revenus incluent le salaire ou le revenu indépendant mais également les indemnités chômage, bourses d'étude ou revenus de stage. Certaines ressources ne sont pas prises en compte, par exemple les aides au logement (APL). Au-delà d'un revenu de 300 euros, l'allocation est dégressive.

L'impact de la Garantie jeunes

Filippucci (2025) montre qu'au cours de la deuxième année du dispositif, la probabilité d'emploi augmente de 21 points de plus en moyenne parmi les *compliers*, qui travaillent 47 heures supplémentaires par trimestre par rapport à des jeunes comparables. Cette hausse de temps travaillé engendre en moyenne une hausse de revenus de l'ordre de 833 €. Cet effet positif sur le temps travaillé est également mesuré par Gaini et al. (2018). On peut noter que ces évaluations portent sur la période d'expérimentation du dispositif, jusqu'à la fin de l'année 2016.

ANNEXE C : CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

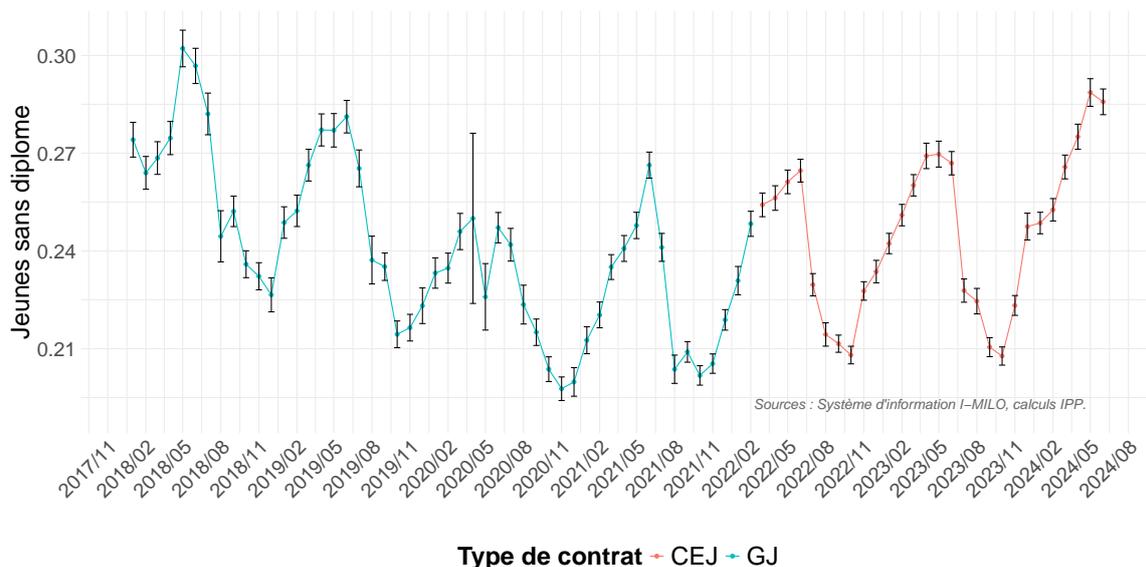
FIGURE C.1 – Distance en mois entre la fin de la Garantie jeunes et le début du Contrat d’engagement jeune, pour les jeunes ayant bénéficié des deux dispositifs



SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique concerne les jeunes qui ont effectué à la fois une Garantie jeunes et un Contrat d’engagement jeune et montre la distance en termes de mois entre la fin du premier dispositif et le début du second. L’axe des abscisses indique le nombre de mois et l’axe des ordonnées indique le nombre de jeunes. La couleur différencie les jeunes qui ont terminé la GJ prématurément (rouge) de ceux qui ont attendu la fin prévue (bleu). A titre d’exemple, la première colonne nous montre qu’un peu plus de 4 000 jeunes ont commencé le CEJ le même mois qu’ils l’ont terminé la GJ. Parmi eux, un peu plus de 1 000 ont terminé la GJ de manière anticipée. Pour des raisons graphiques, le graphique ne présente que les observations où la distance entre GJ et CEJ est inférieure à 30 mois.

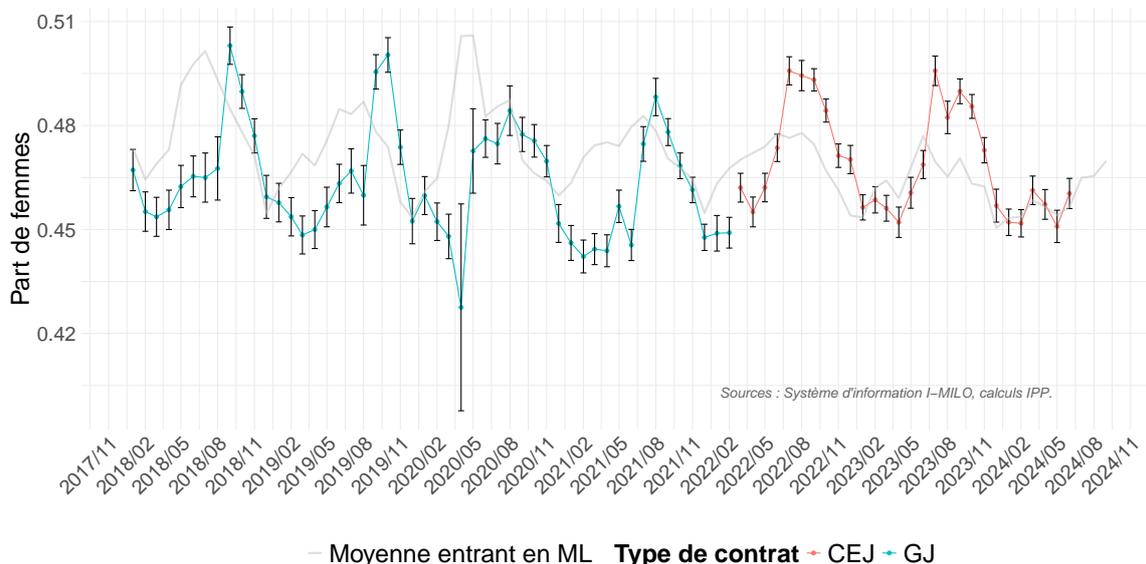
FIGURE C.2 – Part de jeunes sans diplôme (à l'entrée en GJ ou CEJ)



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre la part de jeunes sans diplôme parmi les jeunes qui démarrent le contrat chaque mois.

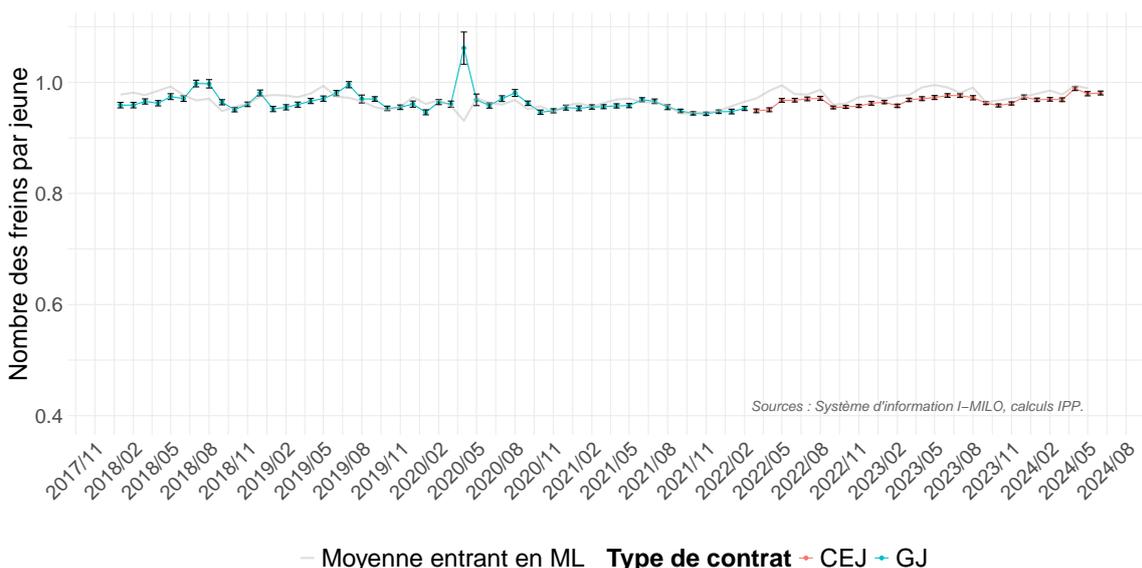
FIGURE C.3 – Part de femmes parmi les personnes qui commencent un dispositif



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre la part de femmes parmi les jeunes qui démarrent le contrat chaque mois.

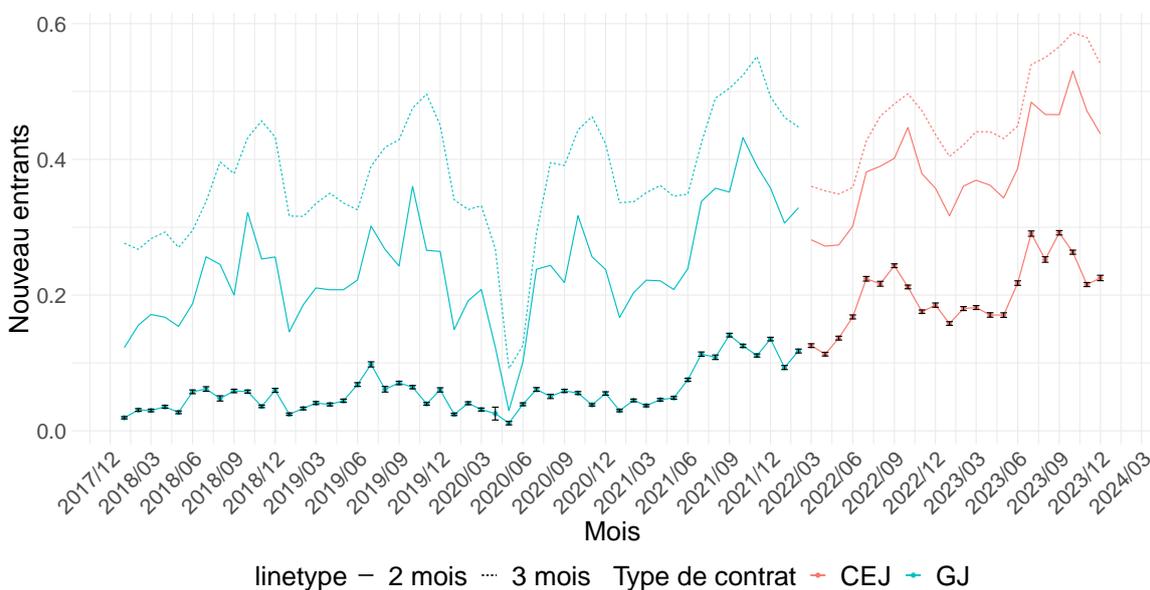
FIGURE C.4 – Nombre moyen de freins des jeunes qui démarrent un dispositif



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre le nombre moyen de freins pour les jeunes qui démarrent le CEJ chaque mois. Les freins considérés sont l'absence de permis de conduire, le fait d'avoir des difficultés de logement

FIGURE C.5 – Part des nouveaux entrants parmi les jeunes inscrits en CEJ



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTE : Ce graphique montre, chaque mois, la part de nouveaux inscrits en Mission locale parmi les nouveaux bénéficiaires de la GJ et du CEJ. La définition de “nouvel entrant” varie selon les lignes : la première (en points) reprend la figure 1.10, où il s’agit d’un jeune qui débute le dispositif le même mois que son entrée en Mission locale. La ligne pleine correspond à une définition élargie, incluant les jeunes qui commencent le dispositif dans les deux mois suivant leur inscription, tandis que la ligne en pointillés retient un délai maximal de trois mois.

TABLEAU C.1 – Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 selon leur genre

	Femmes	Hommes
Âge moyen	19,38	19,19
Âge moyen entrée contrat	20,36	20,30
Mois dans la ML avant contrat	11,72	13,24
Nouvel entrant en ML	0,23	0,21
Quartile ML Q1	0,09	0,09
Quartile ML Q2	0,15	0,15
Quartile ML Q3	0,22	0,22
Quartile ML Q4	0,53	0,53
Nationalité française	0,72	0,69
Nombre d'enfants	0,03	0,01
Célibataire	0,76	0,80
Hébergé(e) par ses parents	0,54	0,57
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,04
Prob, emploi 3 mois avant dispo	0,39	0,36
Part jours travaillé 3 mois avant	0,15	0,13
Part jours travaillé en CDI 3 mois avant	0,03	0,02
Non mentionné	0,01	0,03
BAC+	0,10	0,07
BAC	0,45	0,39
CAP/BEP	0,25	0,28
Décrocheur scolaire (2e degré)	0,12	0,15
Décrocheur scolaire (1er degré)	0,06	0,09
A un problème de logement	0,05	0,06
Sans hébergement	0,00	0,01
Pas de permis B	0,58	0,58
Vit dans une zone prioritaire	0,18	0,19
Vit dans un ZRR	0,14	0,13
Vit dans une zone rurale	0,23	0,20
Nombre d'observations	89 430	100 738

SOURCES : Système d'information I-MILO et ForCE, calculs IPP.

TABLEAU C.2 – Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - rural et urbain,

	Rural	Urbain	NA
Part de femmes	0,50	0,46	0,43
Âge moyen	18,91	19,34	20,03
Âge moyen entrée contrat	19,97	20,39	21,00
Mois dans la ML avant contrat	12,60	12,54	11,68
Nouvel entrant en ML	0,22	0,22	0,23
Quartile ML Q1	0,23	0,06	0,04
Quartile ML Q2	0,23	0,14	0,01
Quartile ML Q3	0,26	0,22	0,00
Quartile ML Q4	0,27	0,58	0,95
Nationalité française	0,74	0,69	0,70
Nombre d'enfants	0,01	0,02	0,03
Célibataire	0,74	0,79	0,89
Hébergé(e) par ses parents	0,61	0,54	0,52
Travailleur(se) handicapé(e)	0,05	0,03	0,02
Prob, emploi 3 mois avant dispo	0,37	0,37	0,38
Part jours travaillé 3 mois avant	0,13	0,14	0,16
Part jours travaillé en CDI 3 mois avant	0,02	0,03	0,04
Non mentionné	0,01	0,02	0,03
BAC+	0,07	0,08	0,11
BAC	0,38	0,43	0,45
CAP/BEP	0,30	0,26	0,22
Décrocheur scolaire (2e degré)	0,17	0,13	0,09
Décrocheur scolaire (1er degré)	0,07	0,08	0,10
A un problème de logement	0,03	0,06	0,13
Sans hébergement	0,00	0,01	0,03
Pas de permis B	0,45	0,61	0,78
Vit dans une zone prioritaire	0,01	0,24	0,25
Vit dans un ZRR	0,44	0,06	0,00
Nombre d'observations	38 937	144 597	6 634

TABLEAU C.3 – Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - dimension de la Mission Locale.

	Q1	Q2	Q3	Q4
Part de femmes	0,47	0,48	0,47	0,47
Âge moyen	19,01	19,11	19,23	19,40
Âge moyen entrée contrat	20,00	20,13	20,28	20,46
Mois dans la ML avant contrat	11,70	12,12	12,58	12,76
Nouvel entrant en ML	0,27	0,24	0,22	0,20
Nationalité française	0,74	0,72	0,71	0,69
Nombre d'enfants	0,02	0,02	0,02	0,02
Célibataire	0,77	0,77	0,79	0,78
Hébergé(e) par ses parents	0,59	0,59	0,57	0,53
Travailleur(se) handicapé(e)	0,04	0,04	0,04	0,03
Prob, emploi 3 mois avant dispo	0,36	0,38	0,38	0,37
Part jours travaillé 3 mois avant	0,13	0,14	0,14	0,14
Part jours travaillé en CDI 3 mois avant	0,02	0,03	0,03	0,03
Non mentionné	0,02	0,02	0,02	0,02
BAC+	0,06	0,07	0,08	0,07
BAC	0,36	0,39	0,41	0,44
CAP/BEP	0,30	0,29	0,27	0,25
Décrocheur scolaire (2e degré)	0,17	0,16	0,15	0,12
Décrocheur scolaire (1er degré)	0,09	0,08	0,08	0,07
A un problème de logement	0,04	0,05	0,05	0,06
Sans hébergement	0,00	0,00	0,01	0,01
Pas de permis B	0,54	0,55	0,56	0,61
Vit dans une zone prioritaire	0,09	0,13	0,18	0,23
Vit dans un ZRR	0,45	0,20	0,13	0,06
Vit dans une zone rurale	0,51	0,32	0,24	0,11
Nombre d'observations	17 783	28 806	42 515	101 064

SOURCES : Système d'information I-MILO et ForCE, calculs IPP.

NOTES : Pour chaque Mission Locale, nous mesurons le nombre de jeunes qui ont enregistré au moins une interaction avec la Mission Locale au cours de l'année 2023. Les Missions Locales sont ensuite réparties en quartiles en fonction de leur taille. La première colonne présente les caractéristiques des jeunes inscrits dans les missions locales du premier quartile, c'est-à-dire les plus petites Missions Locales.

TABLEAU C.4 – Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - expérience professionnelle passée.

	A travaillé	N'a pas travaillé
Part de femmes	0,49	0,46
Âge moyen	19,50	19,10
Âge moyen entrée contrat	20,73	20,07
Mois dans la ML avant contrat	14,63	11,60
Nouvel entrant en ML	0,22	0,22
Quartile ML Q1	0,09	0,09
Quartile ML Q2	0,16	0,15
Quartile ML Q3	0,23	0,22
Quartile ML Q4	0,52	0,54
Nationalité française	0,71	0,70
Nombre d'enfants	0,02	0,02
Célibataire	0,79	0,77
Hébergé(e) par ses parents	0,54	0,58
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,04
Prob, emploi 3 mois avant dispo	1,00	0,00
Part jours travaillé 3 mois avant	0,37	0,00
Part jours travaillé en CDI 3 mois avant	0,07	0,00
Non mentionné	0,02	0,02
BAC +	0,09	0,07
BAC	0,46	0,40
CAP/BEP	0,25	0,27
Décrocheur scolaire (2e degré)	0,11	0,15
Décrocheur scolaire (1er degré)	0,06	0,09
A un problème de logement	0,06	0,05
Sans hébergement	0,01	0,01
Pas de permis B	0,49	0,63
Vit dans une zone prioritaire	0,18	0,19
Vit dans un ZRR	0,12	0,14
Vit dans une zone rurale	0,21	0,21
Nombre d'observations	68 893	115 572

SOURCES : Système d'information I-MILO et ForCE, calculs IPP.

ANNEXE D : ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement en Mission locale

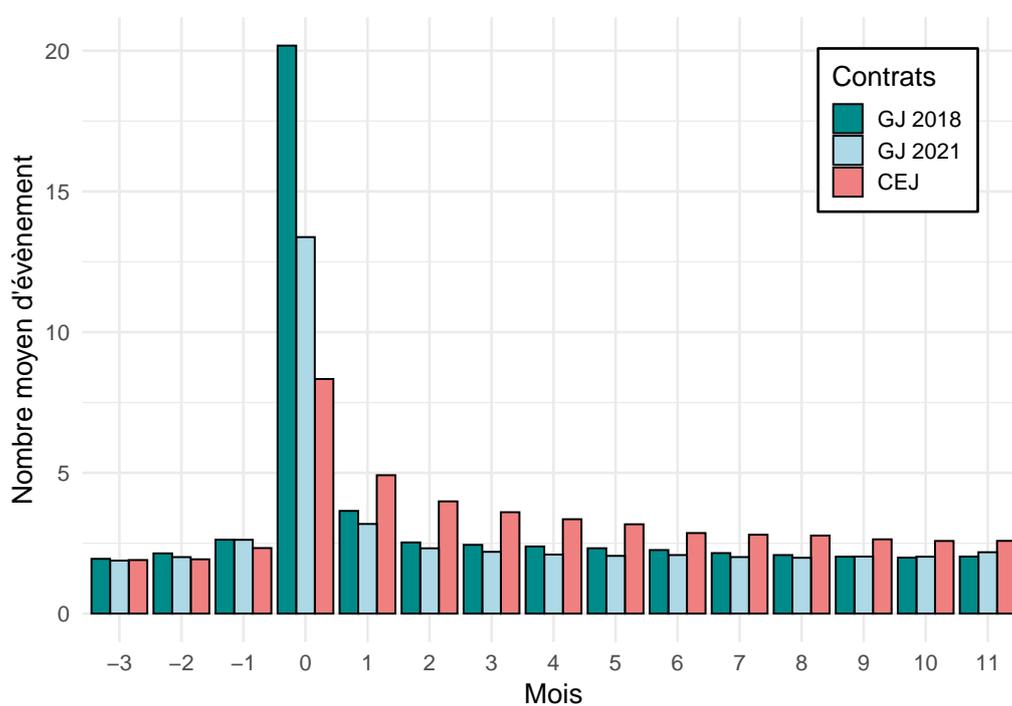
TABLEAU D.1 – Raison de la fin de d'accompagnement

	GJ 2021	CEJ 2023
Accès a l'autonomie	NA	0,27
Fin de la durée maximale du parcours	0,81	0,50
Abandon du jeune	0,05	0,04
Non respect des engagements	0,07	0,06
Rupture d'un commun accord	0	0,04
Réorientation anticipée autre dispositif	0,02	0
Déménagement	0,04	0,06
Limite d'age du jeune	0,01	0,01
Autre accompagnement	0	0,02

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Pour chaque contrat conclu, le conseiller doit indiquer les raisons de la clôture du contrat. Le tableau compare Garantie jeunes 2021 et Contrat d'engagement jeune 2023.

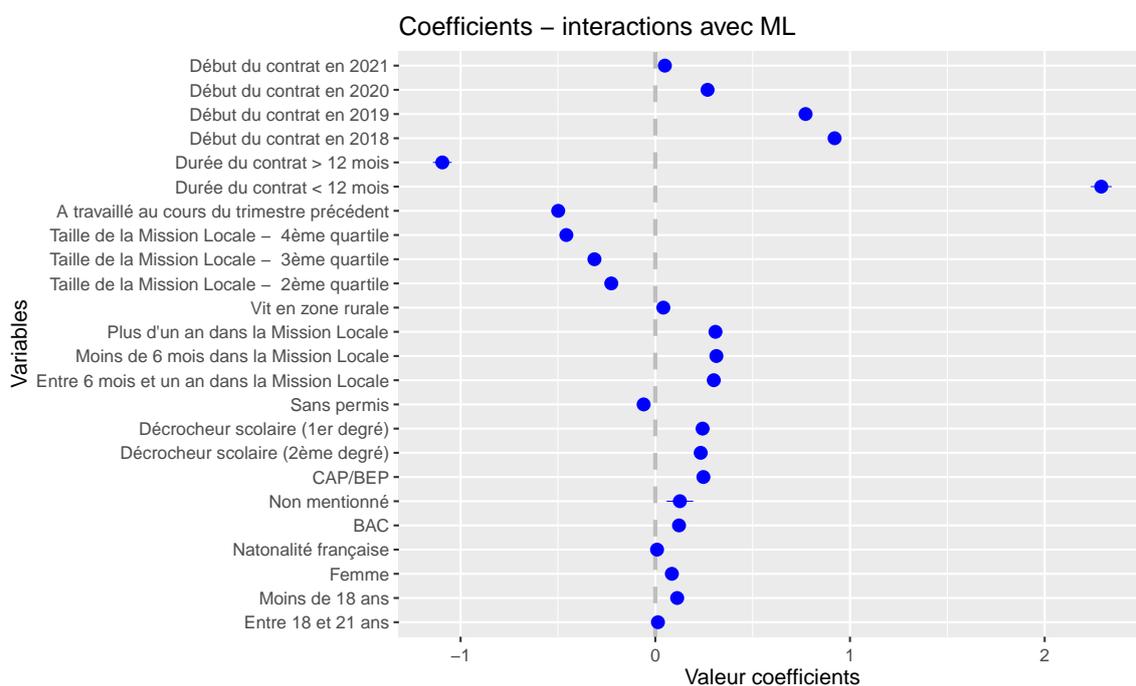
FIGURE D.1 – Nombre d'événements par mois selon le programme



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

LECTURE : Le graphique montre le nombre moyen d'événements par mois par type de contrat. La date 0 indique le mois de début du dispositif. Les dates avec une valeur négative indiquent le nombre d'événements réalisés au cours des mois précédant le début du contrat. L'échantillon est constitué de tous les bénéficiaires du dispositif qui, pour chaque date relative, ont été enregistrés dans la mission locale.

FIGURE D.2 – Interactions avec la Mission Locale - GJ



SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Le tableau présente les résultats de la régression du nombre moyen d'interactions par mois avec la Mission Locale pendant la GJ par rapport à certaines caractéristiques du jeune ou de la Mission Locale. Les résultats mettent en évidence des corrélations entre les variables, sans qu'il soit possible d'en tirer une interprétation causale. La valeur des coefficients permet d'estimer l'association entre une variable donnée et le nombre moyen d'interactions par mois avec la Mission Locale, en maintenant constantes les autres variables du modèle.

TABLEAU D.2 – Caractéristiques selon le nombre d'événements - CEJ 2023.

	Q1	Q2	Q3	Q4	NA
Part de femmes	0,46	0,47	0,47	0,49	0,44
Âge moyen entrée contrat	20,43	20,38	20,31	20,19	20,49
Âge moyen entrée ML	19,39	19,29	19,25	19,18	19,39
Mois en ML avant le contrat	12,45	12,99	12,66	11,99	12,75
Nationalité française	0,69	0,70	0,70	0,72	0,71
Nombre d'enfants	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02
Célibataire	0,78	0,78	0,78	0,79	0,81
Héberge(e) par ses parents	0,53	0,54	0,56	0,6	0,54
Travailleur(se) handicapé(e)	0,03	0,03	0,04	0,04	0,03
BAC +	0,08	0,08	0,08	0,07	0,06
BAC	0,41	0,42	0,42	0,42	0,42
CAP/BEP	0,25	0,26	0,27	0,28	0,28
Sortie du 2e degré	0,14	0,14	0,14	0,14	0,12
Sortie du 1er degré	0,08	0,08	0,08	0,07	0,09
Niveau non précise	0,03	0,02	0,02	0,02	0,03
A un problème de logement	0,06	0,06	0,05	0,04	0,08
Sans hébergement	0,01	0,01	0,01	0	0,01
Pas de permis B	0,56	0,58	0,59	0,6	0,6
Vit dans une zone rurale	0,21	0,20	0,21	0,24	0,16
Vit dans une ZRR	0,13	0,11	0,13	0,16	0,13
Dimension ML Q1	0,08	0,08	0,08	0,12	0,09
Dimension ML Q2	0,15	0,13	0,14	0,15	0,16
Dimension ML Q3	0,2	0,21	0,22	0,25	0,23
Dimension ML Q4	0,56	0,57	0,55	0,48	0,52
Nombre d'observations	50 580	47 516	45 389	46 158	525

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

NOTES : Caractéristiques des jeunes selon l'intensité des interactions avec la Mission Locale pendant le traitement.

Accompagnement par France Travail

TABLEAU D.3 – Intensité d'accompagnement (Activités)

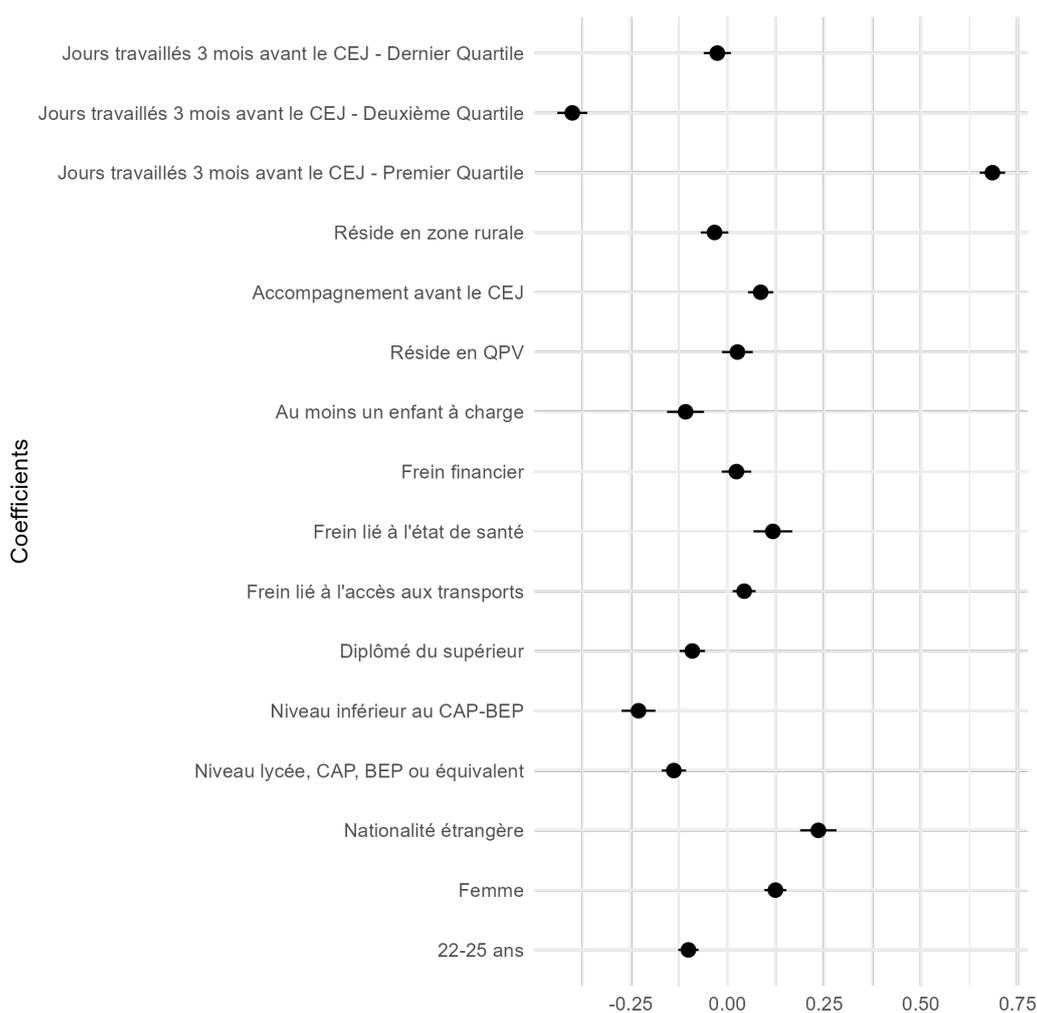
	Activités / CEJ	Semaines actives / CEJ	Activités / semaine active
Global	38,09	12,68	2,70
Genre			
Homme	36,48	12,48	2,62
Femme	39,83***	12,91***	2,78***
Enfant à charge			
Aucun	38,26	12,73	2,70
Au moins un	36,09***	12,09***	2,71
Zone de résidence			
Réside en QPV	42,1***	13,39***	2,81***
Réside en ZRR	41,08***	13,56***	2,73***
Durée du CEJ			
Moins de 6 mois	22,53	7,62	2,65
Plus de 6 mois	54,2***	17,93***	2,75***
Freins à l'emploi			
Aucun	35,99	12,18	2,66
Au moins un	42,81***	13,82***	2,79***
Plus de deux	43,56***	14,02***	2,79***
Expérience prof. passée			
Premier Quartile	45,06***	14,19***	2,84***
Dernier Quartile	33,68***	11,76***	2,60***

SOURCES : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

NOTES : Les semaines actives sont les semaines avec au moins une activité.

L'expérience professionnelle passée est la distribution de la moyenne mensuelle de jours travaillés un an avant le CEJ. On discrétise cette variable continue en quartiles. *** signifie que la moyenne chez le groupe envisagé est significativement différente de la moyenne chez le groupe complémentaire au niveau de confiance de 95 %. Les groupes complémentaires ne sont pas toujours représentés ici par souci de clarté : (ne réside pas en QPV, ne réside pas en ZRR, moins de deux freins à l'emploi, appartient aux quartiles 2, 3, ou 4 et 1, 2, 3 de la distribution de jours travaillés).

FIGURE D.3 – Coefficients de la régression de la probabilité de recourir à une solution structurante du Contrat d’engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes



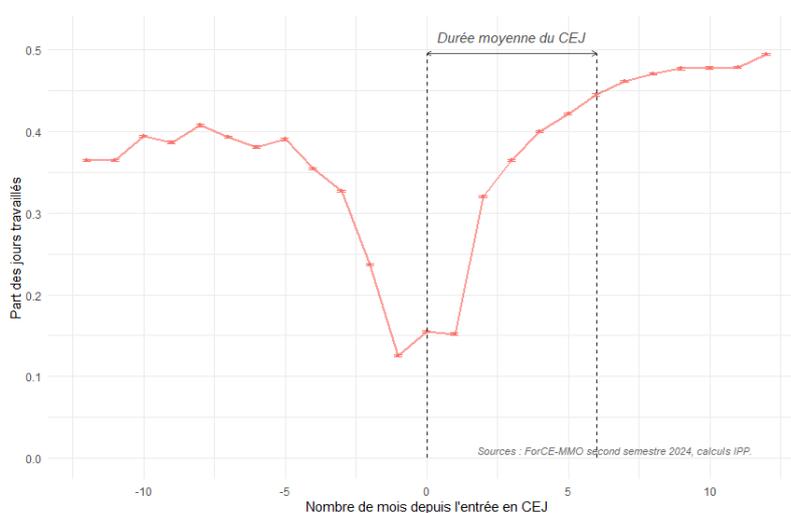
SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

LECTURE : Toutes choses égales par ailleurs, être dans le premier quartile du nombre de jours travaillés avant le CEJ augmente de 8 points de pourcentage environ la probabilité de bénéficier d’une solution structurante.

NOTE : Régression avec un effet fixe agence, les erreurs standards sont regroupées au niveau de l’agence.

Éléments complémentaires sur les trajectoires d'emploi des jeunes en CEJ à France Travail

FIGURE D.4 – Part de jours travaillés par les jeunes bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail

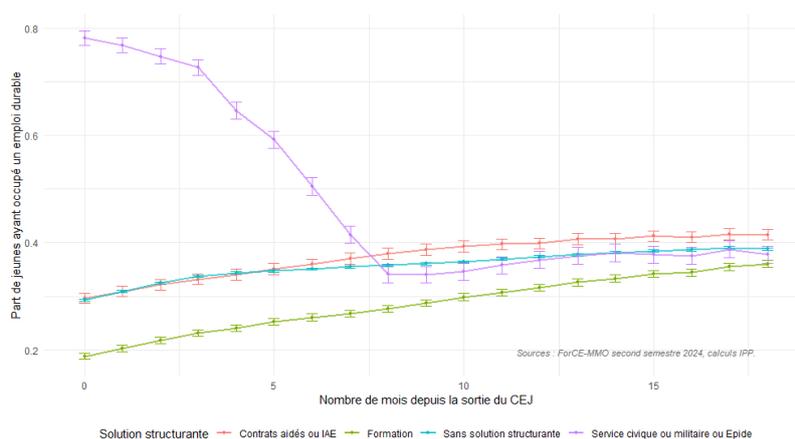


SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés commencés avant le 30 septembre 2023.

LECTURE : A l'entrée en CEJ, soit le premier mois en contrat, la part moyenne de jours travaillés en emploi salarié par l'ensemble des CEJ dans le champ considéré est de 15 %.

FIGURE D.5 – Part des jeunes occupant un emploi durable par type de solution structurante prescrite pendant le CEJ - par mois à partir de la sortie du CEJ



SOURCE : Données de gestion sur le CEJ de France Travail et ForCE, calculs IPP.

CHAMP : Ensemble des CEJ clôturés commencés avant le 30 mars 2023.

LECTURE : A la sortie du CEJ, c'est-à-dire au premier mois à partir de la fin de celui-ci, 18,7% des jeunes ayant bénéficié d'une formation pendant le CEJ occupent un emploi salarié durable.

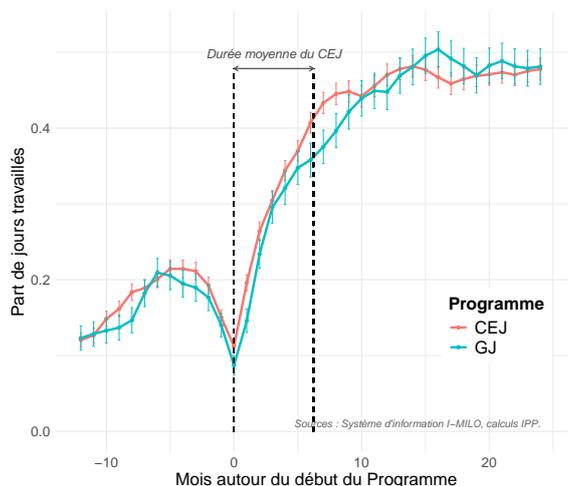
ANNEXE E : RÉSULTATS SUPPLÉMENTAIRES

Tests de robustesse

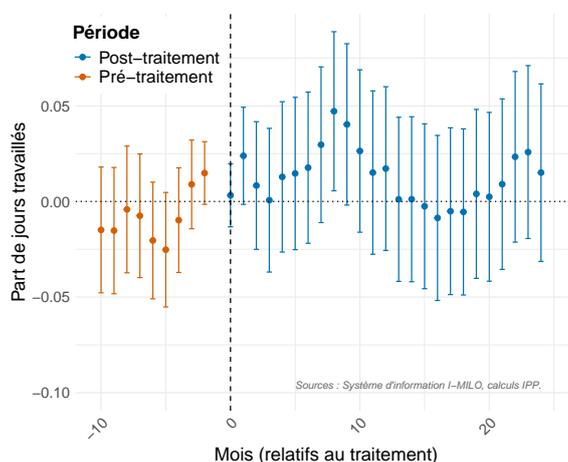
A titre de test de robustesse, nous vérifions dans quelle mesure les résultats obtenus dépendent de la fenêtre utilisée pour définir l'échantillon. Comme indiqué dans le chapitre 4, l'échantillon initialement utilisé inclut les jeunes ayant débuté une Garantie jeunes en janvier ou février 2022, et les bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune ayant débuté leur programme en mars ou avril de la même année. Nous élargissons progressivement cette fenêtre en construisant deux échantillons supplémentaires : i) les bénéficiaires de la GJ entre décembre 2021 et février 2022 / bénéficiaires du CEJ entre mars et mai 2022 (échantillon 2), et ii) les bénéficiaires de la GJ entre novembre 2021 et février 2022 / bénéficiaires du CEJ entre mars et juin 2022 (échantillon 3). Les résultats de l'estimation pour l'échantillon 2 sont présentés dans la figure E.1 et ceux pour l'échantillon 3 dans la figure E.2.

FIGURE E.1 – Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés - échantillon 2

(a) Part de jours travaillés par mois



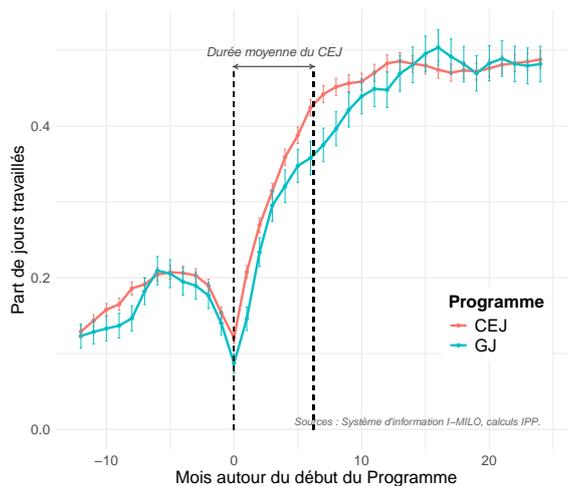
(b) Coefficients Event-Study



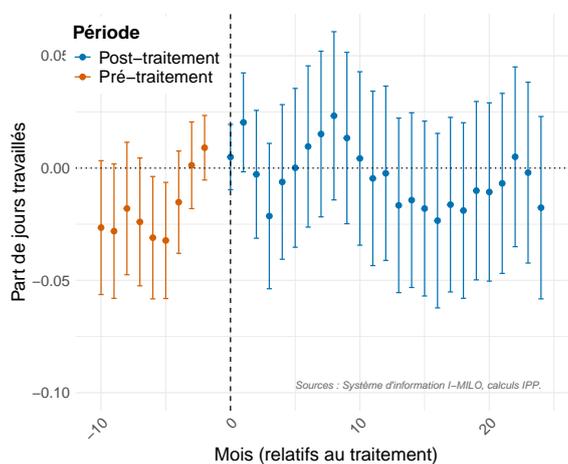
CHAMP : Panel cylindré de 5922 individus observés pendant 34 mois autour du traitement.
 NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d'un CEJ par un individu. La variable dépendante est la probabilité d'être en emploi salarié à un mois donné, avec une moyenne pré-traitement de 0,14. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.
 SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

FIGURE E.2 – Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés - échantillon 3

(a) Part de jours travaillés par mois



(b) Coefficients Event-Study



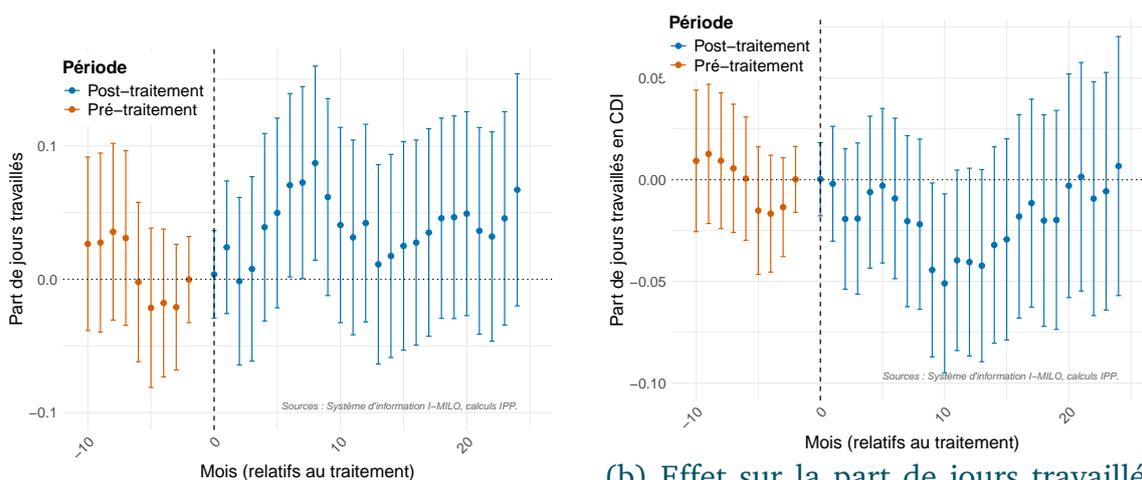
CHAMP : Panel cylindré de 8586 individus observés pendant 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d'un CEJ par un individu. La variable dépendante est la probabilité d'être en emploi salarié à un mois donné, avec une moyenne pré-traitement de 0,14. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

Hétérogénéité de l'effet du CEJ par rapport à la GJ

FIGURE E.3 – Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes femmes



(a) Effet sur la part de jours travaillés

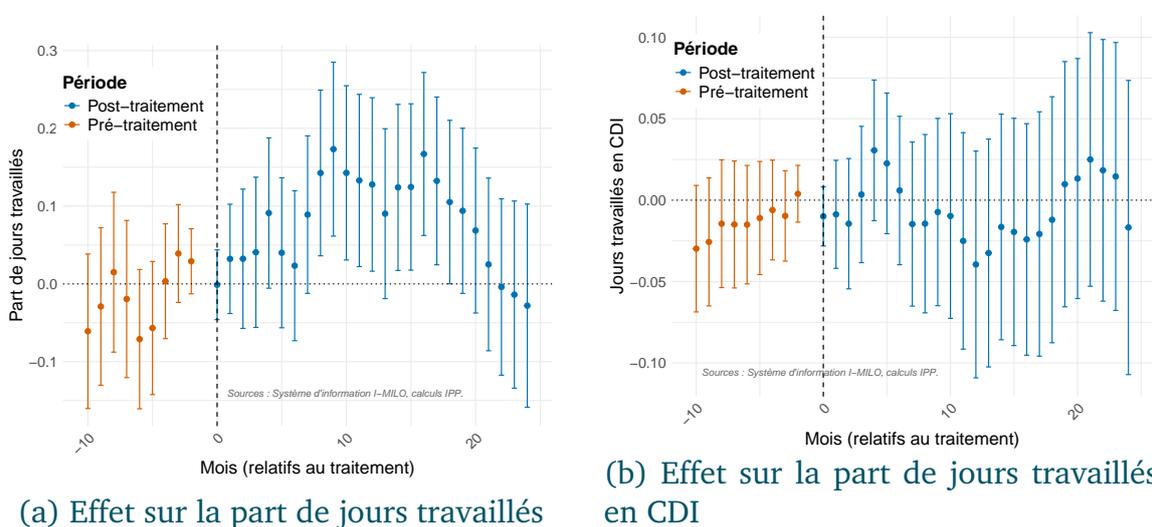
(b) Effet sur la part de jours travaillés en CDI

CHAMP : Panel cylindré des femmes bénéficiaires 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement \times mois, où le traitement est défini comme le début d'un CEJ par un individu. Les variables dépendantes sont la part de jours travaillés en emploi salarié (figure E.3a) et la part de jours travaillés en CDI (figure E.3b) par les femmes bénéficiaires à un mois donné. Il est important de noter que nous considérons ici les jeunes ayant un CDI avec tous les autres jeunes confondus (actif ou pas). Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

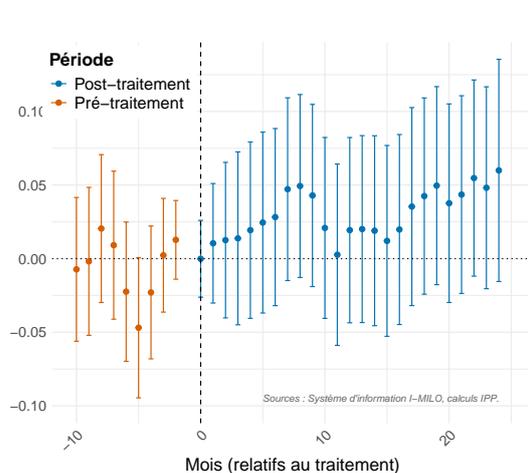
SOURCES : Système d'information des Missions Locales (I-MILO), calculs IPP.

FIGURE E.4 – Effet du Contrat d’engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d’emploi des jeunes en zone rurale

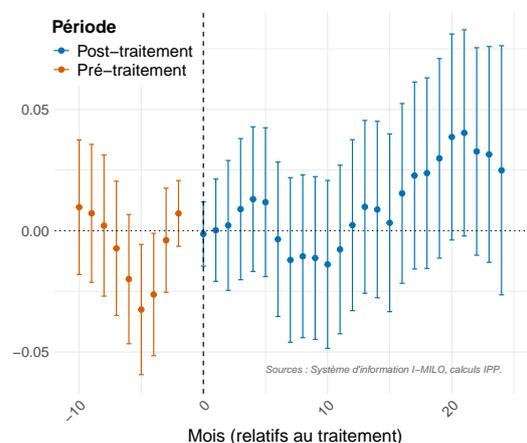


CHAMP : Panel cylindré des jeunes en zone rurale bénéficiaires 34 mois autour du traitement.
 NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d’un CEJ par un individu. Les variables dépendantes sont la part de jours travaillés en emploi salarié (figure E.4a) et la part de jours travaillés en CDI (figure E.4b) par les jeunes en zone rurale à un mois donné. Il est important de noter que nous considérons ici les jeunes ayant un CDI avec tous les autres jeunes confondus (actif ou pas). Les barres d’erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.
 SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

FIGURE E.5 – Effet du Contrat d’engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d’emploi des jeunes sans permis



(a) Effet sur la part de jours travaillés



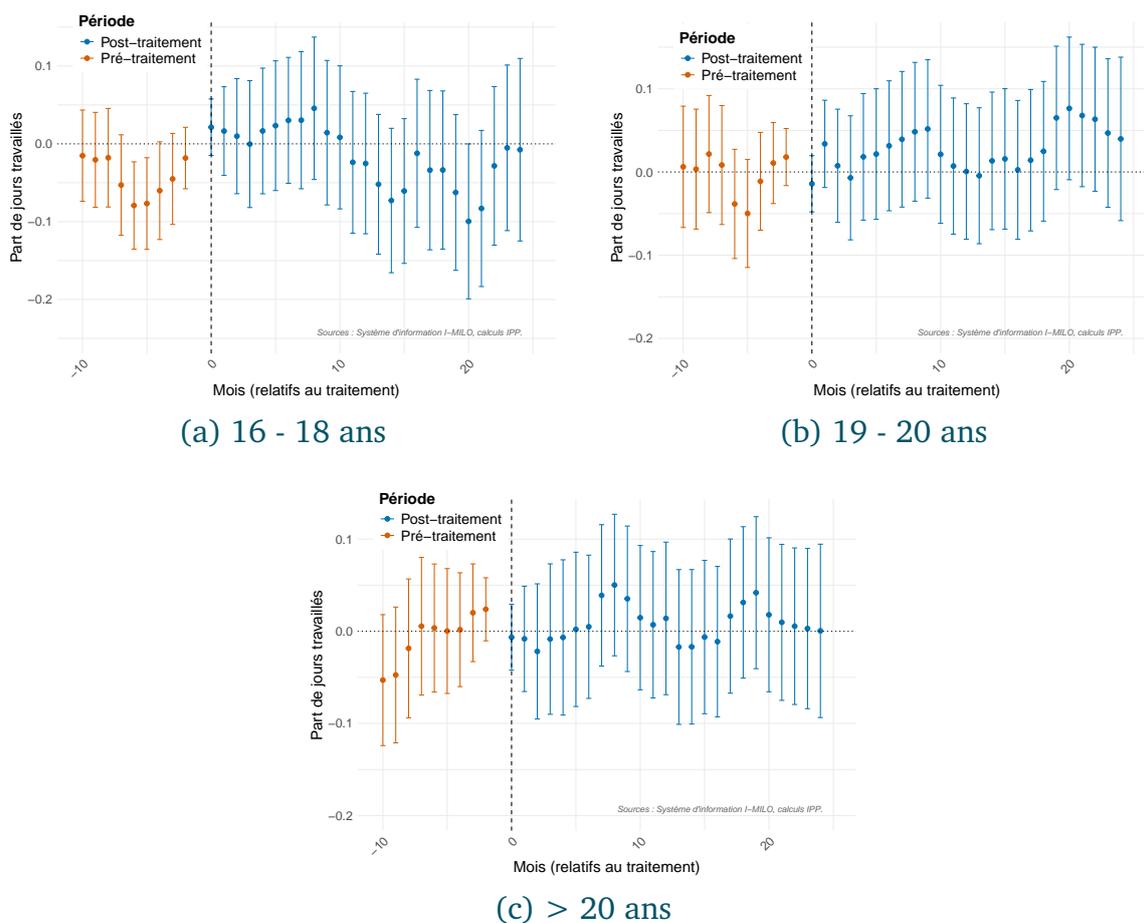
(b) Effet sur la part de jours travaillés en CDI

CHAMP : Panel cylindré des jeunes sans permis de conduire bénéficiaires 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d’un CEJ par un individu. Les variables dépendantes sont la part de jours travaillés en emploi salarié (figure E.5a) et la part de jours travaillés en CDI (figure E.5b) par les jeunes sans le permis de conduire à un mois donné. Il est important de noter que nous considérons ici les jeunes ayant un CDI avec tous les autres jeunes confondus (actif ou pas). Les barres d’erreur représentent les intervalles de confiance à 95%.

SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

FIGURE E.6 – Effet du Contrat d’engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d’emploi des jeunes en fonction de leur âge

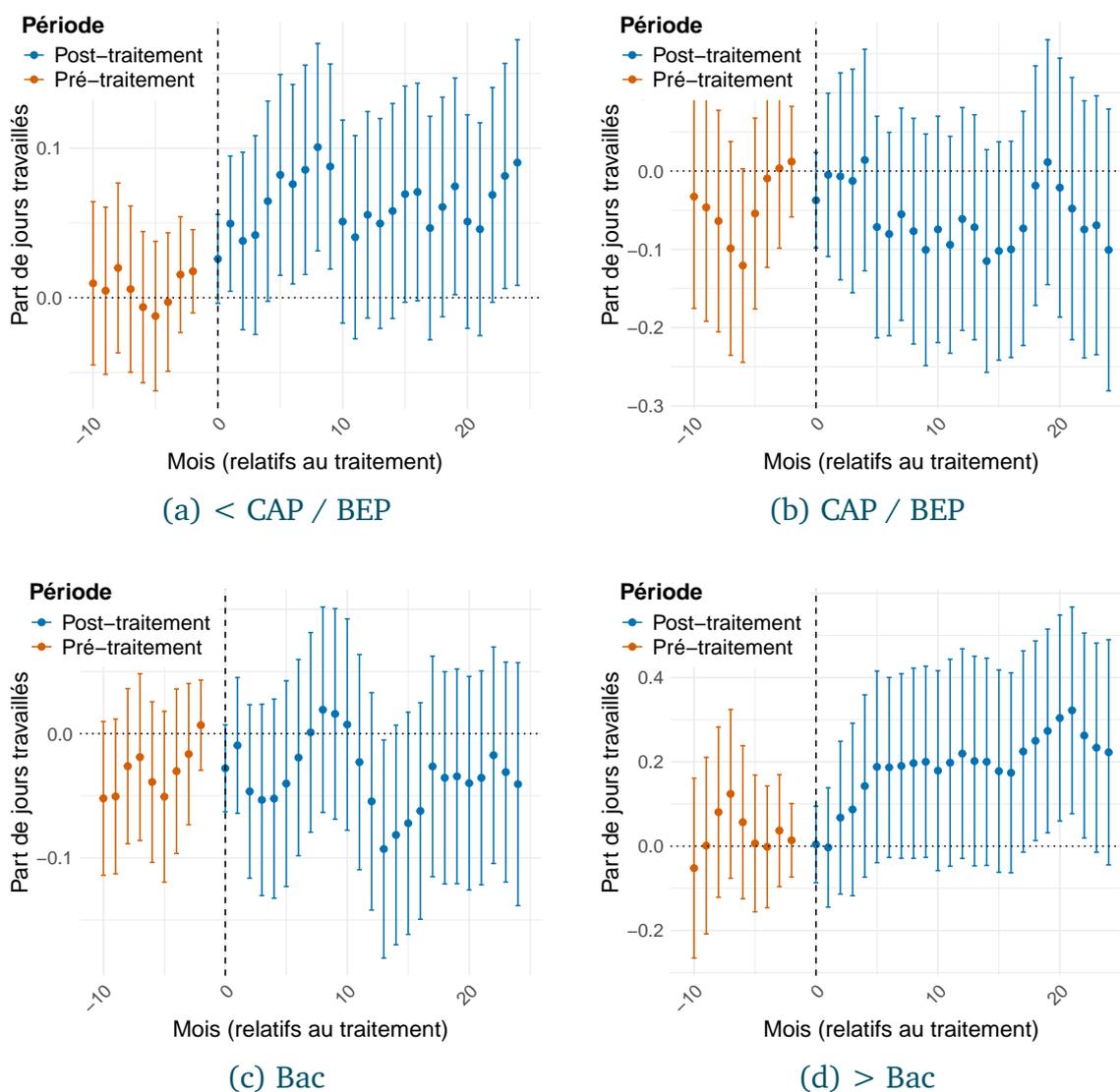


CHAMP : Panel cylindré des jeunes de 16 à 18 ans (figure a), 19 à 20 ans (figure b) et de plus de 20 ans (figure c), bénéficiaires 34 mois autour du traitement.

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d’un CEJ par un individu. La variable dépendante est la part de jours travaillés en emploi salarié par les jeunes à un mois donné. Les barres d’erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

FIGURE E.7 – Effet du Contrat d’engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d’emploi des jeunes en fonction de leur niveau de diplôme



CHAMP : Panel cylindré des jeunes bénéficiaires 34 mois autour du traitement, dont le niveau de diplôme est inférieur au CAP / BEP (figure a), équivalent au CAP / BEP (figure b), équivalent au bac (figure c), équivalent à plus du bac (figure d).

NOTES : Les points sur les graphiques représentent les coefficients des interactions traitement×mois, où le traitement est défini comme le début d’un CEJ par un individu. La variable dépendante est la part de jours travaillés en emploi salarié par les jeunes à un mois donné. Les barres d’erreur représentent les intervalles de confiance à 95 %.

SOURCES : Système d’information des Missions Locales (I-MILO) et ForCE, calculs IPP.

RÉFÉRENCES

- Abel, M., Burger, R., Carranza, E., et Piraino, P. (2019). Bridging the intention-behavior gap ? the effect of plan-making prompts on job search and employment. *American Economic Journal : Applied Economics*, 11(2), p. 284–301.
- Aeberhardt, R., Chiodi, V., Crépon, B., Gaini, M., John, A., et Vicard, A. (2021). Conditional cash transfers on the labor market : evidence from young french jobseekers.
- Callaway, B. et Sant’Anna, P. H. (2021). Difference-in-differences with multiple time periods. *Journal of Econometrics*, 225(2), p. 200–230.
- Camilia Kashi et Maxime Pirot (2025). Quel suivi pour les bénéficiaires du contrat d’engagement jeune ?
- Comité scientifique en charge de l’évaluation de la Garantie Jeunes (2018). Rapport final d’évaluation de la garantie jeunes.
- Cour des Comptes (2022). Rapport public annuel 2022.
- De Chaisemartin, C. et d’Haultfoeuille, X. (2018). Fuzzy differences-in-differences. *The Review of Economic Studies*, 85(2), p. 999–1028.
- Filippucci, F. (2025). What do neets need ? the overall effect of active and passive labor market policies.

Gaini, M., Guillerm, M., Hilary, S., Valat, E., et Zamora, P. (2018). Résultats de l'évaluation quantitative de la garantie jeunes. quels publics, quels accompagnements et quelles trajectoires des bénéficiaires ? *Travail et emploi*, (153), p. 67–88.

Institut des Politiques Publiques (2026). Le contrat d'engagement jeune - jeunes en rupture : une évaluation quantitative. Rapport IPP n°64.

Kashi, C. et Pirot, M. (2024). Qui sont les bénéficiaires du contrat d'engagement jeune ? *Dares Analyses*, (46).

Le Barbanchon, T., Schmieder, J., et Weber, A. (2024). Chapter 6 - Job search, unemployment insurance, and active labor market policies. In Dustmann, C. et Lemieux, T., editors, *Handbook of Labor Economics*, volume 5, p. 435–580. Elsevier.

Schiprowski, A. (2020). The role of caseworkers in unemployment insurance : Evidence from unplanned absences. *Journal of Labor Economics*.

Schochet, P. Z., Burghardt, J., et McConnell, S. (2008). Does job corps work? impact findings from the national job corps study. *American economic review*, 98(5), p. 1864–1886.

Wargon, E. et Gurgand, M. (2013). Garantie jeunes. *Synthèse des travaux du groupe ad hoc, rapport au Premier ministre, mai*.

LISTE DES TABLEAUX

1.1	Caractéristiques des bénéficiaires du Contrat d’engagement jeune et de la Garantie jeunes dans les Missions Locales	32
1.2	Caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires du Contrat d’engagement jeune à France Travail	34
1.3	Freins à l’emploi des bénéficiaires du CEJ à France Travail	42
1.4	Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 selon leur ancienneté dans la Mission locale	46
1.5	Caractéristiques des trajectoires professionnelles des bénéficiaires du Contrat d’engagement jeune à France Travail	50
2.1	Évolution de l’accompagnement proposé dans le cadre de Garantie jeunes - événements.	59
2.2	Accompagnement - événements GJ et CEJ (contrats conclus).	59
2.3	Interactions avec la Mission locale selon l’intensité de l’accompagnement (CEJ 2023)	61
2.4	Accompagnement - situation (contrats conclus)	64
2.5	Accompagnement - solutions structurantes	65
3.1	Durée du Contrat d’engagement jeune par année d’entrée	70
3.2	Situations d’accompagnement des jeunes en Contrat d’engagement jeune à France Travail.	71

3.3	Recours aux solutions structurantes en CEJ à France Travail par année d'entrée	74
4.1	Caractéristiques des groupes contrôle et traité	91
4.2	Comparaison des accompagnements suivis par les bénéficiaires des deux programmes, pour la fenêtre considérée	92
4.3	Effet agrégé du CEJ par rapport à la GJ, par variable d'intérêt	100
4.4	Effet agrégé du CEJ par rapport à la GJ, par variable d'intérêt et par sous-groupe de l'échantillon	104
4.5	Montant et durée moyens des allocations (GJ démarrées en 2021, CEJ démarrés en 2023).	108
C.1	Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 selon leur genre	127
C.2	Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - rural et urbain,	128
C.3	Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - dimension de la Mission Locale.	129
C.4	Caractéristiques des jeunes inscrits en CEJ en 2023 - expérience professionnelle passée.	130
D.1	Raison de la fin de l'accompagnement	131
D.2	Caractéristiques selon le nombre d'événements - CEJ 2023.	134
D.3	Intensité d'accompagnement (Activités)	135

LISTE DES FIGURES

1.1	Nombre de bénéficiaires cumulés des programmes du Contrat d'engagement jeune, et de la Garantie jeunes	26
1.2	Nombre d'inscriptions par mois en Garantie jeunes ou en Contrat d'engagement jeune dans les Missions locales	27
1.3	Taux de recours au Contrat d'engagement jeune par Mission locale en France métropolitaine en 2023	29
1.4	Taux de recours au Contrat d'engagement jeune à France Travail (par Agence France Travail en 2023)	30
1.5	Part de jeunes ayant un niveau de qualification supérieur au BAC (à l'entrée en GJ ou CEJ) - Mission locale	37
1.6	Nombre de nouveaux entrants en CEJ à France Travail, en fonction du niveau de diplôme des bénéficiaires	39
1.7	Part des nouveaux entrants dont le niveau de formation est supérieur au baccalauréat - bénéficiaires France Travail	39
1.8	Part des bénéficiaires sans permis (en Mission locale)	40
1.9	Temps moyen passé en Mission locale avant le début du dispositif	44
1.10	Part des nouveaux entrants parmi les jeunes inscrits en GJ et en CEJ	44
1.11	Probabilité d'avoir travaillé au moins un jour au cours des trois mois précédant le début du contrat	48

1.12	Distribution du nombre de mois où le jeune est inscrit à France Travail un an avant l'entrée en CEJ	49
2.1	Durée du contrat Garantie jeunes et du Contrat d'engagement jeune)	53
2.2	Durée prévue du Contrat d'engagement jeune	54
2.3	Durée prévue du CEJ	55
2.4	Probabilité de renouveler le CEJ	56
2.5	Interactions avec la Mission locale - CEJ	62
2.6	Probabilité d'abandon pendant le CEJ	67
2.7	Probabilité d'atteindre l'autonomie en conclusion du CEJ	68
3.1	Coefficients de la régression de l'intensité mensuelle moyenne d'activités par jeune sur ses caractéristiques	73
3.2	Durée du CEJ en fonction du motif de sortie	75
3.3	Coefficients de la régression de la probabilité d'abandon du Contrat d'engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes	76
3.4	Coefficients de la régression de la probabilité de sortie positive du Contrat d'engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes	77
3.5	Part des jeunes ayant travaillé au moins un jour dans le mois – par mois à partir de l'entrée en CEJ	80
3.6	Part des jeunes occupant un emploi durable	81
3.7	Part des jeunes ayant travaillé au moins un jour dans le mois par durée d'accompagnement - par mois à partir de l'entrée en CEJ	82
3.8	Part des jeunes occupant un emploi durable par quartile de jours travaillés pendant l'année avant le contrat - par mois à partir de l'entrée en CEJ	84
3.9	Part des jeunes occupant un emploi durable par présence de freins à l'emploi détectés à l'entrée du CEJ - par mois à partir de la sortie du CEJ	85

4.1	Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la probabilité de travailler	96
4.2	Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés	99
4.3	Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie jeunes sur la part de jours travaillés en CDI	101
C.1	Distance en mois entre la fin de la Garantie jeunes et le début du Contrat d'engagement jeune, pour les jeunes ayant bénéficié des deux dispositifs	124
C.2	Part de jeunes sans diplôme (à l'entrée en GJ ou CEJ)	125
C.3	Part de femmes parmi les personnes qui commencent un dispositif	125
C.4	Nombre moyen de freins des jeunes qui démarrent un dispositif	126
C.5	Part des nouveaux entrants parmi les jeunes inscrits en CEJ	126
D.1	Nombre d'événements par mois selon le programme	132
D.2	Interactions avec la Mission Locale - GJ	133
D.3	Coefficients de la régression de la probabilité de recourir à une solution structurante du Contrat d'engagement jeune sur les caractéristiques des jeunes	136
D.4	Part de jours travaillés par les jeunes bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune à France Travail	137
D.5	Part des jeunes occupant un emploi durable par type de solution structurante prescrite pendant le CEJ - par mois à partir de la sortie du CEJ	138
E.1	Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés - échantillon 2	140
E.2	Effet du Contrat d'Engagement Jeune par rapport à la Garantie Jeunes de 2022 sur la part de jours travaillés - échantillon 3	141

E.3	Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes femmes	142
E.4	Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes en zone rurale	143
E.5	Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes sans permis	144
E.6	Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes en fonction de leur âge	145
E.7	Effet du Contrat d'engagement jeune par rapport à la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des jeunes en fonction de leur niveau de diplôme	146



L'Institut des politiques publiques (IPP) est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-Ecole d'économie de Paris (PSE) et le Centre de Recherche en Économie et Statistique (CREST). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

PSE a pour ambition de développer, au plus haut niveau international, la recherche en économie et la diffusion de ses résultats. Elle rassemble une communauté de près de 140 chercheurs et 200 doctorants, et offre des enseignements en Master, École d'été et Executive education à la pointe de la discipline économique. Fondée par le CNRS, l'EHESS, l'ENS, l'École des Ponts-ParisTech, l'INRA, et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, PSE associe à son projet des partenaires privés et institutionnels. Désormais solidement installée dans le paysage académique mondial, la fondation décloisonne ce qui doit l'être pour accomplir son ambition d'excellence : elle associe l'université et les grandes écoles, nourrit les échanges entre l'analyse économique et les autres sciences sociales, inscrit la recherche académique dans la société, et appuie les travaux de ses équipes sur de multiples partenariats. www.parisschoolofeconomics.eu



Le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein du GENES, le CREST est un centre de recherche interdisciplinaire spécialisé en méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales regroupant des chercheurs l'ENSAE Paris, de l'ENSAI, du département d'Économie de l'École polytechnique et du CNRS. <http://www.groupe-genes.fr/> – <http://crest.science>

